

LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : La Loire

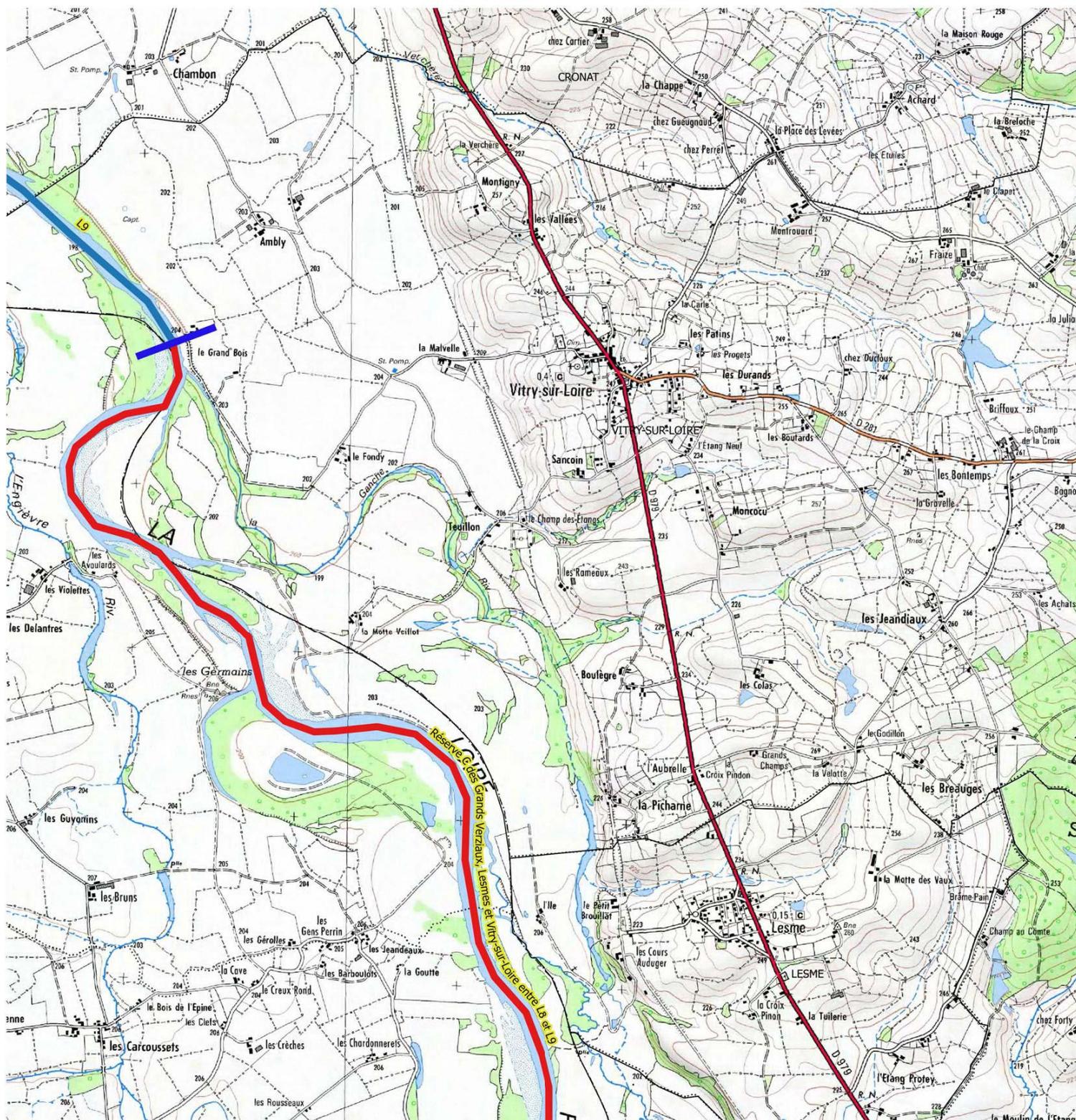
Lot : Réserve C des Grands Verziaux, Lesmes et Vitry-sur-Loire entre L8 et L9

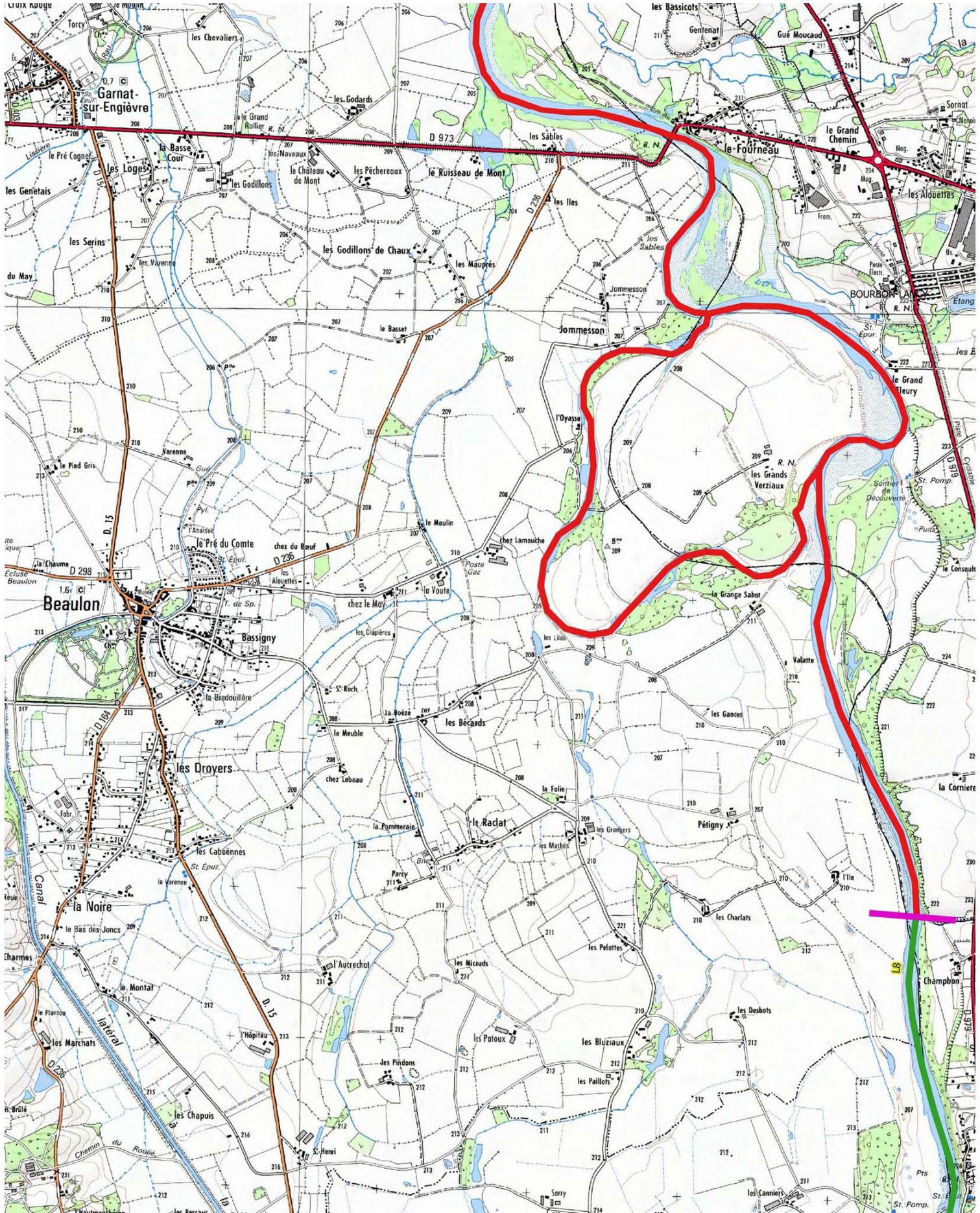
Limite amont : confluence ruisseau le Verzon (RD)

Limite aval : 200m en aval du confluent de le Ganche (Rio de Lesme)

Communes : BOURBON-LANCY, GARNAT-SUR-ENGIEVRE, LESME, SAINT-MARTIN-DES-LAIS, VITRY-SUR-LOIRE, BEAULON

Longueur approximative : 20800 mètres





Source: DDT
 Édité par DDT 71 le 06/03/2019
 BD Carto BD Topo- Copyright IGN-Paris



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : Le Doubs

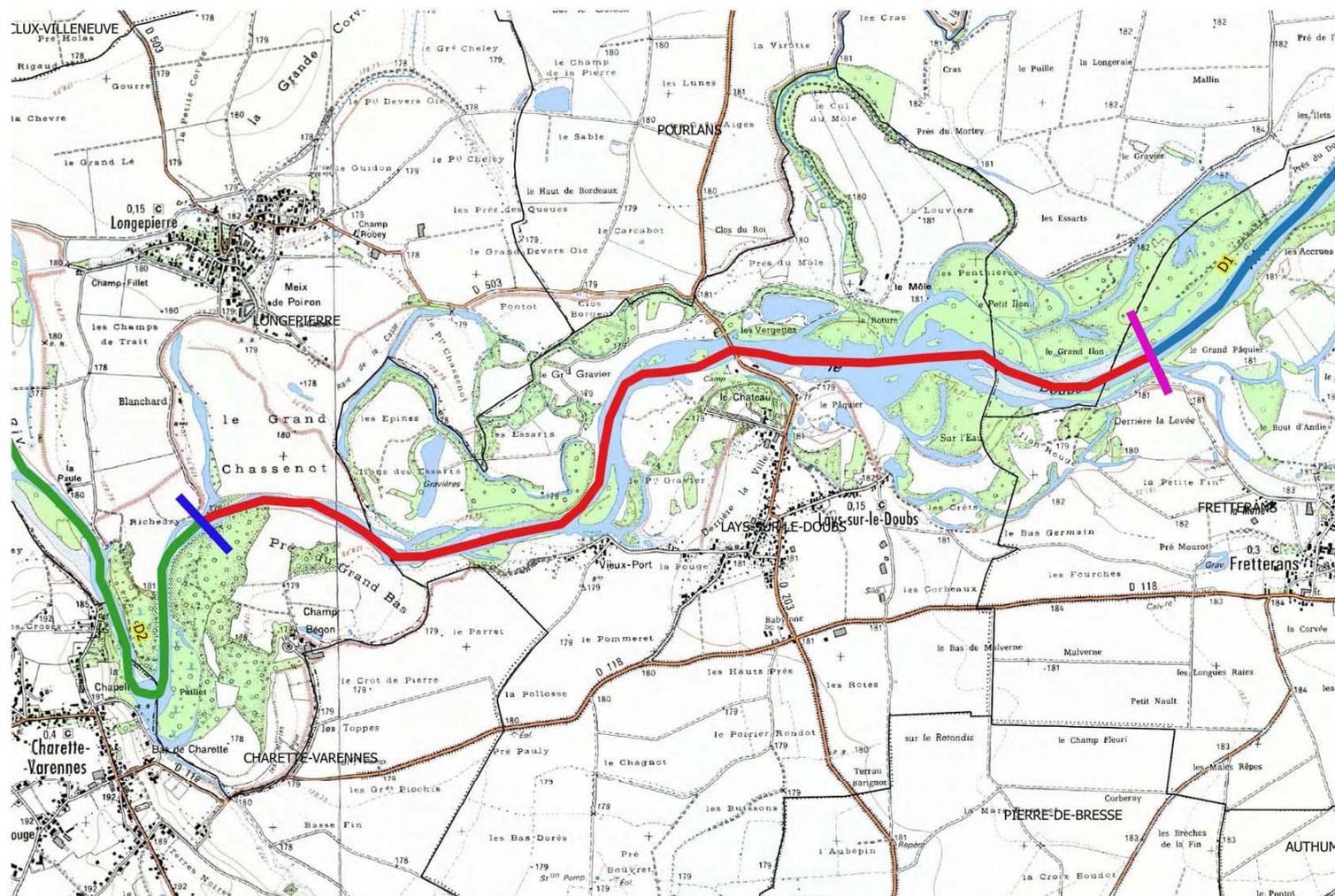
**Lot : Réserve A de Fretterans et de Lays-sur-le Doubs
entre D1 et D2**

Limite amont : amont confluent des Mortes du Grand Pâquier (RG)

Limite aval : embouchure de la raie Blanchard

Communes : FRETTERANS, LAYS-SUR-LE-DOUBS, LONGEPIERRE, ANNOIRE

Longueur approximative : 6500 mètres



Source: DDT
Édité par DDT 71 le 06/03/2019
BD Carto BD Topo- Copyright IGN-Paris



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

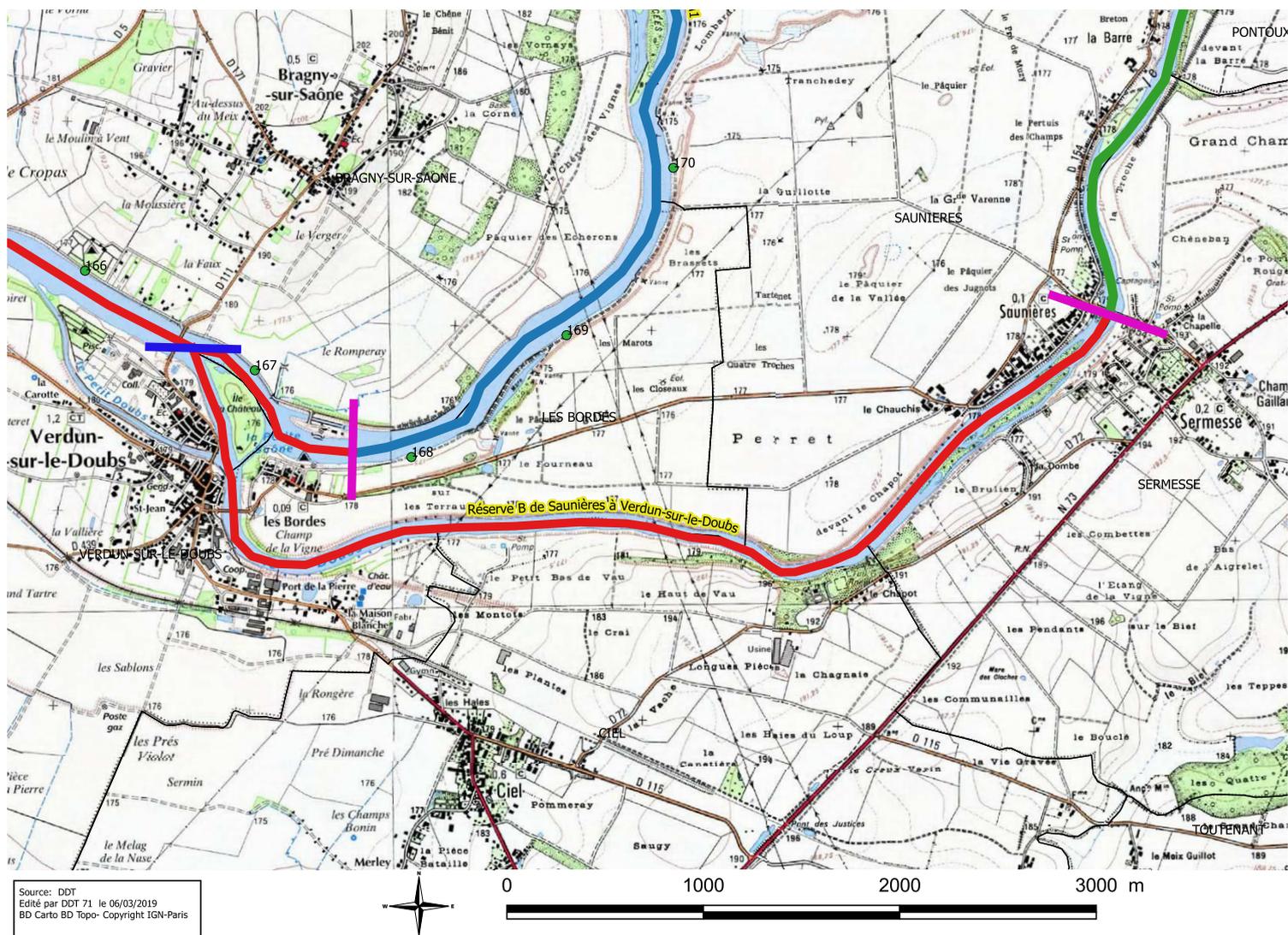
Réseau hydrographique : Le Doubs
Lot : Réserve B de Saunières à Verdun-sur-le-Doubs

Limite amont : Pont de Saunières

Limite aval : Confluent de la Saône et du Doubs

Communes : SAUNIERES, SERMESSE, CIEL, LES BORDES, VERDUN-SUR-LE-DOUBS

Longueur approximative : 6050 mètres



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : La Seille

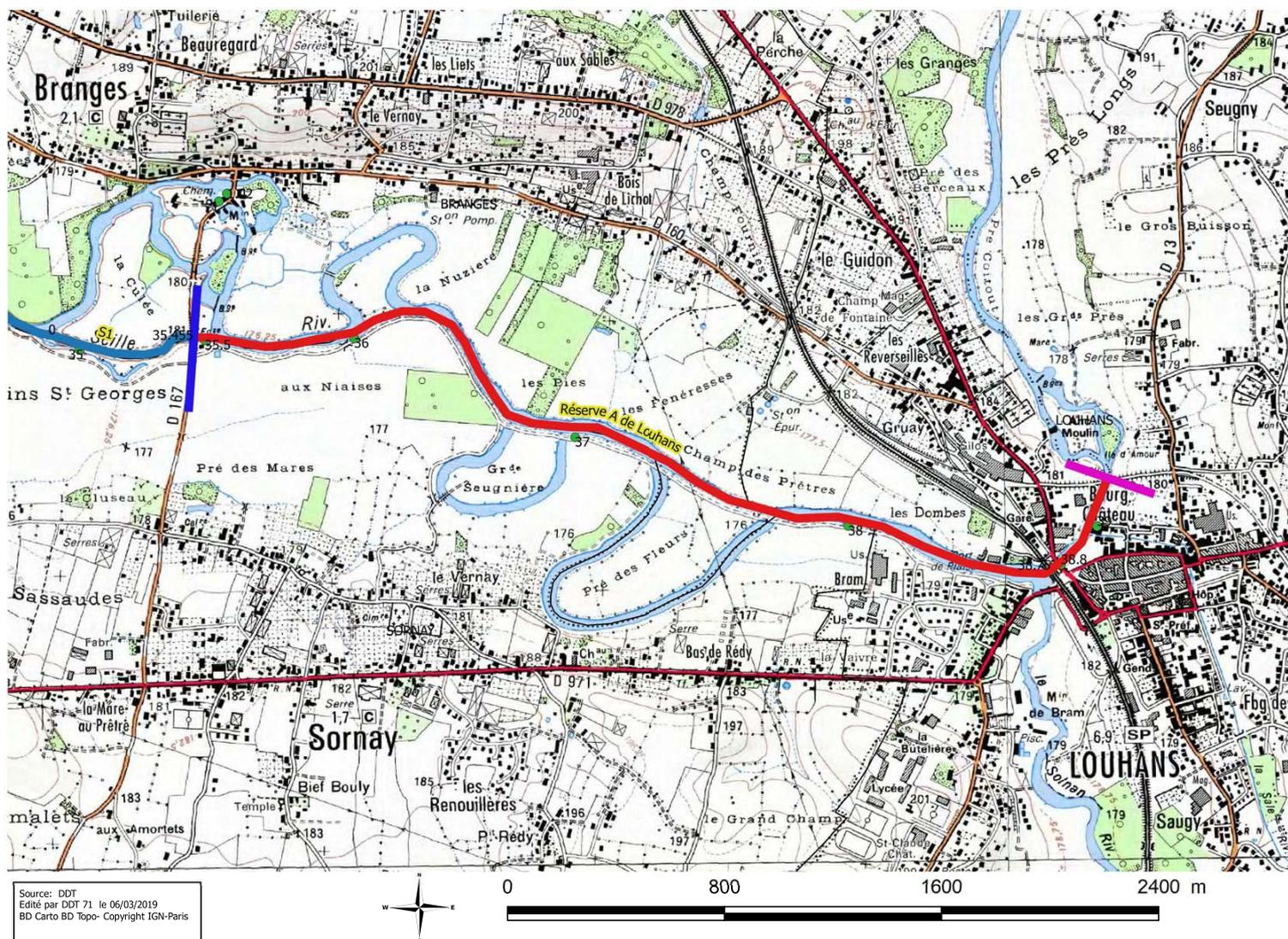
Lot : Réserve A de Louhans

Limite amont : PK 39.000

Limite aval : PK 35.500 (limite communale entre Louhans et Sornay)

Communes : LOUHANS, SORNAY, BRANGES

Longueur approximative : 3500 mètres



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : La Seille

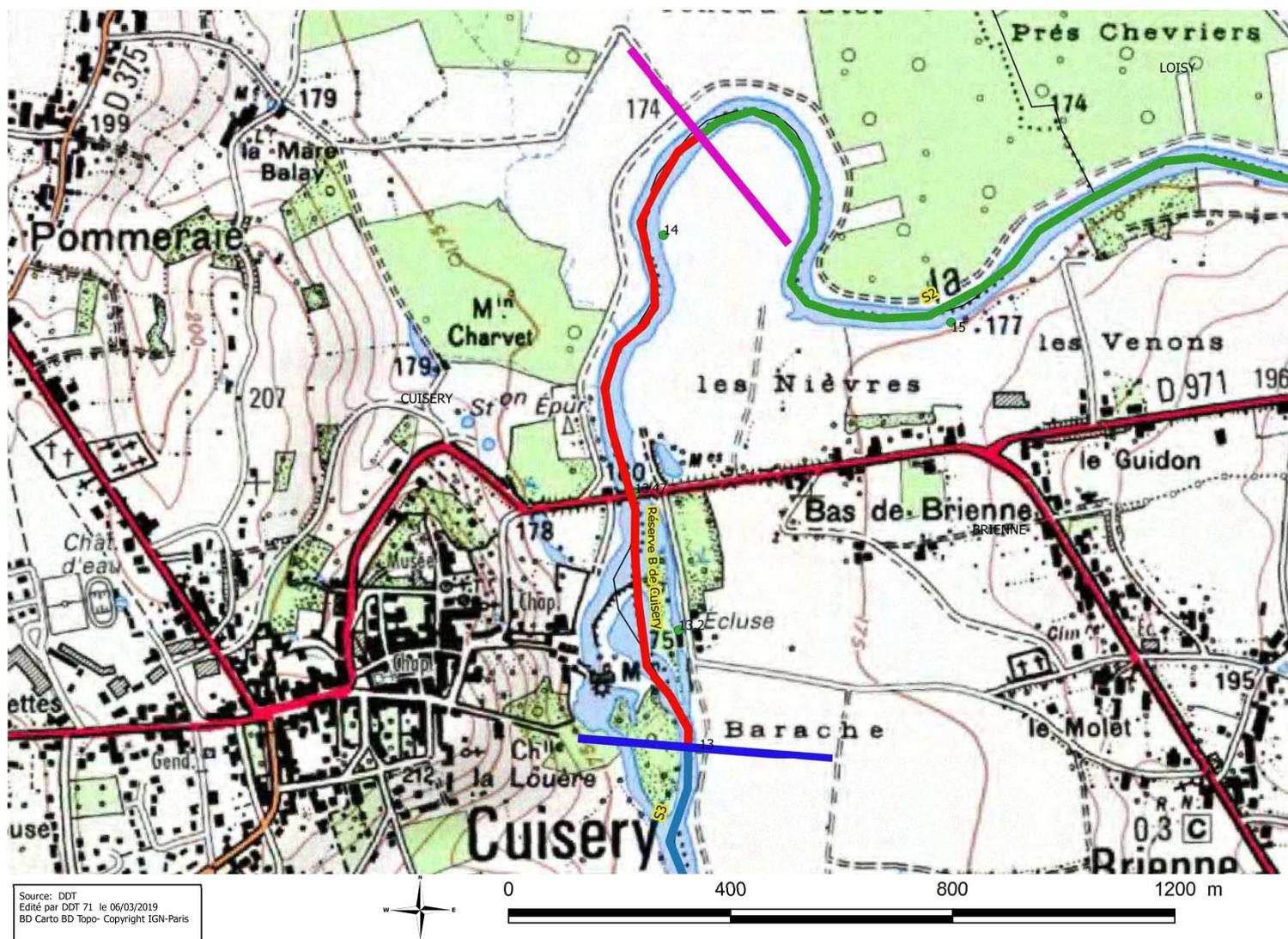
Lot : Réserve B de Cuisery

Limite amont : PK 14.200

Limite aval : PK 12.900

Communes : CUISERY, BRIENNE

Longueur approximative : 1300 mètres



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

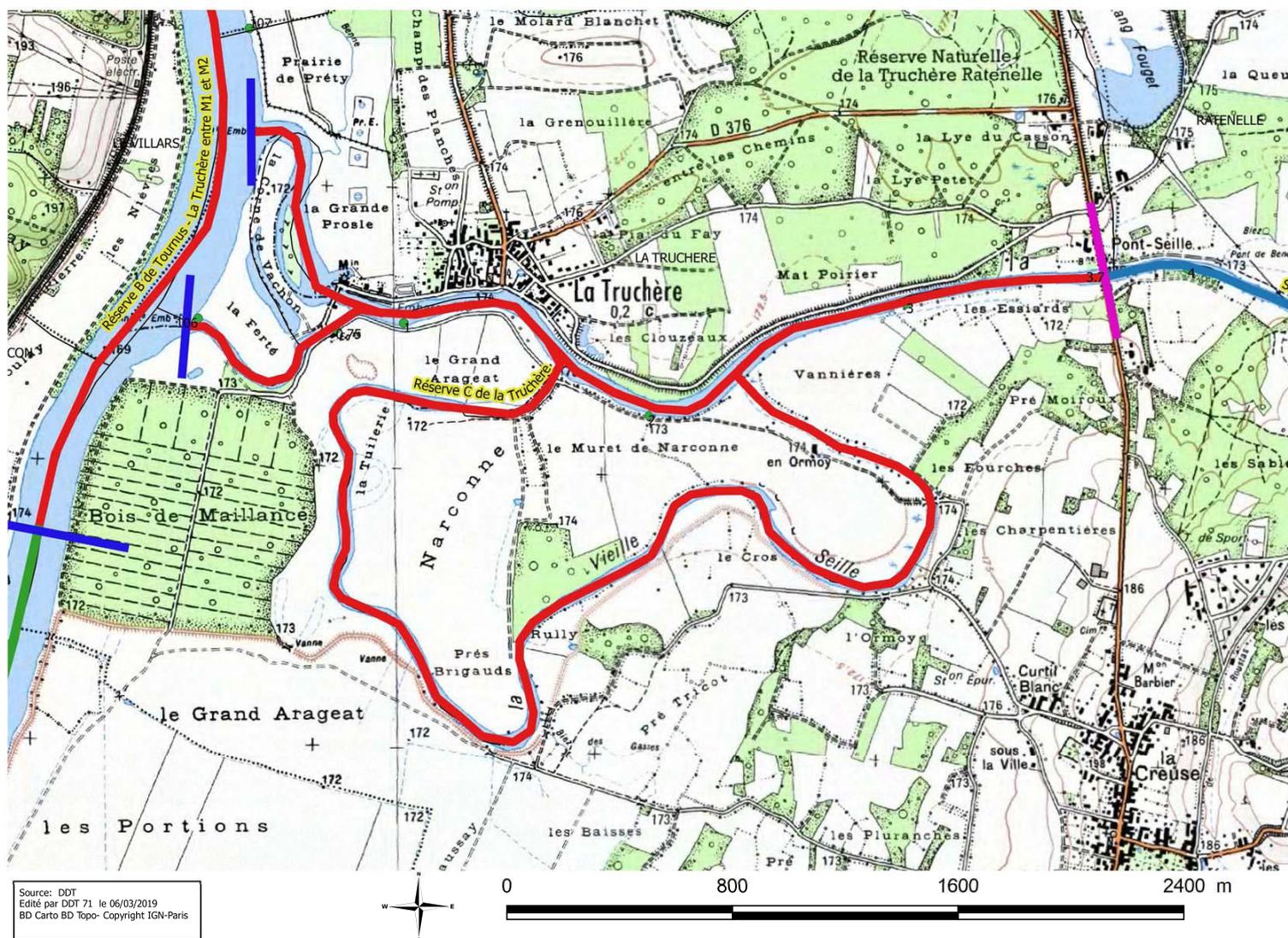
Réseau hydrographique : La Seille
Lot : Réserve C de la Truchère

Limite amont : PK 3.700

Limite aval : PK 0

Communes : LA TRUCHERE, SERMOYER

Longueur approximative : 3700 mètres



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : L'Arroux

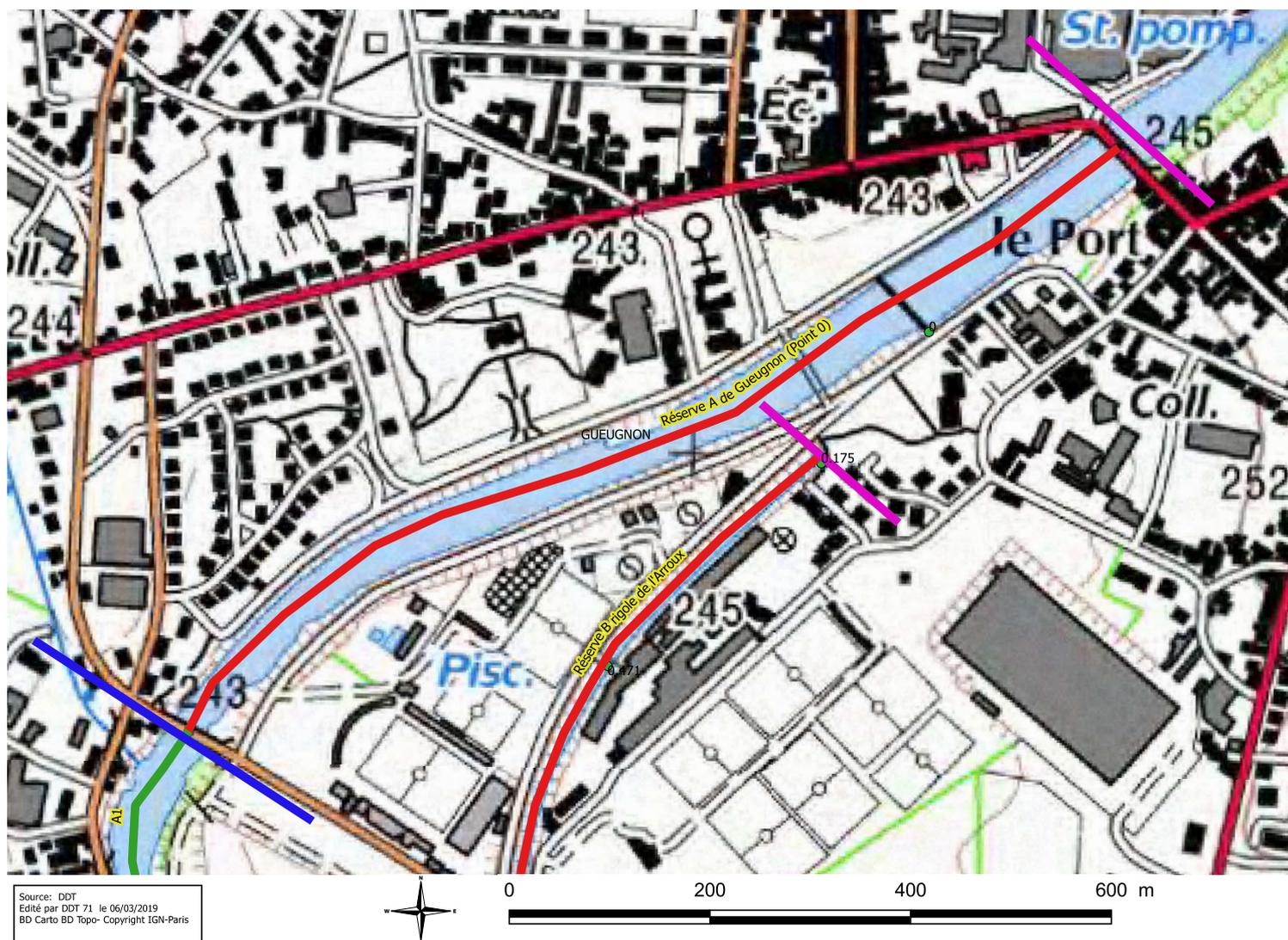
Lot : Réserve A de Gueugnon (Point 0)

Limite amont : pont de Gueugnon, origine de la navigation

Limite aval : pont du stade de Gueugnon

Communes : GUEUGNON

Longueur approximative : 1000 mètres



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : L'Arroux

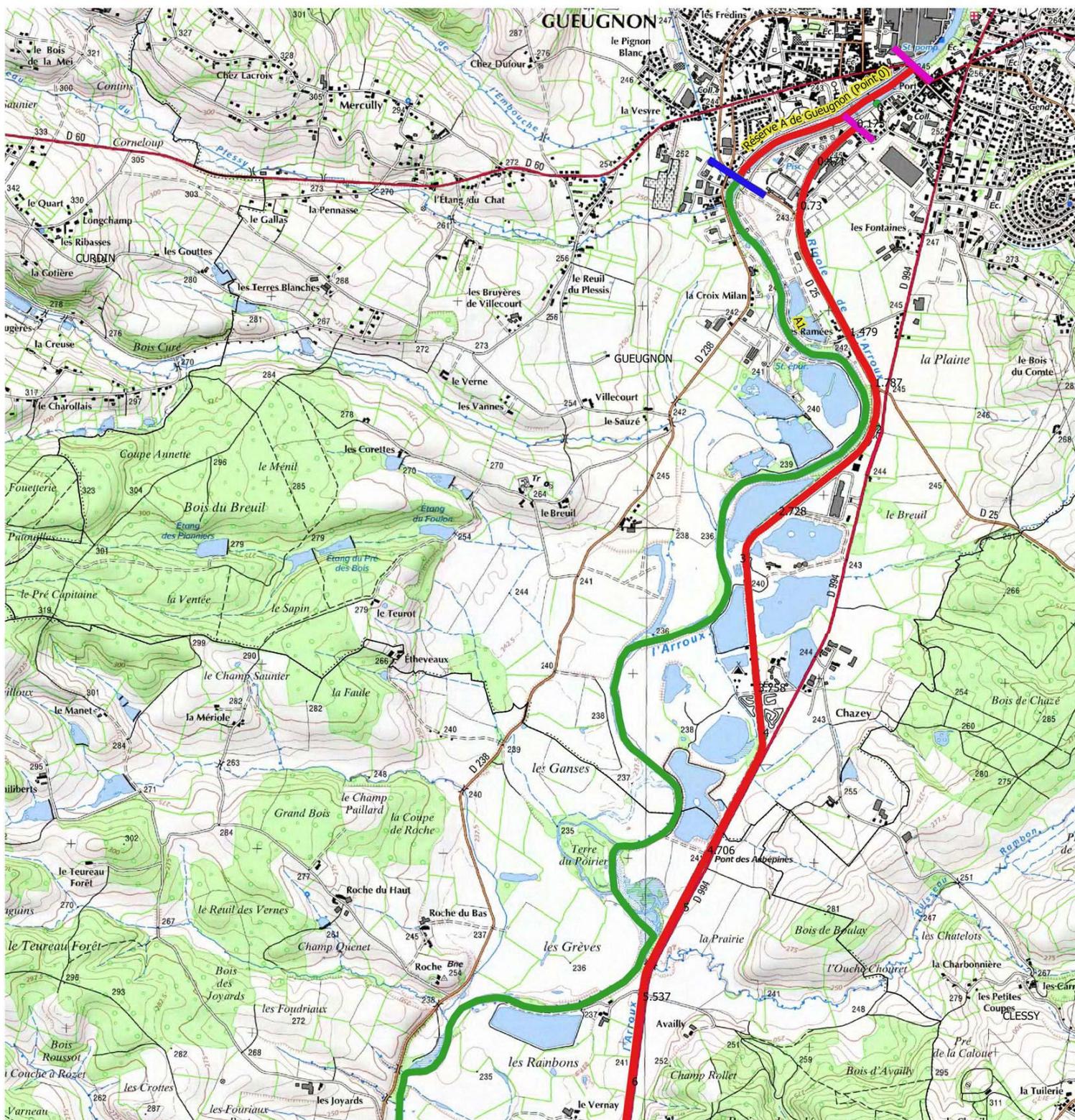
Lot : Réserve B rigole de l'Arroux

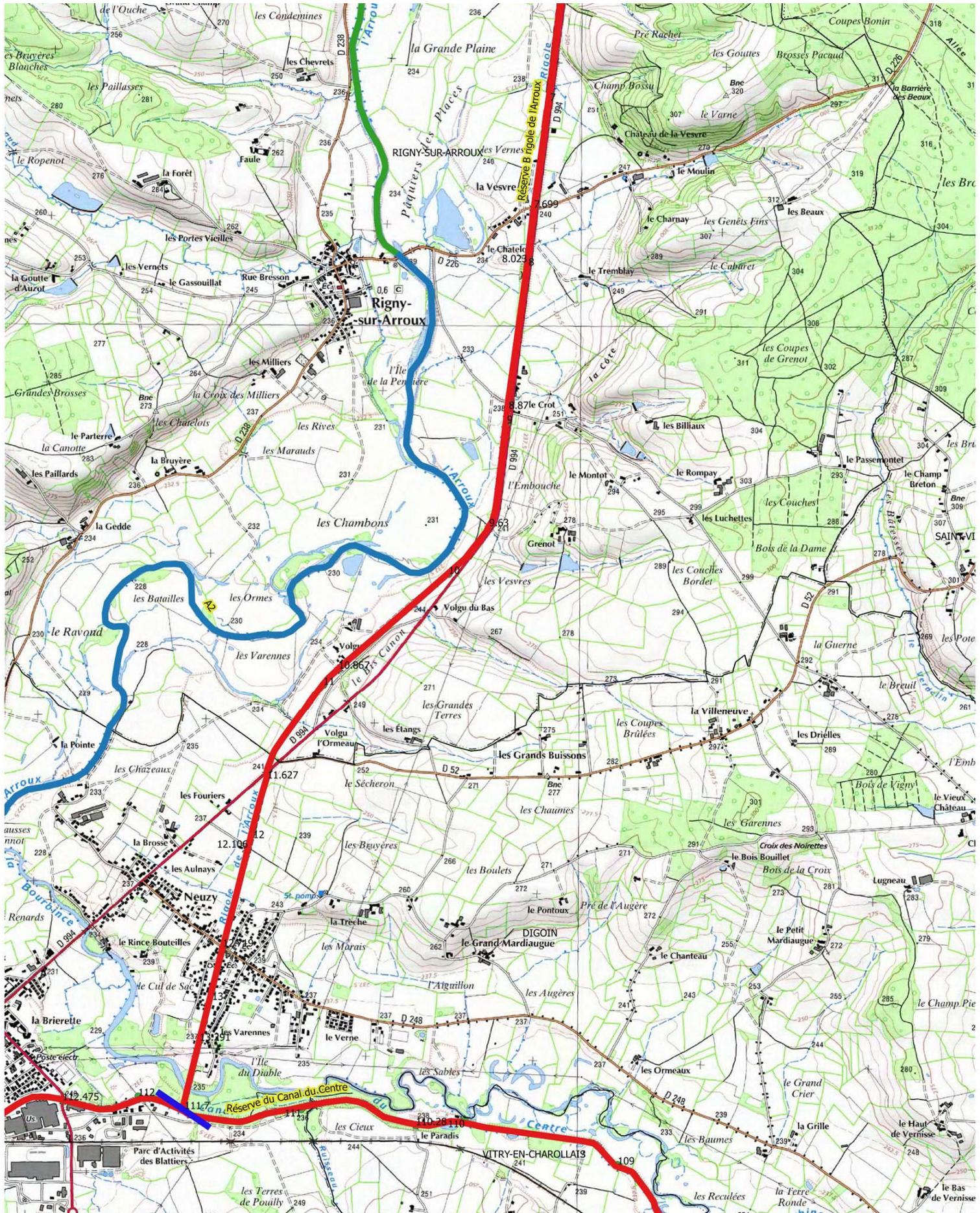
Limite amont : prise d'eau de l'Arroux à Gueugnon

Limite aval : embouchure du Canal du Centre

Communes : DIGOIN, RIGNY-SUR-ARROUX, GEUGNON

Longueur approximative : 13700 mètres





Source: DDT
 Édité par DDT 71 le 06/03/2019
 BD Carto BD Topo- Copyright IGN-Paris





Source: DDT
 Édité par DDT 71 le 06/03/2019
 BD Cartho BD Topo. Copyright IGN-Paris



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : Canal de Roanne à Digoin

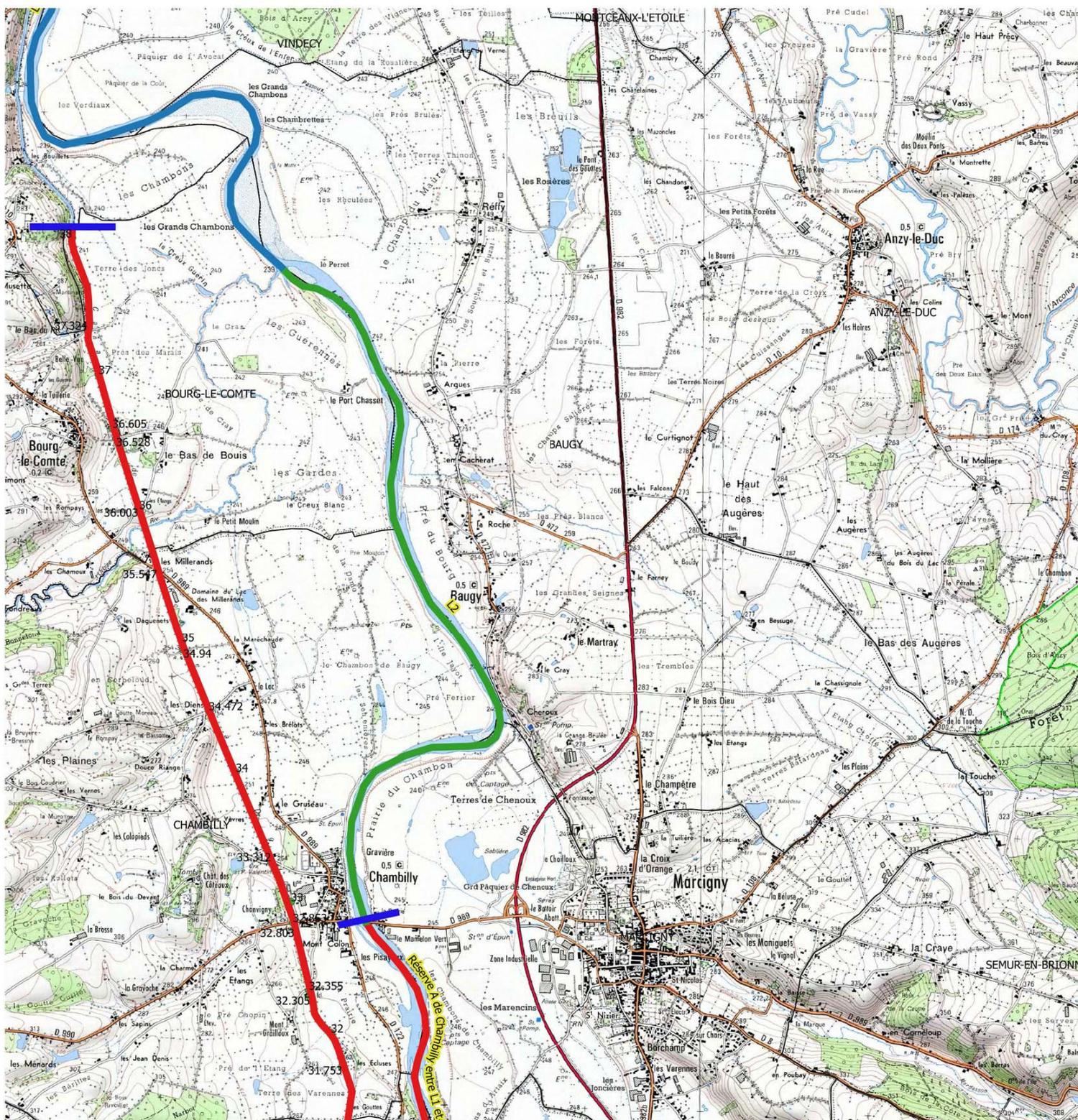
Lot : Réserve Canal de Roanne à Digoin

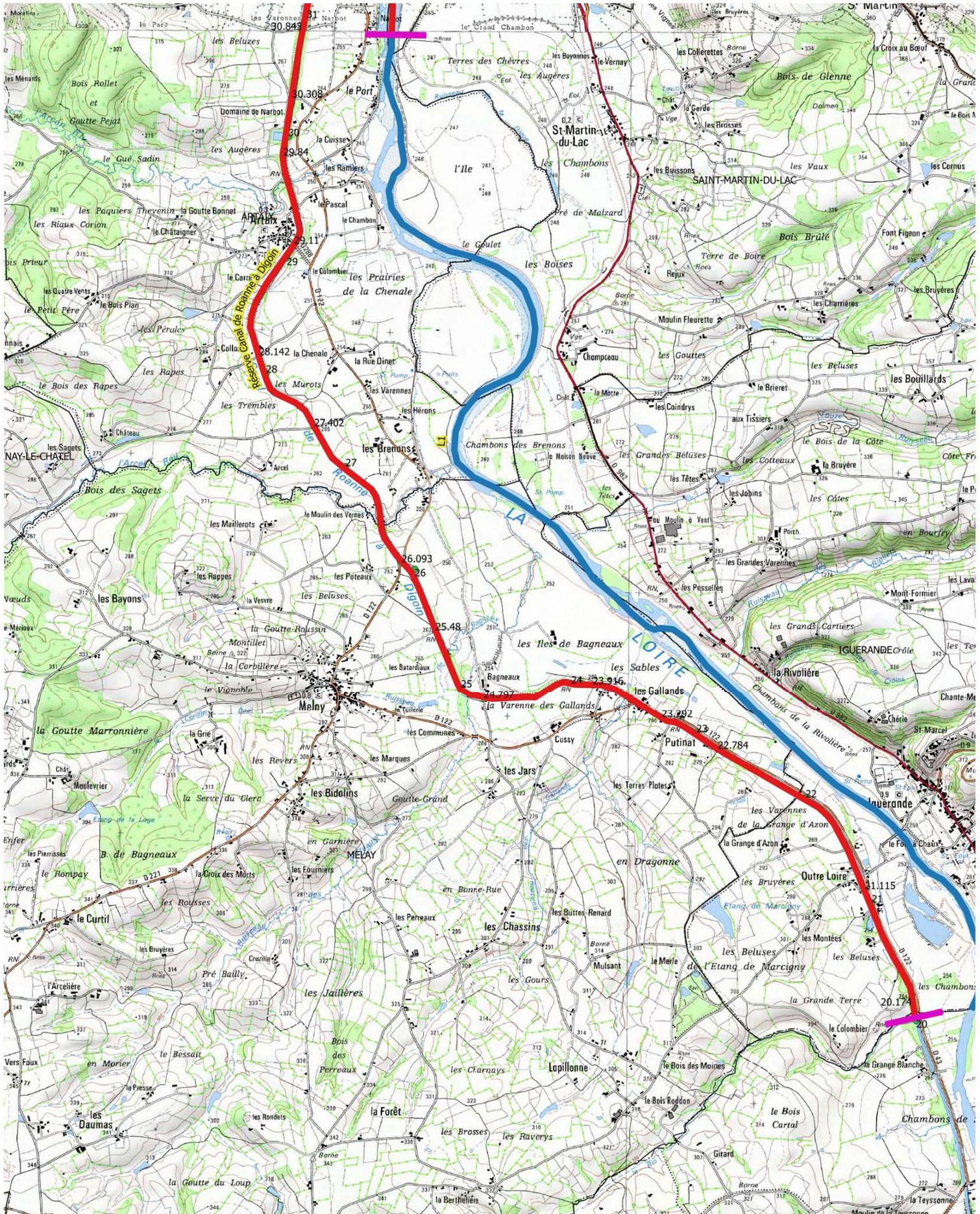
Limite amont : PK 20.041 (département Loire)

Limite aval : PK 37.325 (département Allier)

Communes : IGUERANDE, MELAY, ARTAIX, CHAMBILLY, BOURG-LE-COMTE

Longueur approximative : 17284 mètres





Source: DDT
 Édité par DDT 71 le 06/03/2019
 BD Carto BD Topo- Copyright IGN-Paris



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

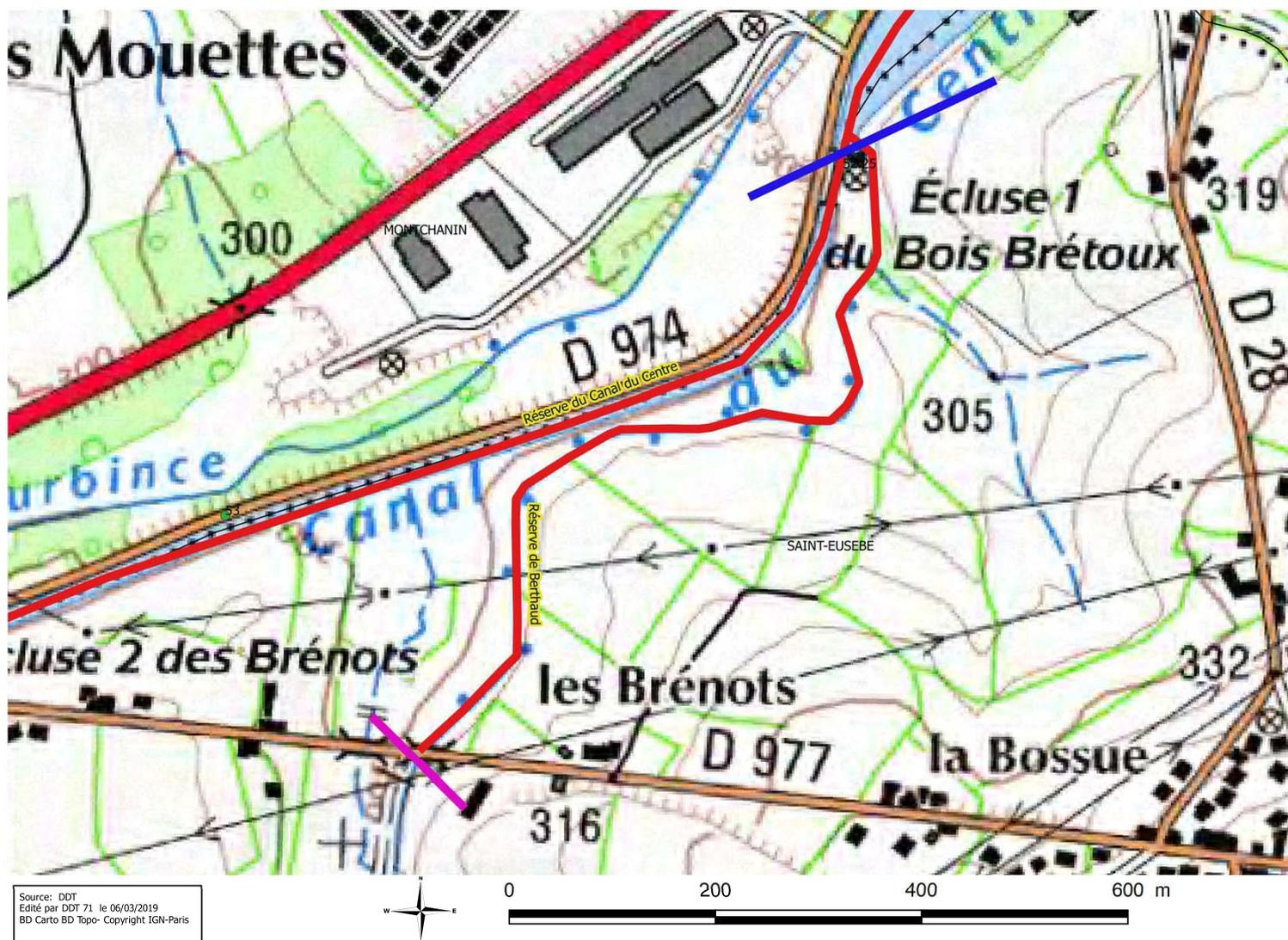
Réseau hydrographique : Rigole de Berthaud
Lot : Réserve de Berthaud

Limite amont : RD 977

Limite aval : écluse 1 de l'océan

Communes : SAINT-EUSEBE

Longueur approximative : 900 mètres



LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR LA PERIODE JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : Rigole de Torcy

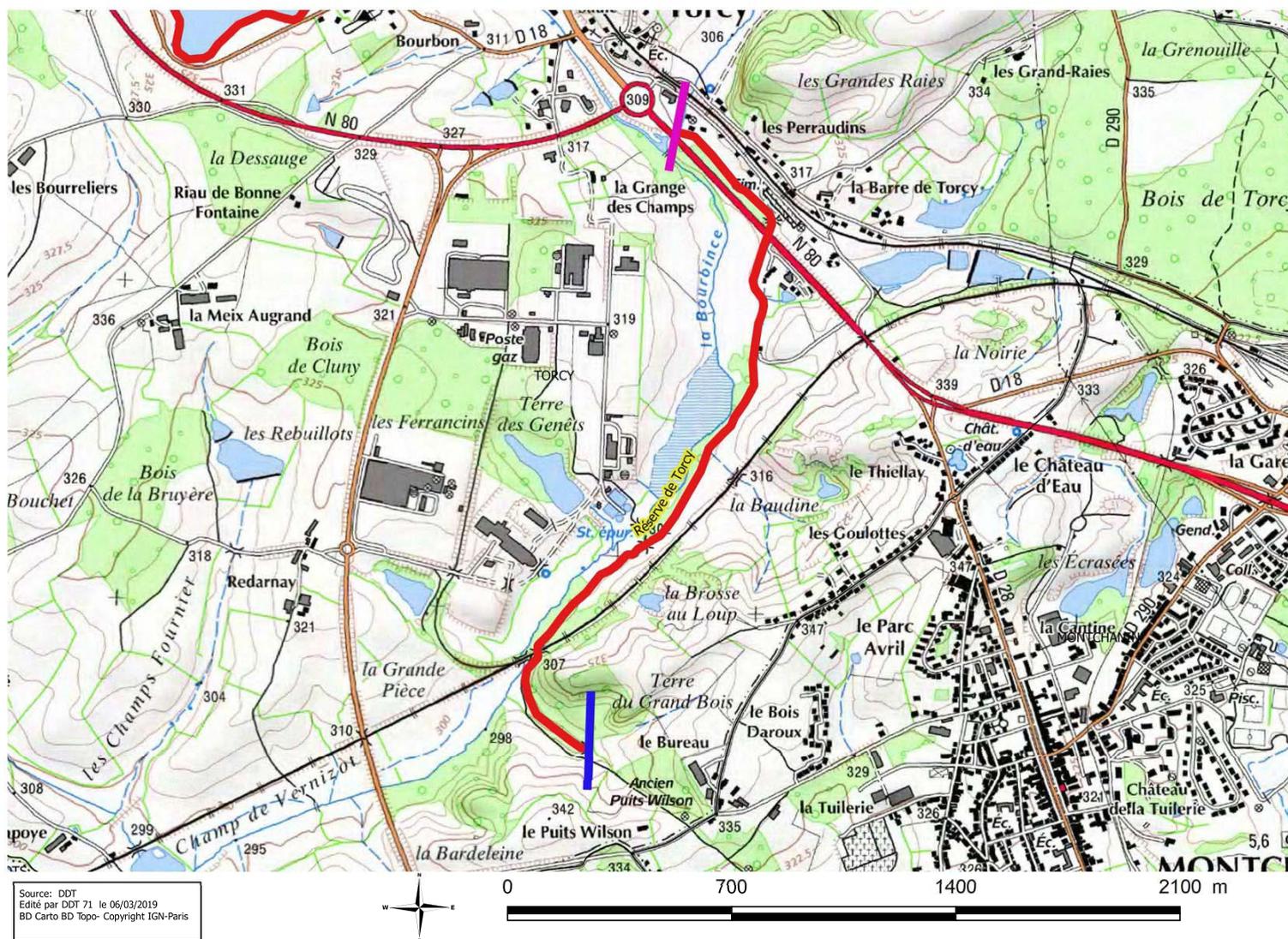
Lot : Réserve de Torcy

Limite amont : RD680

Limite aval : Entrée du souterrain

Communes : TORCY

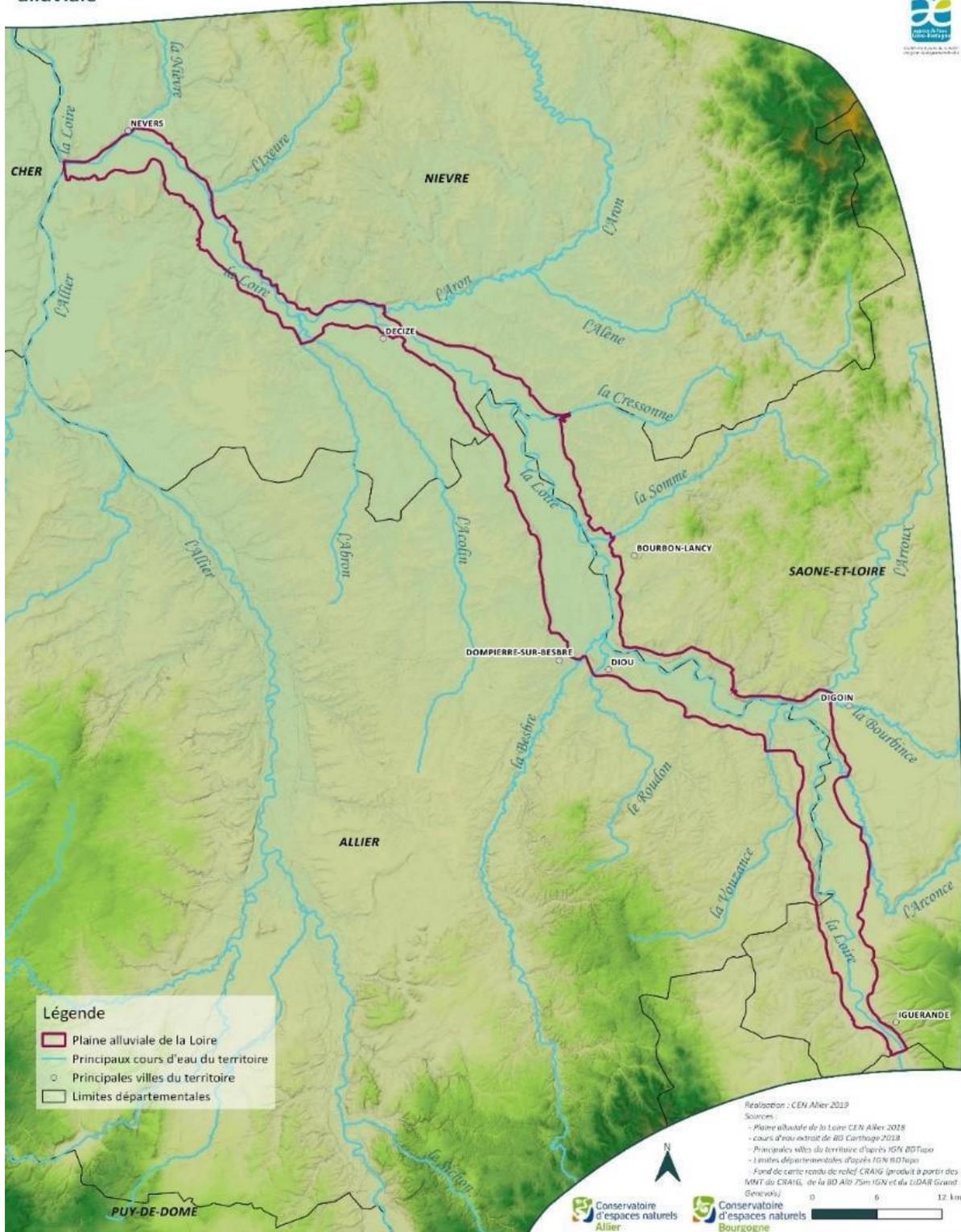
Longueur approximative : 1900 mètres



ANNEXE 10. PERIMETRE DU CONTRAT TERRITORIAL PLAINES ALLUVIALES DE LA LOIRE AUVERGNO-BOURGIGNONNE

Préfiguration du Contrat Territorial Plaines Alluviales de la Loire

Principaux cours d'eau affluents de la Loire dans le périmètre de la plaine alluviale

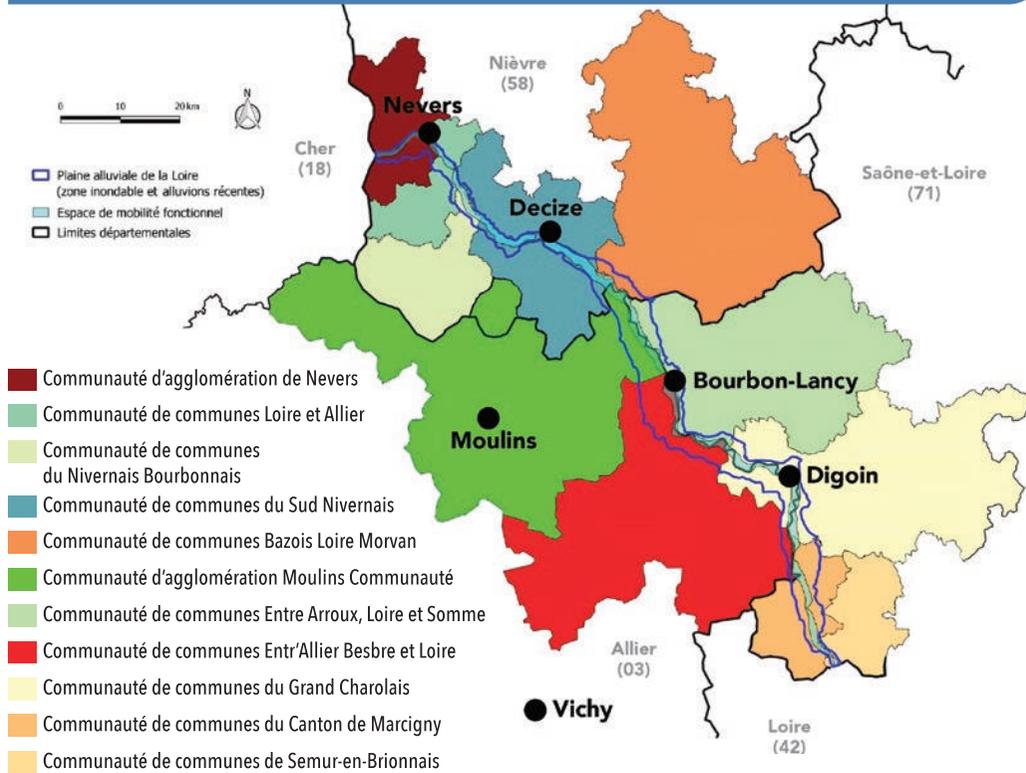


ANNEXE 11 PLAQUETTE DE PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL PLAINE ALLUVIALE DE LA LOIRE AUVERGNO-BOURGUIGNONNE

Les chiffres-clés du territoire

Le projet de contrat territorial du Val de Loire concerne :

- 50 550 ha de plaine alluviale
- 61 communes
- 3 départements (l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire)
- 2 régions (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes)
- Plus de 170 km de Loire, depuis Iguerande (Saône-et-Loire) jusqu'à Marzy (Nièvre)



Contacts



Hélène COLLET

Chargée des départements 71 et 03 • Coordinatrice du projet
04.70.42.89.34 • helene.collet@espaces-naturels.fr



Thibaud WYON

Chargé du département 58
07.50.12.31.03 • thibaud.wyon@cen-bourgogne.fr

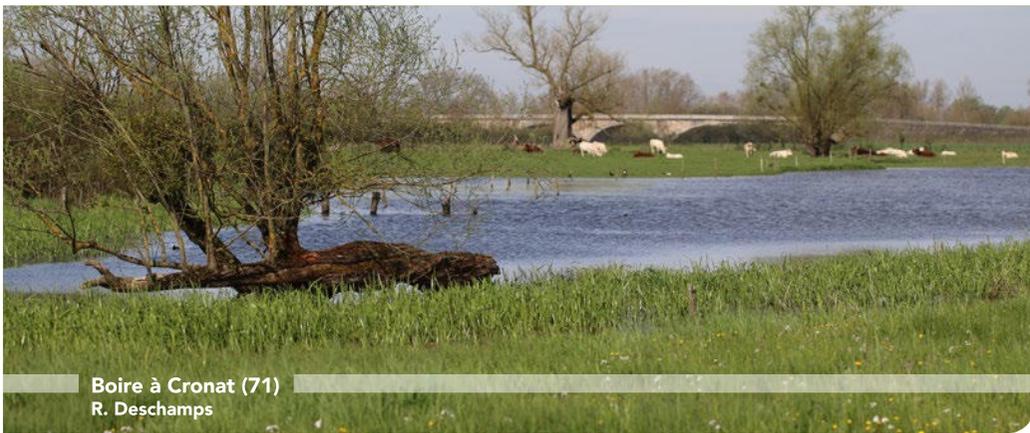
Projet financé par :



En couverture : Vue aérienne de la Loire à Bourbon-Lancy - P. Busser

Vers un contrat territorial pour le Val de Loire en 2020





Boire à Cronat (71)
R. Deschamps

Un contrat territorial

Un contrat territorial : qu'est-ce que c'est ?

Un **contrat territorial** est un **outil partagé** pour la **mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** d'un bassin. Le **contrat territorial rassemble et mobilise les acteurs d'un même territoire** (collectivités, établissements publics, services de l'État, professionnels de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, associations

de pêche, de chasse, naturalistes...) **autour d'objectifs communs**. Il permet un **accompagnement technique et financier de projets concernant un ensemble de thématiques** : pollutions diffuses, domestique et industrielle, gestion des cours d'eau et des zones humides, gestion quantitative de la ressource en eau, etc.

Pourquoi mettre en place un contrat territorial sur le Val de Loire ?

Avec ses grèves mouvantes, ses larges méandres et son paysage renouvelé à chaque saison, **la Loire est souvent présentée comme le dernier grand fleuve sauvage de France**. Or entre les années 1950 et 1980, **les alluvions de la Loire ont été surexploitées** pour les besoins de développement du territoire. Divers aménagements (rectification du lit, enrochement de berges et barrages) ont été réalisés sur le fleuve. **Les conséquences sont encore visibles aujourd'hui** : diminution de la ressource en eau, enfoncement du lit du fleuve déstabilisant les ouvrages d'art, assèchement de la forêt alluviale, etc.

Il s'agit aujourd'hui de **préserver ou de restaurer la morphologie naturelle du fleuve** afin de **garantir une eau potable** en quantité et qualité suffisantes, de **limiter le risque d'inondation** et de **préserver sa biodiversité**, vecteur d'attractivité touristique. Dans un souci de bien commun, **toutes les forces vives du territoire doivent être mobilisées autour d'un projet cohérent** et d'un programme d'actions prévu sur cinq ans.

Comment va se construire le contrat territorial ?

L'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** a sélectionné le Val de Loire auvergnobourguignon, de Iguerande en Saône-et-Loire au Bec d'Allier dans la Nièvre, **pour travailler à l'élaboration d'un contrat territorial**. Cette phase pré-opérationnelle se déroulera entre 2018 et 2020 et sera animée conjointement par les **Conservatoires d'espaces naturels de l'Allier et de Bourgogne**. Forts de leur ancrage local et de leurs compétences respectives sur la thématique des milieux alluviaux, les deux Conservatoires réaliseront un **diagnostic du**

territoire qui alimentera la construction d'un **programme d'actions**.

Pour cela, ils bénéficient de l'appui et du soutien de l'**Agence de l'eau Loire-Bretagne** et des **Directions Départementales des Territoires de l'Allier, de la Nièvre et de Saône-et-Loire**. La phase opérationnelle du contrat territorial se déroulera ensuite sur cinq années, durant lesquelles les maîtres d'ouvrages réaliseront les actions inscrites dans la programmation et concernant l'animation du contrat, des études et des travaux de restauration.

pour le Val de Loire



Herbier à renoncules
CEN Allier



L'Épervière de Loire, spécifiquement liée à la Loire, est protégée au niveau régional
L. Poncelet Quintard



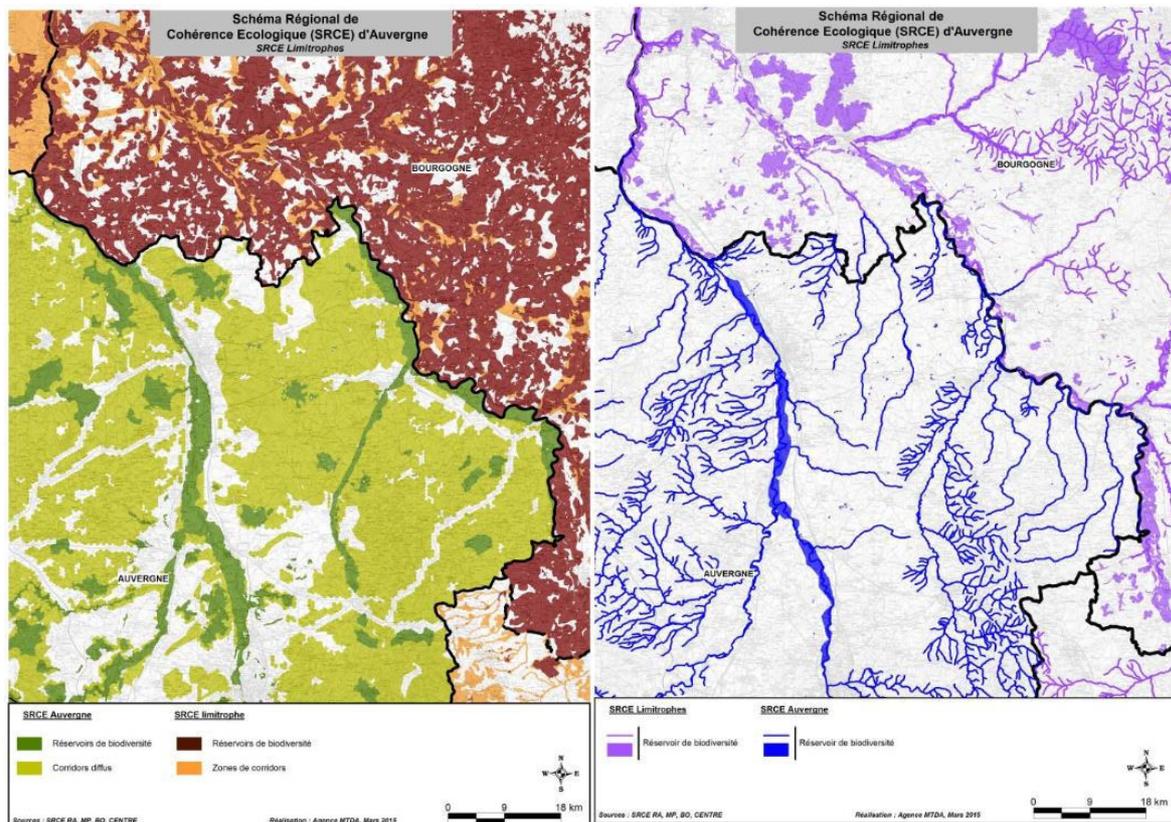
Sterne naine en vol
A. Bayle

Et en pratique ?

Dès 2018, les Conservatoires de l'Allier et de Bourgogne iront à la rencontre des acteurs locaux. Des entretiens, des ateliers de travail et des comités de pilotage seront organisés afin de construire un projet ambitieux, au plus près des pré-occupations et des enjeux du territoire.

ANNEXE 12. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES D'Auvergne ET DE BOURGOGNE

(Source : SCRE Auvergne)



ANNEXE 13. CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE DU BASSIN VERSANT DE LA LOIRE

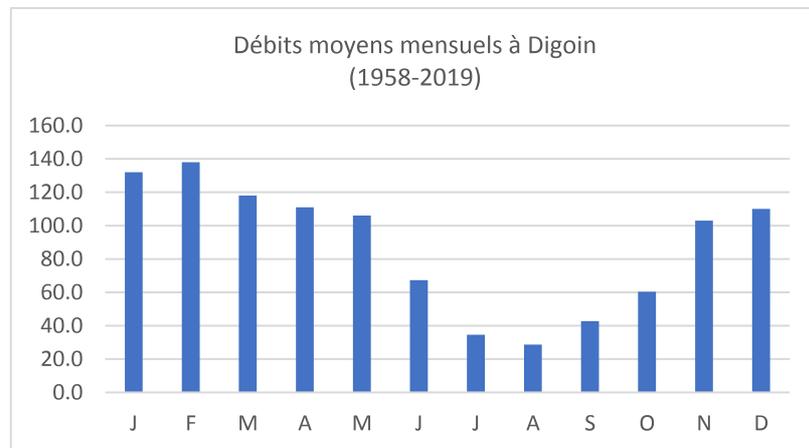
Contexte géologique simplifié du bassin versant de la Loire (d'après G. Cochet : La Loire, la bibliothèque du naturaliste, Delachaux et Niestlé 2002, sous la direction de C. Bouchardy)

Le site est concerné par l'unité 3 :

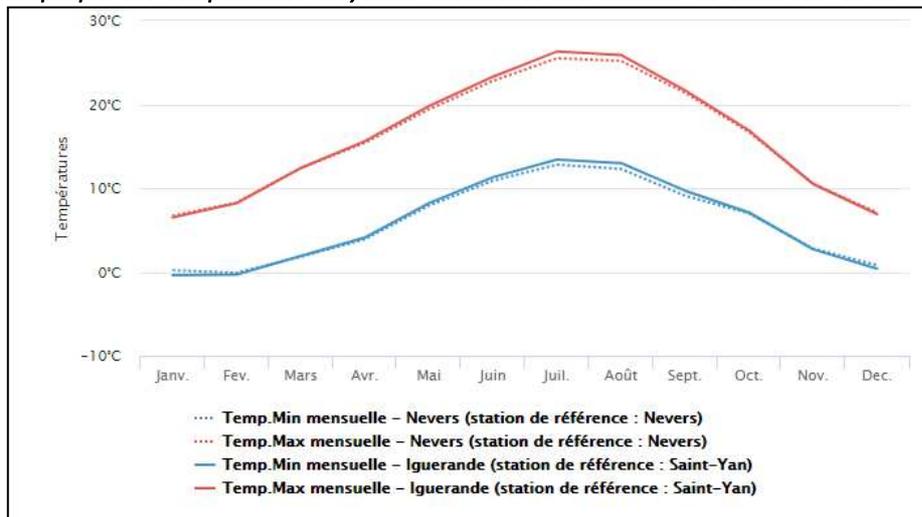


ANNEXE 14. DONNES HYDRO-CLIMATIQUES

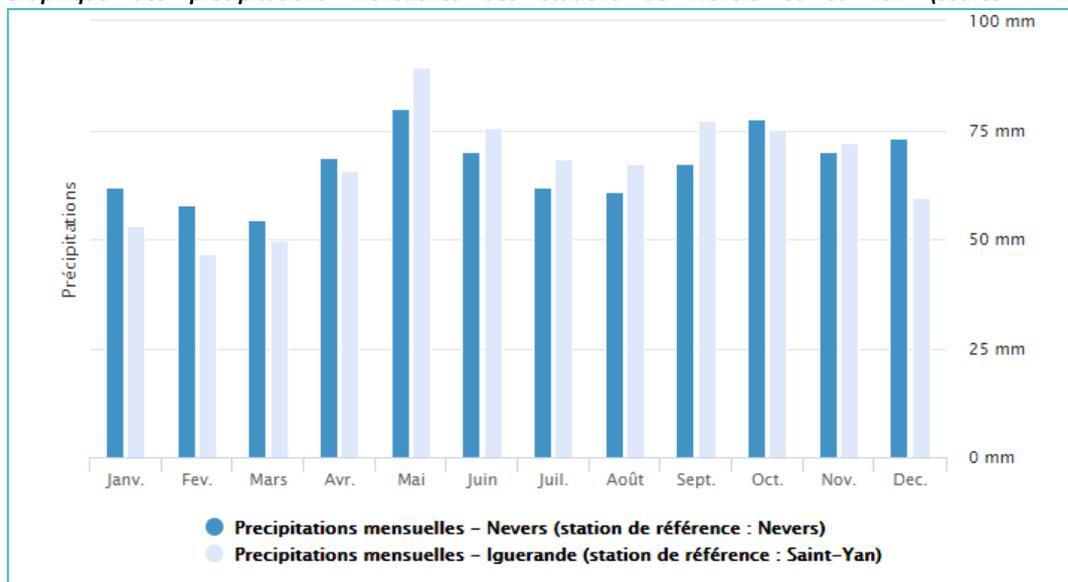
Hydrogramme caractéristique des débits de la Loire à Digoin (Source : Banque HYDRO)



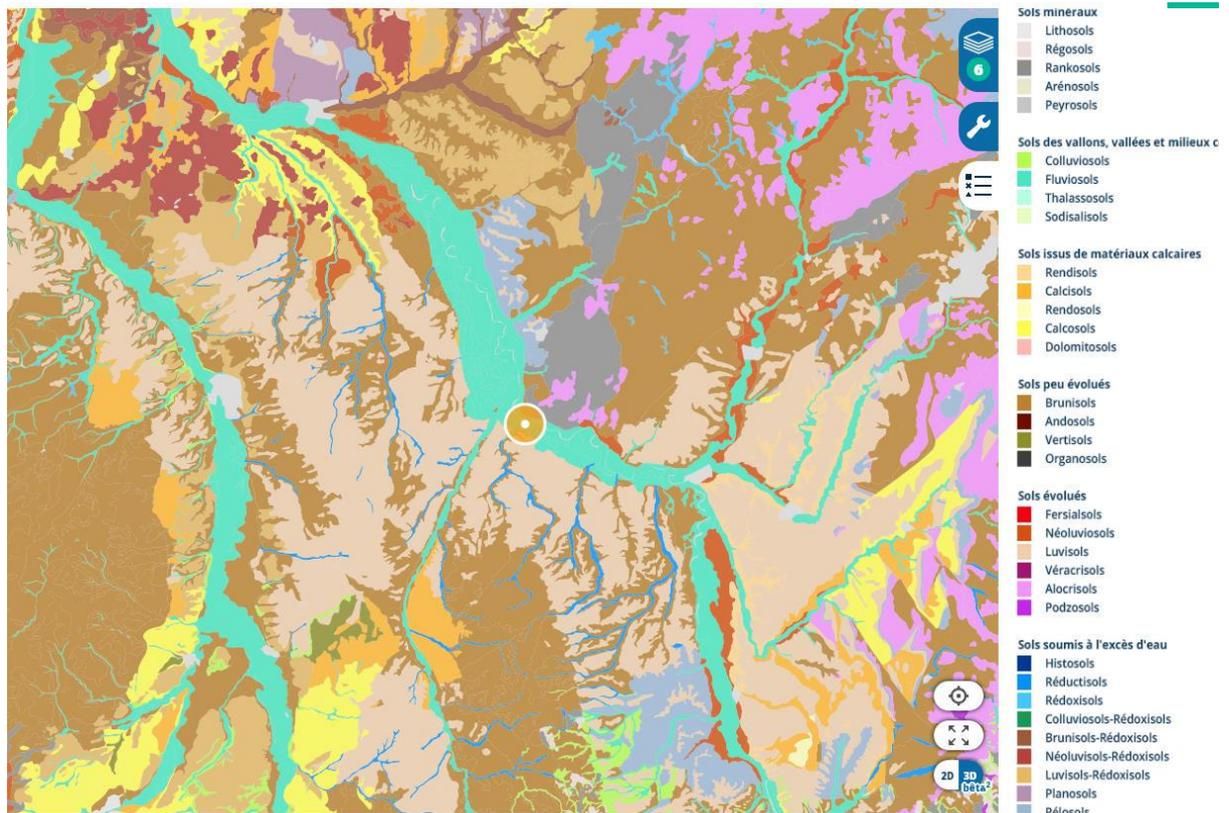
Graphique des températures moyennes mensuelles des stations de Saint-Yan et de Nevers (Source Météofrance)



Graphique des précipitations mensuelles des stations de Nevers et St Yan (source : METEOFRANCE)



ANNEXE 15. CARTE DES SOLS



Source : Géoportail

ANNEXE 16. LISTE DES AAPPMAS DU SITE

Nom	Dép	Siège	Président
AAPPMA de GANNAY/LOIRE	03	Gannay-sur-Loire	Yves DURAND
AAPPMA de GARNAT/ENGIEVRE	03	Garnat-sur-Engiève	Alain ROUSSEAU
AAPPMA de Région - Bourbon Lancy	71	Bourbon-Lancy	Christian LAPETITE
AAPPMA de DIOU	03	Diou	Henri TINET
AAPPMA La Brème parodienne	71	Paray-le-Monial	Emmanuel CARRIER
AAPPMA DIGOIN " La Gaule Digoinaise"	71	Digoin	BIANCHI Jean-Luc
AAPPMA d'AVRILLY	03	Chassenard	Roger SAVRE
AAPPMA «Les Amis de l'Arconce»	71	Saint-Yan	Jean-Pierre Lecoœur
AAPPMA Marcigny " Les pêcheurs de Loire"	71	Marcigny	Bouhadlar BOUDJEMA
AAPPMA IGURANDE " Les Amis de la Loire"	71	Iguerande	PERRIN Jean-Marc

ANNEXE 17. LISTE DES GROUPEMENTS PUBLICS EXPOITANT LES CHAMPS CAPTANTS D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

Nom de la collectivité	Nature de la Compétence AEP	la Exploitant	Nb de com	Communes concernées sur le site
SIE Sologne Ligérienne	Production /Distribution	Délégation - Affermage SAUR	6	Artaix - 71
				Bourg-le-Compte - 71
				Chambilly - 71
				Melay
SIE Vallée du Sornin	Production /Distribution	Délégation - Affermage VEOLIA	22	Saint-Martin-du-Lac - 71
				Iguerande - 71
SIE Brionnais	Production /Distribution	Délégation - Affermage SAUR	42	Varenne-Saint-Germain - 71
				Saint-Yan - 71
				L'Hopital-Le-Mercier - 71
				Vindecy - 71
				Beaugy - 71
Commune de DIGOIN	Production /Distribution	Régie	1	Digoïn - 71
Commune de la MOTTE-SAINT-JEAN	Production /Distribution	Régie	1	La_Motte-Saint-Jean - 71
SIE Bords de Loire	Production /Distribution	Délégation - Affermage SAUR	18	Cronat - 71
				Vitry-sur-Loire - 71
				Lesme - 71
				Bourbon Lancy - 71
				Saint-Aubin sur Loire - 71
				Gilly-sur-Loire - 71
				Perrigny sur Loire - 71
Saint-Agnan - 71				
Commune de BOURBON-LANCY	Production /Distribution	Délégation - Affermage SUEZ	-	Bourbon-lancy - 71
Syndicat Mixte d'Adduction d'eau du Charolais	Production et adduction		78	Baugy -71
				L'Hôpital-le-Mercier -71
				Marcigny -71
				Saint-Yan -71
SIVOM de la Sologne Bourbonnaise	Production /Distribution	Régie	35	Cossaye - 58
				Lamenay-sur-Loire - 58
				Gannay-sur-Loire - 03
				Saint-Martin-des-Lais - 03
				Garnat-sur-Engièvre - 03
				Beaulon - 03
				Dompierre-sur-Besbre - 03
				Diou - 03
				Pierrefite-sur-Loire - 03
				Coulanges -03
				Molinet - 03
Chassenard - 03				
SIVOM de la Vallée de la Besbre	Production /Distribution	Régie	35	Luneau - 03
				Avrilly - 03

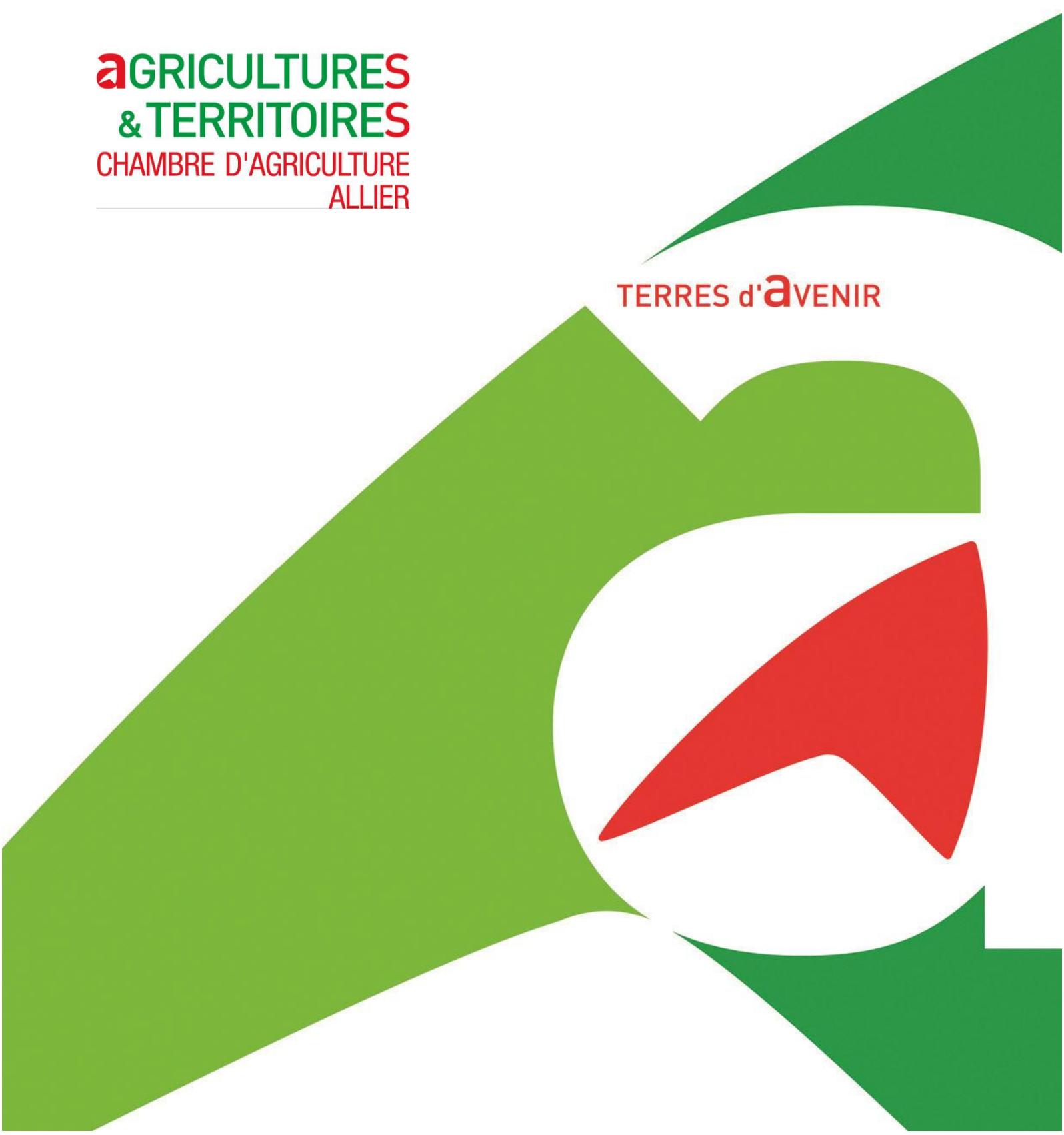
ANNEXE 18. BILAN DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LE SITE COTE ALLIER

Etat des lieux agriculture

Site N2000 Val de Loire – Septembre 2019

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALLIER

TERRES d'**a**VENIR

The background features a large, abstract graphic composed of several overlapping shapes. A large, light green shape dominates the lower-left and middle sections. A dark green shape is at the top right. A red shape is positioned in the lower-right quadrant, partially overlapping the light green shape. The overall composition is dynamic and modern.

Sommaire

I – Caractéristiques des exploitations dans l'Allier	3
II – Occupation du sol et son évolution.....	3
III – Caractérisation des tendances en termes de pratiques.....	4

I – Caractéristiques des exploitations dans l'Allier

Les déclarations PAC de 2018 permettent d'identifier **111** exploitations agricoles ayant leur siège dans l'Allier et disposant au moins d'un îlot déclaré sur le site Natura 2000.

Le tableau, placé en annexe 1, précise le nom de ces exploitations, la commune du siège d'exploitation, l'adresse, le téléphone, l'adresse mail et si une activité d'élevage est présente, permettant ainsi d'optimiser l'animation du site Natura 2000. Attention toutefois à l'utilisation de ces données, elles sont soumises au RGPD.

Sur le département de l'Allier, la taille des exploitations identifiées sur le site Natura 2000 est très variable. On note 5 exploitations de toute petite taille (moins de 10 ha) puis la plus petite à 25 ha et la plus grosse à 681 ha. La moitié des exploitations est sous une forme juridique sociétaire (SCI, GAEC, EARL, SCEA, SARL...)

On note une SAU moyenne de 165 ha avec une médiane qui se trouve à 141 hectares.

Les exploitations agricoles ne possèdent, en grande majorité, qu'une petite partie de leur exploitation dans le site Natura 2000.

L'orientation technico-économique des exploitations qui prédomine, est la polyculture-élevage dans plus de 80 % des cas. 10 % des structures sont spécialisées en bovins viande. Pour rappel, c'est la race Charolaise qui domine dans notre département et l'Allier est le deuxième département français en nombre de tête pour l'élevage bovin à viande.

On observe également une augmentation des effectifs animaux. Lorsque l'on regarde les 111 exploitations qui déclarent aujourd'hui au moins un îlot dans le site N2000, on est passé de 13122 UGB moyens en 2010 à 14595 UGB moyens en 2019. C'est une tendance locale qui est à l'inverse de la tendance départementale.

On note quelques exploitations spécialisées en grandes cultures (- de 10%) sur la partie Nord du site, de Coulanges en remontant à Gannay sur Loire.

L'irrigation est très présente côté Allier contrairement à la Saône et Loire, ce qui permet aux exploitations de sécuriser les rendements en grandes cultures pour nourrir les animaux et de pouvoir avoir des structures spécialisées en grandes cultures.

La santé économique des exploitations est particulièrement délicate sur les trois dernières années, liée aux conditions climatiques particulières couplées à des prix qui ne sont pas rémunérateurs.

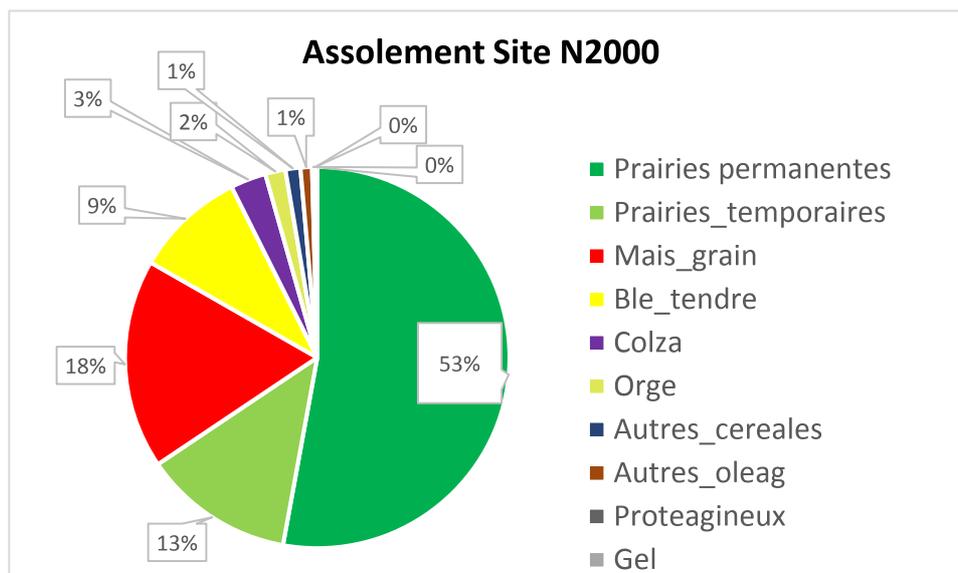
On notera également de « l'agribashing » qui monte en puissance, créant un climat particulièrement délétère dans les campagnes.

II – Occupation du sol et son évolution

Les informations, ci-dessous, sont extraites des données RPG 2017 avec seulement les exploitations qui ont leur siège d'exploitation dans l'Allier et ainsi au moins un îlot dans le site N2000.

Nous n'avons pas dans ce récapitulatif, les agriculteurs qui ont leur siège d'exploitation dans un autre département mais qui potentiellement peuvent avoir des parcelles dans le site N2000 côté Allier. Cela représente plus de 1000 ha.

Surface en ha	SAU TOTALE	Prairies permanentes	Prairies temporaires	Blé	Colza	Maïs	Autres céréales	Autres (gel)
2017	4920	2597.59	623.72	459.03	147.27	873.21	202.37	16.81



III – Caractérisation des tendances des pratiques agricoles

Entretien des frans bords

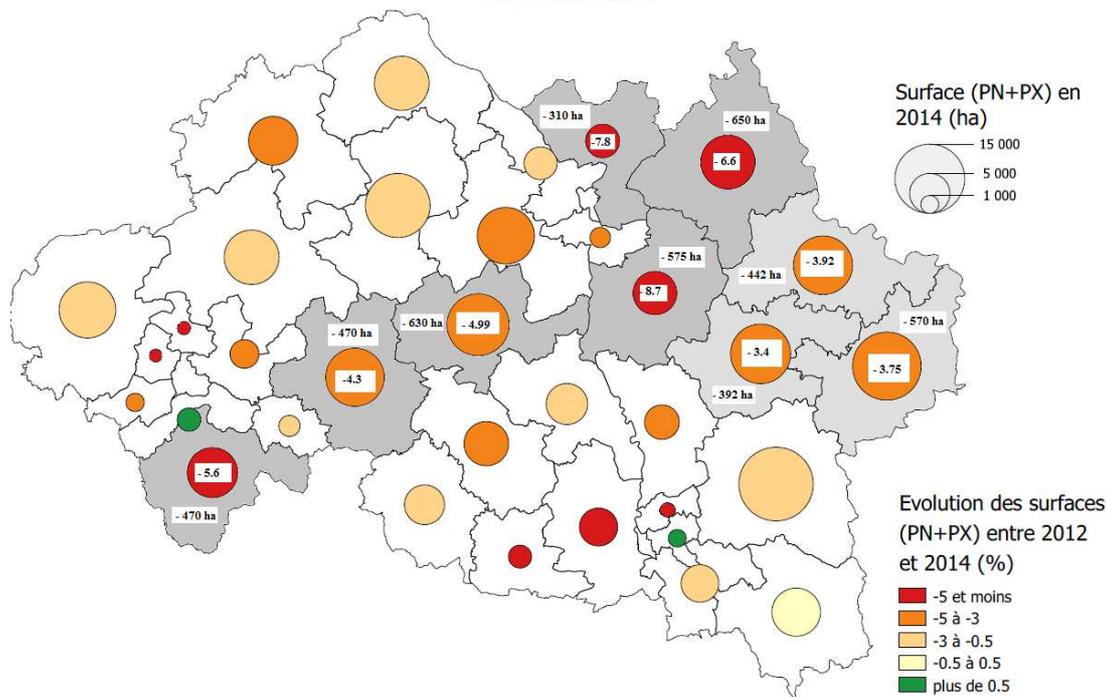
Ces terrains sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels constamment remaniés sous l'action du fleuve « normalement » (pas de crues notables depuis plusieurs années) et abrite de fait une faune et une flore très diversifiées. C'est la pratique du pâturage sur ces milieux qui est la plus présente. Comme en Saône et Loire, ces parcelles sont exploitées exclusivement en pâture sans aucune fertilisation minérale ni organique.

On notera cependant, sur certains secteurs, une fermeture du milieu lorsque la pression de pâturage n'est pas suffisante.

Mise en culture des prairies

Nous n'avons pas le détail du retournement des prairies pour mise en culture sur le site N2000 à proprement parler mais la DRAAF Auvergne avait conduit un travail fin 2014, début 2015 avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la mise en place du PAEC Allier pour cibler les secteurs prioritaires pour activer la MAEC système SHP au regard de l'évolution des surfaces en prairie permanente par canton entre 2012 et 2014 (*voir carte 1*).

Carte 1 **Evolution des surfaces en prairie permanente (PN+PX) par canton entre 2012 et 2014**



On voit très nettement que le Nord-Est du département a perdu des surfaces en prairies entre 2012 et 2014, c'est pour cette raison que la Chambre d'Agriculture avait accès la mesure SHP sur ces cantons là pour limiter le retournement de prairie sur ces secteurs.

Exploitation des prairies temporaires sur le site Natura 2000

Le principe des prairies temporaires est de rentrer en rotation avec des cultures.

Historiquement, les exploitants laissent les prairies temporaires en place pendant 5 à 7 ans puis les repasser en cultures. La nouvelle réglementation sur les prairies temporaires, à savoir qu'une prairie déclarée plus de 5 ans à la PAC en PT passe automatiquement en PP vient modifier le mode de gestion des PT dans la rotation. Les agriculteurs sont obligés de raccourcir leur rotation.

On voit aussi de plus en plus apparaitre des PT pour une année (type RG/Trèfle) ; cette gestion est liée au contexte climatique de ces dernières années. Ces parcelles sont menées comme des cultures annuelles.

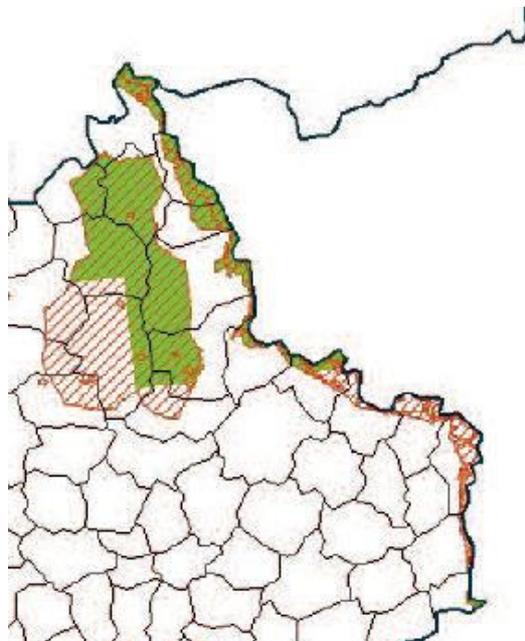
Conduite des prairies naturelles

Les prairies sensibles

Depuis 2015, certaines surfaces en prairies permanentes sont qualifiées de sensibles (*voir Carte 2 surface en vert*). Pour ces surfaces, l'exploitant doit conserver la surface en prairie permanente, il ne peut ni la labourer, ni la convertir en terre arable ou culture permanente. Le travail superficiel du sol est cependant autorisé sur ces surfaces, par exemple pour permettre un sursemis.

Dans l'Allier, sur les 12 communes intégrées au site N2000, 7 communes sur la partie Nord du site et 1 sur la partie Sud, ont vu leurs prairies classées en « prairies sensibles » (Gannay sur Loire, St Martin des Lais, Garnat sur Engièvre, Diou, Dompierre sur Besbre, Pierrefittes sur Loire et Avrilly). Sur ces communes-là, les prairies permanentes sont donc figées, les parcelles déclarées en prairies permanentes resteront en prairies permanentes sauf évolution de la réglementation dans les années à venir.

C'est un point particulièrement négatif dans la gestion d'une exploitation, ce dispositif vient figer complètement l'évolution des structures.



Carte 2 : Localisation des prairies sensibles dans le site N2000 Val de Loire

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Pour des raisons politiques, la Chambre d'Agriculture de l'Allier s'était désengagée du dispositif N2000 et Maet entre 2010 et l'été 2014.

Lors de cette programmation (MAEt) qui a été animé par le CEN Allier, 39 exploitants agricoles avaient contractualisé au moins une MAEt pour une surface totale de 1443 ha (*Données fournies par le CEN Allier dans le PAEC Allier*).

Lors de la mise en place du PDR Auvergne 2014-2020, les élus de la Chambre ont souhaité se réapproprier le dispositif MAE. Ainsi, après une réunion de concertation (08 septembre 2014), initiée par la Chambre d'Agriculture de l'Allier et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, nous avons dressé le constat suivant : les trois enjeux rencontrés sur le département de l'Allier : eau, biodiversité et séquestration carbone touchaient plus de 98 % du territoire. De plus, les territoires concernés par chacun de ces enjeux, étaient fortement imbriqués, il était donc nécessaire de conduire l'ensemble des partenaires à privilégier le dépôt d'un seul PAEC à l'échelle départementale.

Ainsi, la Chambre d'Agriculture **a été la cheville ouvrière** du dispositif en étant l'opérateur du PAEC Allier en incluant plusieurs territoires à enjeux dont celui du site N2000 Val de Loire. Sur ce site, le Cen Allier a été chargé de l'animation pour la mise en place des maec propre au site N2000 et la Chambre d'Agriculture a animé la mise en place de la MAEC SHP à plus grande échelle.

La DDT de l'Allier ne voulant pas nous fournir le listing des exploitants qui avaient au moins une parcelle dans le site N2000, nous avons fait le choix d'informer les agriculteurs du dispositif par voie de presse et en organisant 2 réunions d'information localement.

Nous n'avons, à ce jour, pas d'information précise sur le nombre d'agriculteurs et le nombre d'hectares engagés dans chaque mesure. Nous savons qu'une trentaine d'agriculteurs, a pris des engagements unitaires propre au site N2000 soit environ 900 hectares mais nous n'avons aucune information sur le nombre d'agriculteurs, qui a souscrit la mesure système SHP à l'échelle du site N2000. Nous savons qu'approximativement 100 agriculteurs se sont engagés en MAEC SHP dans la zone intermédiaire (dont le site N2000 Val de Loire) sur environ 10 200 ha.

Après lecture du document « Evaluation de la mise en œuvre du Documents d'objectifs Site N2000 Vallée de la Loire de Iguerande à Decize », réalisé en décembre 2018, nous souhaitons revenir sur deux points :

- les informations du tableau 7 en page 29 sont erronées pour l'Allier

ET

- lorsque l'on connaît le degré d'investissement de la Chambre d'Agriculture dans ce PAEC, il est fortement dommageable de voir écrit en page 29 le paragraphe ci-dessous :

Côté Allier, le CEN Allier a organisé une réunion de présentation des MAEC, où la participation a été très faible. Ceci peut s'expliquer par le fait que le Conservatoire n'a pas pu contacter de manière ciblée et exhaustive les exploitants de la zone concernée, dont il ne possède pas la liste ; mais sans doute surtout par la politique de la « chaise vide » assumée par la CA03, qui n'a vraisemblablement pas joué son rôle de relais. Suite à cette réunion, le CEN Allier a rencontré les exploitations intéressées pour les accompagner dans l'élaboration de leur demande.

Pour revenir sur les pratiques de gestion des prairies permanentes sur le site, le constat est le même que côté Saone et Loire. A savoir que les prairies engagées en MAEC sont menées de manière extensive voir très extensive avec l'absence de fertilisation azotée.

On dresse aussi le constat que les prairies engagées en MAEC aujourd'hui, étaient par le passé, très souvent engagées en MAET. Sur ces parcelles engagées de longue date, les exploitants signalent des pertes de rendement plus importantes que sur des parcelles qui sont fertilisées régulièrement.

Pour les autres parcelles non engagées en MAEC, une fertilisation azotée, soit minérale et/ou organique, est conduite pour produire du foin, de l'ensilage ou de l'enrubannage.

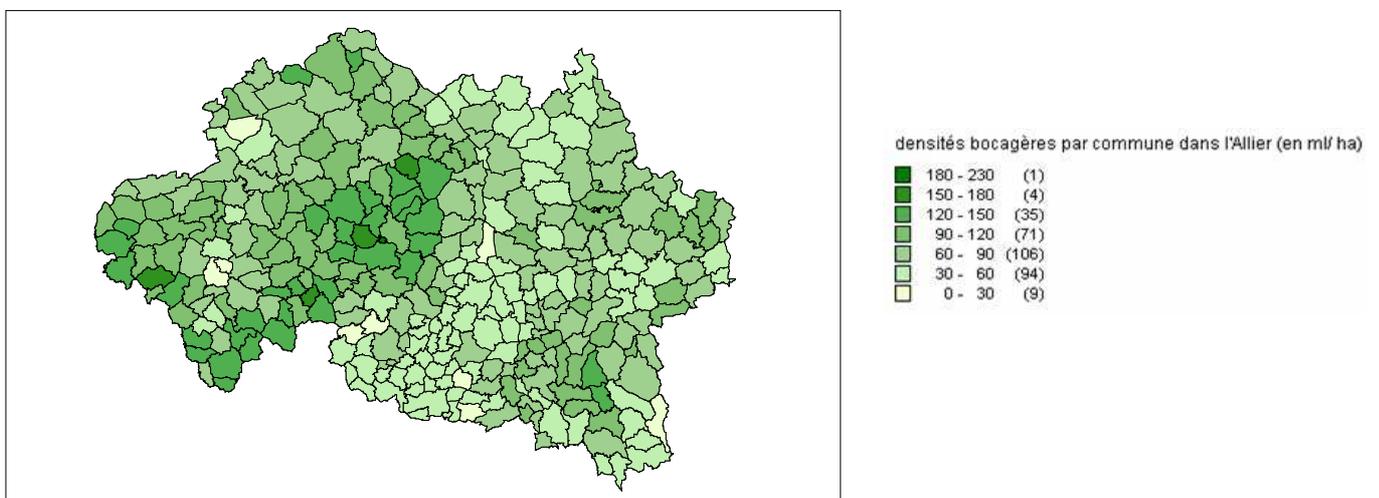
Entretien du réseau bocager

Depuis la nouvelle PAC (2015-2020), le paiement des aides est conditionné au respect d'une nouvelle mesure dans le cadre des Bonnes Conditions Agro-Environnementales à savoir l'obligation de maintenir l'intégralité des haies de l'exploitation, des bosquets et mares dont la surface est comprise entre 10 ares et 50 ares, des arbres isolés dans la limite de 100 arbres/ha et du respect de l'interdiction de tailler les haies et les arbres entre le 1 avril et le 31 juillet.

La destruction de haies sans compensation est donc impossible sauf cas bien précis et après déclaration auprès de la DDT.

En 2013, la DREAL Auvergne a réalisé une cartographie des densités bocagères à l'échelle des communes auvergnates (*voir carte 3*). La cartographie montre que l'Allier est un département très bocager avec 26 % des communes présentant une densité bocagère supérieure à 100 ml/ha (source Missions Haies Auvergne).

Carte 3 : Cartographie des densités bocagères communales de l'Allier (Source : DREAL Auvergne)



ANNEXE 19. BILAN DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LE SITE COTE SAONE-ET-LOIRE

Sites Natura 2000 Val-de-Loire

Août 2019

Réalisé par Bertrand DURY

Etat des lieux AGRICULTURE

Sommaire

I – Caractéristiques des exploitations en Saône-et-Loire.....	3
II – Occupation du sol et son évolution.....	3
III – Caractérisation des tendances en termes de pratiques.....	4

I – Caractéristiques des exploitations en Saône-et-Loire

Les déclarations PAC de 2018 permettent d'identifier 107 exploitations agricoles ayant leur siège en Saône-et-Loire et disposant au moins d'un ilot déclaré sur le site Natura 2000.

Le tableau, placé en annexe 1, précise le nom de ces exploitations, la commune du siège d'exploitation, l'adresse ainsi que les coordonnées mails et téléphoniques permettant ainsi d'optimiser l'animation du site Natura 2000. Le tableau précise également le type de production, la SAU de l'exploitation ainsi que la part de la SAU en prairie sur l'exploitation. Des commentaires sur les tendances d'évolution à venir ont pu également être renseignés sur la dernière colonne correspondant à des évolutions à plus ou moins long terme (départ en retraite, reprise de surfaces, arrêt ou diminution de l'élevage, augmentation des surfaces en herbe...).

Sur le département de Saône-et-Loire, la taille des exploitations identifiées sur le site Natura 2000, reste très variable. Avec une SAU moyenne de 155 ha, les exploitations du site disposent entre 25 ha pour la plus petite exploitation et 984 ha pour une structure en GAEC. Contrairement à certains sites Natura 2000, très peu d'exploitations disposent de l'intégralité de leur parcellaire sur le site Natura 2000.

Côté Saône-et-Loire, l'orientation reste à dominante l'élevage (bovins charolais) avec également plusieurs exploitations en polyculture élevage. L'objectif pour ces dernières exploitations reste de disposer d'un minimum de surface en culture pour produire les pailles et une partie des aliments consommés par les animaux sur l'exploitation. Aucune exploitation purement céréalière n'est identifiée sur ce tronçon de la Loire comme ayant leur siège en Saône-et-Loire.

D'un point de vue de la santé économique des exploitations, plusieurs facteurs amènent des exploitants à connaître des difficultés dans leur entreprise (crises économiques, sanitaires, instabilité des revenus des exploitants agricoles, problèmes de santé ou personnels). Face à des comptes d'exploitation dégradés, une majorité d'agriculteurs ont réduit ces dernières années les investissements initialement programmés (changement de matériels, travaux d'extension, nouvelle construction, aménagement de parcelles...).

Globalement sur le site Natura 2000 mais comme l'indique la tendance nationale, la santé financière de l'exploitation s'est « fortement dégradée ». Dans ce contexte économique toujours tendu, il apparaît difficile d'investir pour bon nombre de producteurs.

Pour information, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire accompagne, sur l'ensemble du département, les entreprises en difficulté.

II – Occupation du sol et son évolution

Les informations, ci-dessous, sont extraites des données RPG 2017 et RPG 2008

	SAU totale	Surfaces prairies permanentes	Surfaces prairies temporaires	Surfaces cultures	Surfaces estives et landes	Surfaces en gel (sans production)	Autres surfaces (vignes, légumes, fleurs...)
2017	10661 ha	7685 ha	706 ha	2187 ha	73 ha	10 ha	0.3 ha
2008	10148 ha	5627 ha	738 ha	3768 ha	/	11 ha	3.5 ha

Les cultures identifiées sur le site Natura 2000 correspondent à du blé, colza de printemps, maïs, orge de printemps, pois chiche, pois de printemps, soja, tournesol, triticale de printemps. Un détail des surfaces est placé en annexe 2 du document.

Au niveau du nombre d'exploitation ayant leur siège en Saône et Loire et exploitant des surfaces sur la Zone Natura 2000, on dénombre 107 exploitations en 2018 contre 135 en 2008.

III – Caractérisation des tendances des pratiques agricoles

Entretien des francs bords

Ces terrains sont moins présents côté Saône-et-Loire ; il s'agit constamment de terrains bosselés, exploités exclusivement en pâture sans aucune fertilisation minérale ni organique. Certaines de ces surfaces ne sont pas déclarées dans les ilots PAC et se retrouvent hors des surfaces contractualisables en MAEC.

Globalement peu d'interventions mécaniques y sont réalisées avec uniquement du pâturage bovin sur ces parcelles. A noter quelques problèmes de fermetures de ces surfaces d'après les retours terrain.

Mise en culture des prairies

Depuis 2008 avec la mise en place des MAEt, MAEC puis l'apparition en 2015 des prairies sensibles, l'occupation du sol sur le site Natura côté Saône-et-Loire est quasiment figée concernant les surfaces prairiales. D'après les enquêtes agricoles conduites en 2018 dans le cadre de l'actualisation du document d'objectifs, très peu de demandes de retournement de prairies sur la zone Natura ont été formulées depuis 2013 du fait d'une majorité de surfaces prairiales (prairies permanentes) engagée dans le dispositif MAEC. Le site est également largement concerné côté Saône-et-Loire par d'importantes surfaces en prairies sensibles. De ce fait aucun retournement de ces surfaces n'est envisageable selon l'application des BCAE dans le cadre de la PAC.

A contrario, depuis 2008, à la périphérie du site Natura, plusieurs surfaces ont fait l'objet de retournement ces dix dernières années. Visuellement le paysage a largement évolué avec aujourd'hui plus de surfaces cultivées en rotation avec des prairies temporaires.

Exploitation des prairies temporaires sur le site Natura 2000

Ces parcelles rentrent en rotation régulièrement avec des cultures. Il s'agit de parcelle sur sols profonds, les plus productives, où les exploitations ont fait le choix de maintenir ces surfaces pour assurer des stocks de fourrage sur l'exploitation. Ces prairies sont généralement conservées entre 3 et 5 ans, amendées régulièrement à partir d'apport de matières organiques et de fertilisation minérale pour être exploitées en enrubannage, ensilage puis récolte des regains ou pâturage en arrière-saison. Il s'agit le plus souvent de parcelles sur sol de chambon. Quelques prairies temporaires sont également présentes sur des sols plus sableux profonds.

Conduite des prairies naturelles

Côté Saône-et-Loire, 58 % des surfaces déclarées en prairies permanentes sont engagées en MAEC avec depuis 2015 à minima une obligation d'absence de fertilisation azotée.

Globalement sur le site le constat est que les pratiques restent très extensives sur l'ensemble des prairies engagées en MAEC avec des parcelles généralement sous contrat MAE depuis 2008 avec soit limitation ou absence de fertilisation. Sur ces parcelles engagées de longue date, les exploitants signalent des pertes de rendement et des diminutions de la capacité au champ du sol avec des effets de la sécheresse plus rapides sur la flore liés à la diminution des teneurs en matière organique dans les sols qui entraîne des diminutions de la rétention d'eau dans le sol pour les plantes. Une demande de réflexion a été formulée lors des retours d'enquêtes agricoles lancées en 2018 pour permettre d'avoir des mesures (MAEC) avec absence de fertilisation minérale mais permettant la valorisation des fumiers de l'exploitation dans un objectif de conserver le potentiel agronomique du sol (CEC).

A côté de ces parcelles engagées en MAEC, les autres prairies naturelles sont généralement conduites différemment avec des apports réguliers de fertilisation minérale et de matière organique pour compenser la moindre production des parcelles engagées dans le dispositif Natura 2000. Ces parcelles correspondent généralement à des prairies de fauche avec pâturage du regain.

Entretien du réseau bocager

D'après les retours des conseillers de secteur sur la zone, le bocage est encore largement perçu comme une contrainte par les exploitations à cause de son entretien. Les dates d'absence d'intervention introduites par la BCAE PAC sont généralement très bien connues et appliquées (absence d'intervention entre le 1 avril et le 31 juillet).

L'étude conduite sur le bocage sur le site par la CA71 en 2013 indiquait une diminution du linéaire de l'ordre de 20 % depuis les années 1990 avec une perte de l'ordre de 10.7 ml/ha et une augmentation de la maille bocagère de l'ordre de + 9 ha. Aujourd'hui la maille bocagère sur le site est de l'ordre de 25 ha avec toutefois de très grosses disparités entre les secteurs et certaines zones encore très bocagères (ex : secteur de l'Hôpital le Mercier). Globalement les conclusions de l'étude précisait également que, **même si le bocage du Val de Loire est encore relativement bien conservé, il est de qualité plutôt médiocre.**

L'entretien des haies demande une main d'œuvre importante. Les résultats de l'enquête 2013 confirment que certaines haies intra-parcellaires sur cultures ont été arrachées dans les années 90, pour éviter une expansion trop imposante et une gêne dans le travail des parcelles. Le but recherché par les exploitants était essentiellement de disposer de surfaces plus grandes, plus faciles à travailler avec le matériel actuel dans un objectif de gain de temps et d'adaptation des parcelles aux engins.

Parallèlement l'augmentation de la taille des machines a accentué cette pression, engendrant localement l'aménagement de chemins et l'ouverture de barrières et d'accès plus larges. « Nous avons été obligés d'adapter le parcellaire aux matériels » signalent certains exploitants. Si ces exploitants s'accordent pour dire que ces aménagements se sont fait ont détriment de certaines haies, ils précisent que ces évolutions se sont principalement réalisées dans les années 90 et qu'aujourd'hui il n'y a plus d'arrachage de haies et encore moins sur la zone Natura 2000.

Globalement il ressort clairement des réponses des exploitants enquêtés que le bocage reste extrêmement lié au système d'élevage. Le rôle des haies comme clôture et abri pour les animaux est l'un des seuls rôles reconnu et les agriculteurs ne voient donc pas l'intérêt de conserver une haie intra parcellaire en zone de culture. Pour certains ce rôle est même minimisé puisqu'ils signalent également en aparté qu'ils réalisent une gestion du pâturage par clôture électrique. Toutefois il semble possible d'affirmer que les haies constituent aujourd'hui au sein de l'agroécosystème « bocage », un élément indispensable à l'expression de la biodiversité.

Globalement aujourd'hui le site dispose d'une majorité de haies basses entretenues annuellement. Pour les haies hautes un passage annuel est réalisé en pieds de haie et sur les côtés.

Bertrand DURY,
Le 22 aout 2019.

ANNEXE 20. EXEMPLE D'ARRETE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Direction Départementale
des Territoires de la Nièvre
Service Loire Sécurité Risque
Subdivision gestion de la Loire

ARRÊTÉ d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial Communes de CRONAT et de GANNAY-SUR-LOIRE

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

La Préfète de l'Allier,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la demande de renouvellement sollicitée début 2018 par [REDACTED] représentée par monsieur [REDACTED] demeurant à GANNAY SUR LOIRE, concernant l'occupation du domaine public fluvial pour du pâturage sur les communes de CRONAT (71) et GANNAY-SUR-LOIRE (03) ;
- VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2111-1 et suivants, R 2122-1 et suivants, R 2125-1 à R 2125-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral de délégation de signature n°71-2018-11-13-002 du 13 novembre 2018, portant délégation de signature, dans le département de Saône-et-Loire, à Monsieur Nicolas HARDOUIN, directeur départemental des territoires de la Nièvre ;
- VU l'arrêté préfectoral de délégation de signature n°3150-2018 du 29 octobre 2018, dans le département de l'Allier, portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HARDOUIN, directeur départemental des territoires de la Nièvre ;
- VU l'arrêté de subdélégation de signature n°58-2019-01-11-003 du 11 janvier 2019 , portant délégation de signature à Monsieur Matthieu MENO, chef du service Loire Sécurité Risques ;
- VU l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial précédemment accordée à [REDACTED] arrivée à échéance le 31/12/2017 et non renouvelée à ce jour;
- VU l'avis de Madame la directrice départementale des Finances publiques de Saône-et-Loire, en date du 21 août 2019;
- VU la décision de Monsieur le directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, en date du 21 août 2019;
- VU l'avis du service Environnement de la direction départementale des territoires de l'Allier au titre de Natura 2000, en date du 9 octobre 2019 ;
- VU l'avis du service Environnement de la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire au titre de Natura 2000, en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les emplacements ci-dessus visés peuvent, sans inconvénient, faire momentanément l'objet d'une occupation temporaire ;

SUR proposition de la direction départementale des territoires de la Nièvre, service Loire sécurité risques, gestionnaire du domaine public fluvial,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET

[REDACTED] représentée par [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public fluvial pour du pâturage, dans le périmètre désigné par :

- le lot [REDACTED] d'une surface de [REDACTED] sur la commune de CRONAT.
 - et par les lots : [REDACTED] sur la commune de GANNAY-SUR-LOIRE
- [REDACTED]

ARTICLE 2 : DUREE

L'autorisation est accordée à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023.
L'occupation cessera de plein droit à cette date, et ne peut, en aucun cas, se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : REDEVANCE

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public fluvial ainsi que des avantages de toute nature procurés par l'utilisation du bien, l'occupant s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public dont le montant a été déterminé en application des dispositions de l'article L 2125-1 et selon les modalités fixées par les articles R 2125-1 à R 2125-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

La présente autorisation d'occupation du domaine public est conclue moyennant le paiement d'une redevance d'un montant annuel de [REDACTED]

Révision de la redevance :

Conformément à l'article R 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, la révision du montant de la redevance peut intervenir à l'expiration de chaque période fixée pour le paiement de la redevance.

Si l'autorisation venait à être révoquée ou résiliée en cours d'année pour une cause quelconque, la redevance serait néanmoins due pour l'année entière.

Modalité de paiement de la redevance :

La redevance est payable par terme et d'avance à la caisse de la direction départementale des finances publiques de l'Allier, 9 avenue Victor Hugo - BP 81609 - 03016 MOULINS CEDEX, dès réception de « l'avis de paiement au comptant » émis par le Service Local du Domaine.

En cas de retard dans le paiement, la redevance échue porte intérêt de plein droit à taux annuel applicable en matière domaniale conformément à l'article L 2125-5 du code général de la propriété des personnes publiques, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

ARTICLE 4 : DROITS REELS

Le présent arrêté d'occupation temporaire ne confère pas à son titulaire de droit réel au sens des articles L 2122-6 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques. Il est délivré à titre précaire et révocable à tout moment.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

La présente autorisation est accordée sous réserve du respect de toute réglementation en vigueur notamment celles relatives à l'ordre public, à la protection de l'environnement (programme Natura « 2000 » et la loi sur l'eau), et le cas échéant la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes (type ambrosie, jussie,...) que le pétitionnaire aura la responsabilité d'assumer, au bruit, à l'hygiène, aux déchets, aux systèmes d'assainissement non collectifs,...

Le permissionnaire sera tenu responsable en cas de manquement à la réglementation précitée.

Sous peine de voir engager sa propre responsabilité, le pétitionnaire devra également signaler à la direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT 58) tout non-respect de la réglementation, qui ne serait pas de son fait.

Le permissionnaire sera tenu de réparer immédiatement les dégradations que les ouvrages et dépendances du domaine public fluvial viendraient à éprouver par le fait de l'usage de la présente autorisation faute de quoi il y sera pourvu d'office et à ses frais.

La DDT 58 ne saurait être mise en cause pour toute atteinte au milieu naturel.

ARTICLE 6 : CESSION

L'autorisation est accordée personnellement au pétitionnaire, qui ne pourra la céder à un tiers, sous peine du retrait immédiat de la jouissance du terrain qu'il est autorisé à occuper.

En cas de cession non autorisée, le pétitionnaire restera responsable des conséquences de l'occupation.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Résiliation à l'initiative du pétitionnaire

Le pétitionnaire peut, à tout moment, demander la résiliation de la présente autorisation en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'Etat. La résiliation prendra effet à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la date de réception par l'Etat de la lettre recommandée.

Résiliation à l'initiative de l'Etat

L'autorisation peut être révoquée, à la demande de Monsieur le directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire ou à la demande de Monsieur le directeur départemental des Territoires de la Nièvre, en cas d'inexécution des conditions du présent arrêté.

L'Etat conserve le droit de requérir, à toute époque, la résiliation de la présente autorisation, et de reprendre la possession des terrains, si ses besoins l'exigent, sans que le pétitionnaire ne puisse s'y opposer de quelque manière que ce soit.

La résiliation pour un motif inhérent aux missions de l'Etat prendra effet à l'issue de l'observation d'un préavis de trois mois à compter de la date de réception par le pétitionnaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sauf cas d'urgence.

ARTICLE 8 : INDEMNITES

Le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité :

- a) pour le passage des agents de la direction départementale des territoires de la Nièvre, ni pour les opérations diverses que pourront exiger la gestion du domaine public fluvial,
- b) pour cause d'inondation, rupture de digues, éboulements et autres cas fortuits quelconques prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires.

ARTICLE 9 : IMPOTS ET TAXE

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra seul supporter la charge de tous les impôts et notamment de l'impôt foncier, auxquels sont ou pourraient être assujettis les terrains, aménagements et installations, quelles qu'en soient l'importance et la nature, qui seraient exploités en vertu du présent arrêté.

ARTICLE 10 : PRESCRIPTIONS

Les prescriptions suivantes doivent être respectées :

- interdiction de faire des travaux de débroussaillage et d'élagage ou bûcheronnage entre le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre. Ces travaux feront systématiquement l'objet d'une demande préalable auprès de la DDT concernée.
- le chargement moyen annuel sera limité à 1 UGB/hectare et le chargement instantané sera limité à 3 UGB/hectare.
- interdiction d'intervenir sur les espèces invasives (Jussie et Renouée du Japon notamment) sans accord préalable de la DDT concernée.
- mise à l'herbe du troupeau 15 jours minimum après tous traitements anti-parasitaires.
- contenir les épineux (prunellier, églantier, aubépine) en deçà de 30 % de la surface du lot.
- maintien des haies, talus, arbres isolés et mares
- interdiction d'affouragement sauf cas exceptionnels
- interdiction de dépôt de pierres à sel sur les zones de pelouses et sur les grèves

ARTICLE 11 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 12 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de DIJON, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

ARTICLE 13 : AMPLIATION

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la directrice départementale des Finances publiques de Saône-et-Loire,
- Monsieur le directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,
- Monsieur le directeur départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le directeur départemental des Territoires de l'Allier,
- Monsieur le directeur départemental des Territoires de Saône-et-Loire.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers le **25 OCT. 2019**
Pour la Préfète de l'Allier
Pour le Préfet de Saône-et-Loire
le Directeur départemental des territoires,

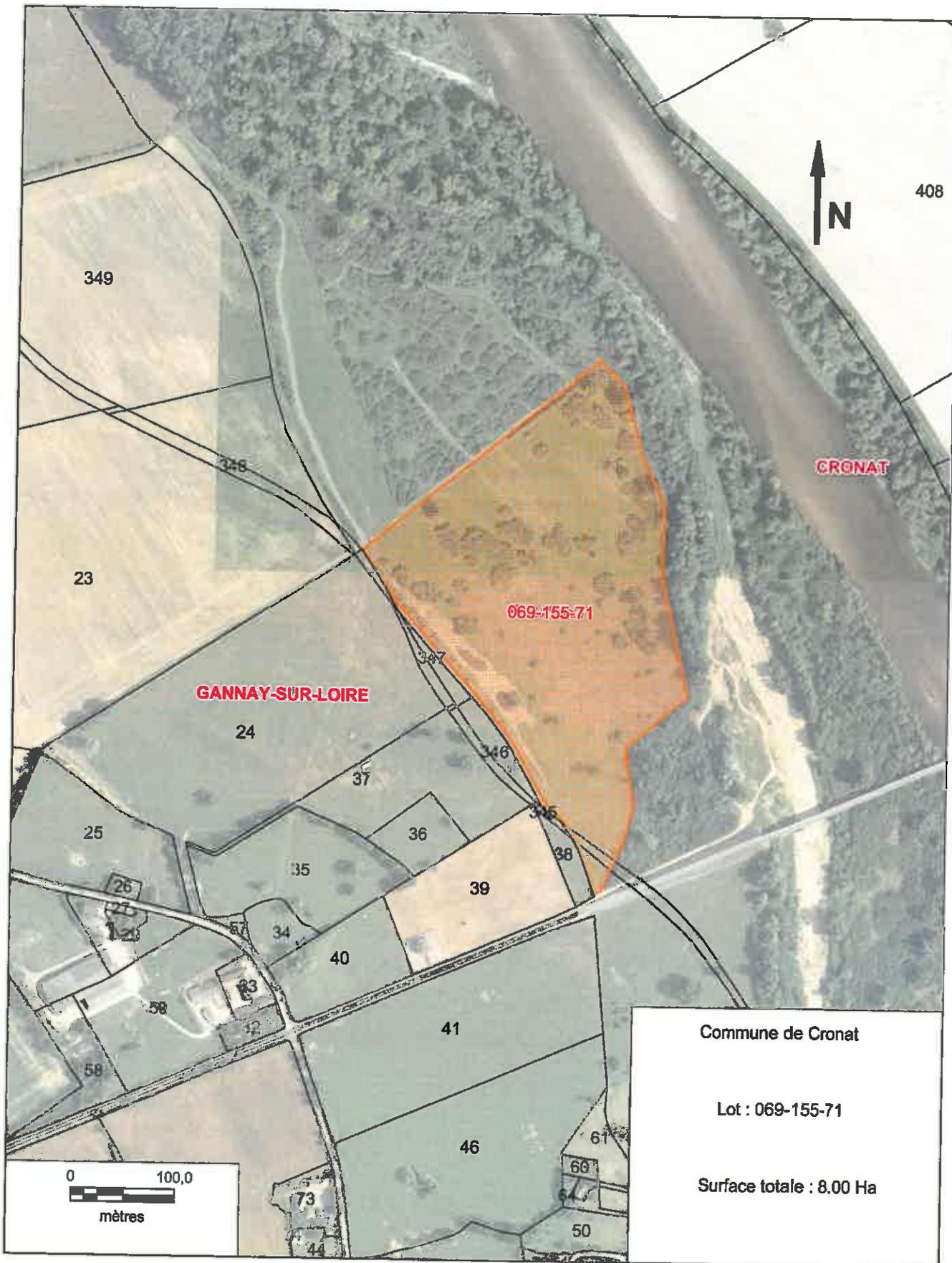
Le Chef du Service
~~Loire Sécurité Risques,~~

Matthieu MENOU



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

PLAN DE SITUATION

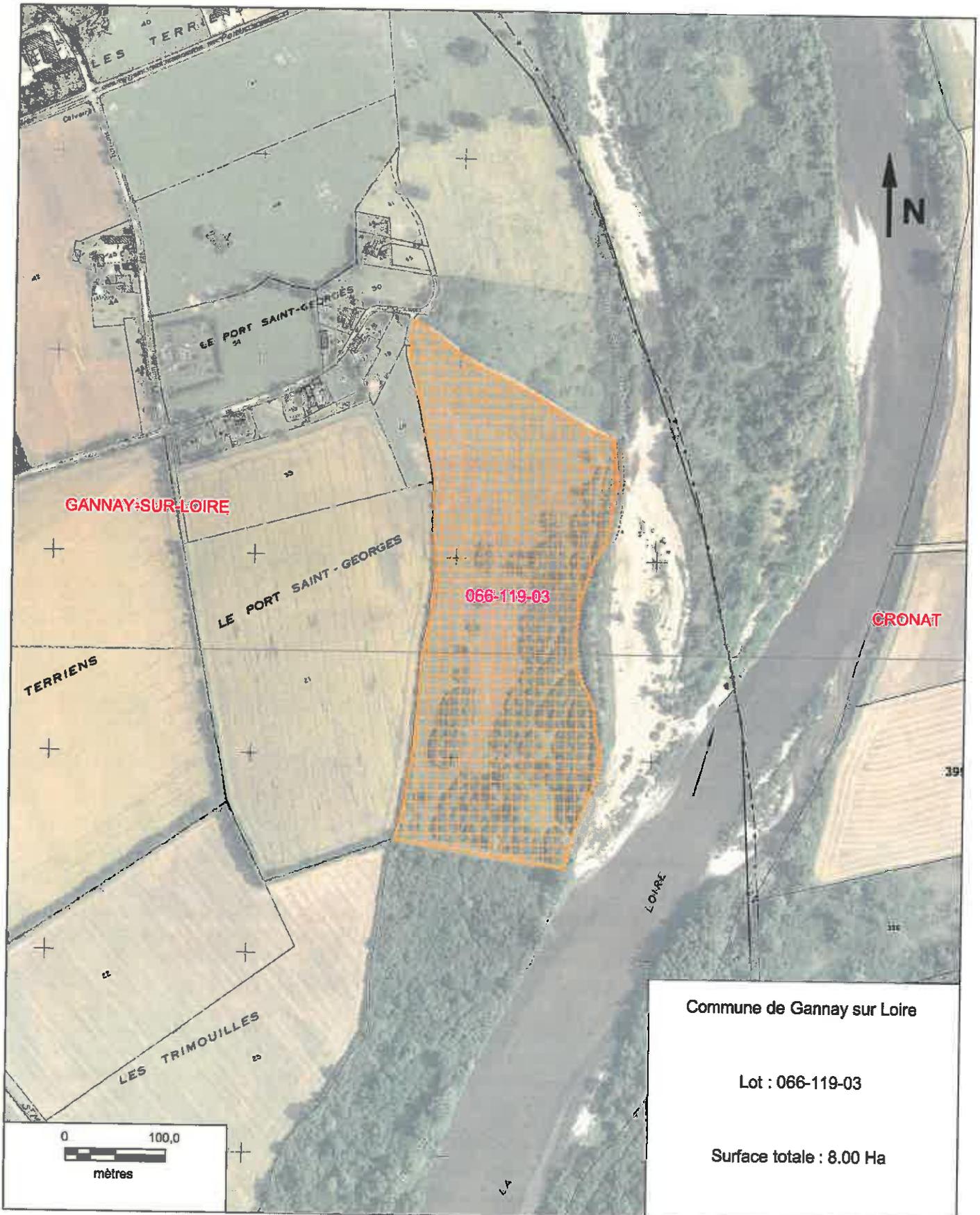




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN DE SITUATION

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

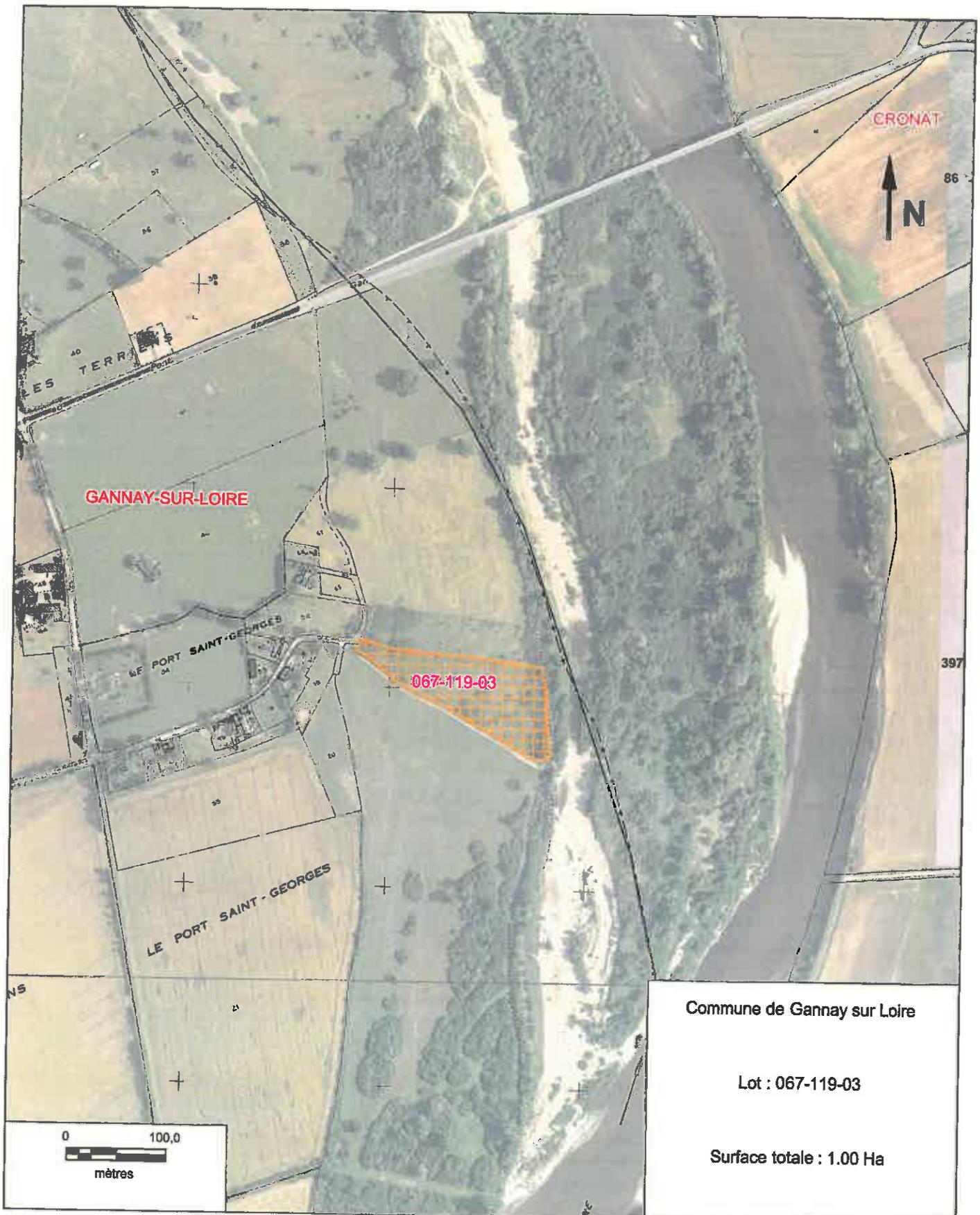




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN DE SITUATION

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

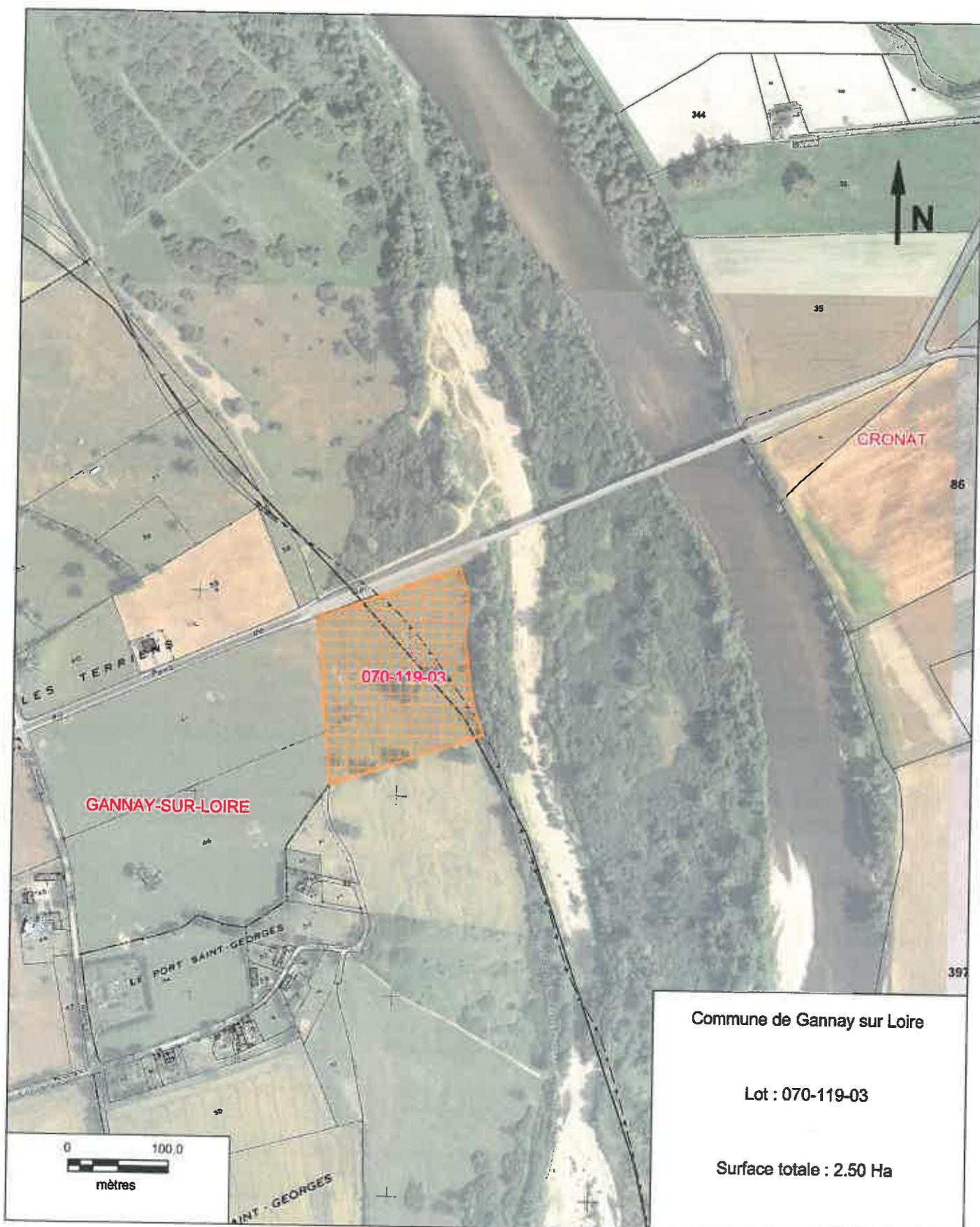




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN DE SITUATION

PRÉFÈTE DE L'ALLIER



ANNEXE 21. LISTE DES 178 TYPES D'HABITATS RECENSES

Libellé végétation	Grande catégorie d'habitats	Surface en ha	Code Natura 2000
Gazon amphibie à Pourpier d'eau et Ludwigie des marais	Végétations amphibies	0,12	3130
Gazon amphibie à Scirpe-épingle		0,49	
Gazon amphibie annuel eutrophile à Lindernie douteuse et Souchet de Micheli		0,11	
Gazon amphibie annuel mésotrophile à Scirpe à épis ovales		0,46	
Gazon pionnier à Salicaire à feuilles d'hysope et Jonc des crapauds		0,20	
Groupement basal à Souchet brun		0,13	
Herbier flottant à Hydrocharis des grenouilles	Végétations aquatiques	0,04	3150
Herbier immergé des eaux stagnantes peu profondes à élodées		0,36	
Herbier immergé des eaux stagnantes peu profondes à Myriophylle à fleurs en épis		0,73	
Herbier immergés des eaux stagnantes peu profondes à Cératophylle émergé		1,11	
Herbier pionnier immergé des eaux stagnantes à Naïade commune		0,23	
Voile aquatique flottant à Lentille d'eau gibbeuse		0,44	
Voile aquatique flottant à Lentille d'eau mineure et Spirodèle à racines nombreuses		5,45	
Voile aquatique flottant à Wolffie sans racines		0,19	
Voile infra-aquatique à Lentille d'eau à trois lobes et Ricciacées		0,29	
Herbier aquatique enraciné des eaux calmes à Renoncule à feuilles capillaires	Végétations aquatiques	0,33	3260
Herbier immergé rhéophile à Renoncule en pinceau		39,91	
Herbier immergé rhéophile des eaux fluentes peu profondes à Groenlandie dense		0,14	
Friche alluviale à Lampourde orientale	Végétations amphibies	1,64	3270
Friche alluviale à Souchet comestible		4,68	
Végétation annuelle à Bident triparti et Renouée poivre d'eau		8,31	
Végétation annuelle des bancs de sables humides ombragés à Leersie faux-riz et Bident triparti		0,35	
Végétation annuelle des berges vaseuses à Patience maritime et Renoncule scélérate		0,03	
Végétation des bancs de sables humides à Renouée à feuilles de Patience et Panic pied-de-coq		6,04	
Végétation des bas de grève réssuyés à Chénopode rouge et Amarante blette		0,48	
Végétation des hauts de grève à Corrigiole des rives et Chénopode botryde		42,92	
Pelouse vivace à Corynéphore blanchâtre et Épervière de la Loire		Pelouses	
Pelouse vivace à Corynéphore blanchâtre et Plantain des sables	4,09		
Pelouse vivace pionnière alluviale à Armoise champêtre, Centaurée tâchée et Orpin à six angles	Pelouses	1,01	6210
Pelouse vivace pionnière alluviale à Renoncule des marais et Fétuque à longues feuilles		35,02	
Pelouse vivace à Thym faux-pouliot, Rorripe des Pyrénées et Orpin à six angles		4,50	
Pelouse vivace pionnière alluviale à Orpin des rochers et Fétuque à longues feuilles		20,19	
Pelouse vivace pionnière alluviale à Saxifrage granulée et Koelérie à grandes fleurs		23,26	

Libellé végétation	Grande catégorie d'habitats	Surface en ha	Code Natura 2000
Mégaphorbiaie à Alpiste roseau et Salicaire commune	Mégaphorbiaies	6,28	6430
Mégaphorbiaie eutrophile à Épilobe hirsute et Calystégie des haies		2,11	
Mégaphorbiaie nitrophile à Ortie dioïque et Calystégie des haies		2,55	
Ourlet hygrocline à Cardère poilue	Ourlets	0,86	
Ourlet nitrophile à Alliaire pétiolée et Cerfeuil penché		0,36	
Ourlet nitrophile hygrocline à Ortie dioïque et Égopode podagraire		3,33	
Ourlet nitrophile mésophile à Sureau yèble		1,29	
Ourlet vivace nitrophile semi-héliophile générique à Ortie dioïque		4,83	
Roselière à Iris faux acore et Alpiste roseau des substrats fins	Végétations amphibies	7,62	
Roselière à Ortie dioïque et Alpiste roseau des substrats grossiers		14,09	
Prairie pâturée et fauchée collinéenne eutrophique à Pâturin commun et Patience à feuilles obtuses *	Prairies	121,86	6510
Prairie pâturée et fauchée collinéenne mésoeutrophique à Gaudinie fragile et Brome mou		364,63	
Prairie pâturée et fauchée collinéenne mésotrophique à Fléole tardive et Agrostide capillaire		72,62	
Pelouse vivace à Orpin blanc et Syntrichia ruralis **	Pelouses	4,21	8230
Pelouse vivace à Vipérine commune et Orpin à petites fleurs ***		27,02	
Aulnaie-frênaie à Laïche à épis espacés	Forêt de bois tendre	9,07	91E0
Saulaie arborescente riveraine à Saule blanc		212,58	
Saulaie-peupleraie arborée riveraine à Saule blanc et Peuplier noir		307,37	
Chênaie pédonculée-Ormaie à Laïche à épis espacés et Ronce glauque	Forêt de bois dur	300,45	91F0
Ormaie-Chênaie pédonculée des terrasses alluviales hautes		32,23	
Alluvions caillouteuses/galets	Alluvions	84,33	Non communautaires
Alluvions graveleuses		32,10	
Alluvions limoneuses		3,92	
Alluvions sableuses		27,58	
Alluvions terreuses, terrasses hautes		1,65	
Cultures	Cultures	1350,77	
Prairie améliorée		245,92	
Habitations et jardins	Espaces artificiels	66,98	
Voies ferrées et autres espaces ouverts (chemins?)		48,84	
Aulnaie-frênaie à Lamier maculé et Violette odorante	Forêt de bois dur	14,97	
Chênaie pédonculée-Charmaie, groupement indifférencié		17,52	
Frênaie de haut niveau topographique mésophile		8,67	
Robiniaie mésohygrophile à Houblon grim pant et Ortie dioïque		145,23	
Robiniaie mésoxérophile à Stellaire holostée et Grande Chélidoine		77,61	
Aulnaie-saulaie blanche marécageuse	Forêt de bois tendre	1,85	
Peupleraie noire arborée mésophile		57,16	
Peupleraie noire arborée pionnière des grèves caillouteuses		12,40	
Peupleraie noire relictuelle		5,07	
Saulaie arborescente à Saule blanc relictuel		11,90	
Autres bois caducifoliés	Fourrés et pré-manteaux mésophiles	2,27	
Brosse pionnière à Peuplier noir		4,74	

* relève plutôt du Potentillon anserinae

** relève plutôt d'une forme pionnière du 2330 ou 6110

*** relève plutôt du 6210-38

Libellé végétation	Grande catégorie d'habitats	Surface en ha	Code Natura 2000
Fourré à Ailante très élevé		0,13	
Fourré à Bouleau verruqueux et Saule Marsault		0,27	
Fourré à Clématite vigne blanche et Noisetier		0,94	
Fourré nitrophile et rudéral non hygrophile à Orme champêtre et Sureau noir		31,18	
Hallier à Ronce bleuâtre		0,16	
Hallier à Ronce discolore		3,60	
Manteau arbustif à Peuplier noir et Rosier des chiens		1,27	
Manteau arbustif à Symphorine blanc		2,16	
Manteau eutrophique à Prunellier		363,98	
Manteau eutrophique à Prunier porte-cerise		4,16	
Manteau eutrophique mésohygrophile à Sureau noir et Houblon grimpant		10,08	
Manteau neutrophile mésothermophile à Troène et Cornouiller sanguin		2,64	
Manteau nitrophile mésohygrophile à Orme champêtre et Fusain d'Europe		2,55	
Manteau nitrophile mésohygrophile à Orme champêtre et Rosier des chiens		1,88	
Pré-manteau monospécifique à Genêt à balais		13,72	
Friche alluviale sur sable à Plantain scabre		Friches	
Friche annuelle naine à Pâturin annuel et Sénébière commune	0,11		
Friche annuelle naine à Petite éragrostide et Renouée des oiseaux	0,26		
Friche annuelle naine à Petite Oseille et Spergulaire rouge	1,46		
Friche mésophile à Tanaisie commune et Armoise commune	3,03		
Friche mésoxérophile à Alysson blanchâtre et Scrophulaire des chiens	17,07		
Friche méso-xérophile à Molènes et/ou Onagres	1,04		
Friche mésoxérophile à Vipérine commune et Mélilot blanc	26,91		
Friche rudérale à Patience à feuilles obtuses et Ortie dioïque	1,92		
Friche rudérale à Vergerette du Canada et Laitue scariole	3,48		
Friche thermophile à Carotte commune et Picride fausse-épervière	0,07		
Friche vivace à Lamier blanc et Grande ciguë	0,02		
Friche vivace à Petite Bardane et Ortie dioïque	0,39		
Friche vivace rivulaire à Hélianthe vivace	0,31		
Friche vivace rivulaire à Renouée de Bohème	53,14		
Friche vivace thermophile à Armoise commune et Cirse laineux	0,03		
Friche vivace thermophile à Chardon marie et Onoporde acanthe	13,80		
Friche vivace thermophile à Cynoglosse officinale et Chardon penché	30,14		
Friche vivace thermophile à Onoporde acanthe	14,82		
Friches vivaces des sols frais	0,04		
Friches vivaces thermophiles à grands chardons	1,58		
Groupement à Seneçons du Cap	0,34		
Pelouse annuelle à Herniaire glabre	0,04		
Surface en eau courante	Loire (d'après photo 2013)		43,12
Surface en eau stagnante			4,24

Libellé végétation	Grande catégorie d'habitats	Surface en ha	Code Natura 2000	
Surface en eau stagnante ou courante		1080,04		
Talus d'érosion des berges		1,42		
Ourlet à Fromental et Gaillet album	Ourlets	0,79		
Ourlet basiphile, mésotrophique à Réglisse sauvage et Pâturin à feuilles étroites		0,05		
Ourlet nitrophile à Impatiente glanduleuse et Ortie dioïque		3,52		
Ourlet prairial à Euphorbe érule et Élytrigia champêtre		7,92		
Ourlet prairial à Pâturin à feuilles étroites et élytrigias hybrides		108,43		
Ourlets vivaces des sols eutrophes		0,25		
Pelouse acidiclinales à annuelles naines		Pelouses	13,72	
Pelouse annuelle acidiclinaline hygrocline à Vulpie faux-brome et Trèfle souterrain			188,60	
Pelouse annuelle pionnière acidiclinaline à Catapode des graviers et Vulpie queue-de-rat	8,32			
Pelouse annuelle pionnière acidiclinalophile à Cottonnière des champs et Épilobe à fruits courts	4,83			
Pelouse annuelle pionnière acidiphile à Trèfle strié et Vulpie queue-de-rat	13,91			
Pelouse annuelle pionnière neutrophile à Agrostide interrompue et Vulpie queue-de-rat	0,23			
Pelouse annuelle pionnière neutrophile à Tillée mousse et Alchémille à petits fruits	0,12			
Pelouses annuelles subnitrophiles des stations hyperpiétinées	0,06			
Autres plantations d'arbres	Plantations	41,60		
Bamboueraie		1,17		
Culture à gibier		0,15		
Haies (plantées)		1,16		
Peupleraie à Populus alba		2,14		
Plantation de peupliers		21,03		
Prairie pâturée à Chiendent dactyle, Euphorbe petit-cyprès et Panicaud champêtre		Prairies	96,33	
Prairie pâturée collinéenne à Trèfle douteux et Trèfle souterrain	193,90			
Prairie pâturée eutrophique à Ivraie vivace et Crételle à Crête	3958,64			
Prairie piétinée eutrophique à Plantain à larges feuilles et Ivraie vivace	16,05			
Prairies mésophiles fauchées/pâturées non typées	634,86			
Saulaie buissonnante à Saule roux	Saulaies arbustives	6,90		
Saulaie buissonnante à Saule pourpre des bas-niveaux topographiques		74,44		
Saulaie buissonnante à Saule pourpre des haut-niveaux topographiques		12,02		
Saulaie post-pionnière à Saule des vanniers et Saule à trois étamines		18,49		
Saulaie relictuelle mésophile à Cornouiller sanguin et Saule pourpre		0,07		
Ceinture subaquatique à Butome en ombelle	Végétations amphibies	1,41		
Ceinture subaquatique à Rorripe amphibie et Oenanthe aquatique		0,76		
Ceintures subaquatiques des eaux calmes		0,08		
Glycéràie à Glycérie flottante		3,26		
Glycéràie à Glycérie pliée		0,58		

Libellé végétation	Grande catégorie d'habitats	Surface en ha	Code Natura 2000	
Groupement basal à Agrostide stolonifère		8,45		
Magnocariçaie eutrophile des sols vaseux non consolidés à Laïche faux-souchet		0,66		
Magnocariçaie eutrophile neutrophile à Laïche des marais		0,40		
Magnocariçaie eutrophile neutrophile à Laïche des rives		1,22		
Magnocariçaie mésoeutrophile neutrophile à Laïche aigüe		3,78		
Parvoroselière à Éléocharide des marais		0,50		
Parvoroselière à Sagittaire flèche d'eau et Rubanier simple		0,00		
Parvoroselière eutrophile des bordures piétinées à Iris faux-acore et Jonc diffus		10,56		
Prairie humide piétinée à Laïche hérissée et Laïche distique		12,63		
Prairie humide piétinée à Plantain majeur et Menthe pouliot		5,78		
Prairie humide piétinée à Potentille rampante et Vulpin genouillé		1,42		
Prairie hygrophile à Éléocharide des marais et Oenanthe fistuleuse		8,90		
Prairie mésohygrophile basicline à Pulicaire dysentérique et Jonc glauque		98,10		
Prairie pâturée inondée eutrophile à Patience crépue et Vulpin genouillé		20,58		
Pré mésohygrophile pâturé à Menthe à feuilles rondes et Agrostide stolonifère		6,39		
Roselière à Massette à larges feuilles		0,85		
Roselière à Phragmite austral des bas niveaux topographiques		0,10		
Roselière à Rubanier dressé et Leersie faux-riz		0,11		
Roselière à Scirpe des lacs		0,33		
Roselière basse à Gratiolle officinale		0,14		
Roselière haute à Grande glycérie		12,65		
Herbier à Renoncule peltée		Végétations aquatiques		4,26
Herbier émergé des eaux stagnantes peu profondes à Jussie à grandes fleurs				100,51
Herbier flottant à Callitriche des eaux stagnantes	0,19			
Herbier flottant à Hottonie des marais	0,11			
Herbier flottant à Nénuphar jaune et Nénuphar blanc	2,73			
Voile aquatique flottant à Azolla fausse-filicule et Lentille d'eau menue	2,19			

ANNEXE 22. FICHES DE SYNTHÈSE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Corridor Loire (milieux aquatiques et alluviaux)

Végétation rases humides, sur substrat vaseux, des boires et grèves des bords de Loire		Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou Isoeto-Nanojuncetea	
		Code Natura 2000 : 3130	Code cahier habitat : 3130-3
Groupements végétaux qui colonisent les vases exondées des bords de boires ou de grèves, ou encore de mares, et apparaissent donc tardivement en saison. Il s'agit de gazons qui colonisent petit à petit ces vases et qui supportent difficilement la concurrence, ce sont pour la plupart des plantes herbacées naines amphibies à développement rapide.			
Végétations rencontrées			
Gazon amphibie à pourpier d'eau et ludwigie des marais Gazon amphibie à scirpe-épine Gazon pionnier à salicaire à feuilles d'hysopé et jonc des crapauds Gazon amphibie annuel mésotrophile à scirpe à épis ovales Gazon amphibie annuel eutrophile à lindernie douteuse et souchet de Michellii Groupement basal à souchet brun			
Valeur écologique			
Ces groupements sont généralement pauvres en diversité floristique mais les espèces sont le plus souvent des plantes patrimoniales fortement en déclin : lindernie rampante, souchet de michellii., Marsilée à quatre feuilles si oligotrophe			
Exigences écologiques			
Influence directe de la dynamique fluviale pour les sites en bordure de Loire, d'affluents ou d'annexes alluviales		Absence de concurrence d'autres espèces végétales	
Etiage		Lumière	
Localisation sur le site			
Habitat très localisé, fugace et de très faible superficie, seuls 9 sites ont été cartographiés : 7 sont en bordure de Loire et deux éloignés : Pierrefitte-sur-Loire et bords d'Arconce à Varenne-Saint-Germain			
Tronçons concernés	Tronçons à dynamique active principalement	Surface concernée	1,52 ha 0,09 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
Dynamique cyclique typique des habitats pionniers		<ul style="list-style-type: none"> Espèces exotiques envahissantes : lindernie douteuse, jussie... Sur-piétinement possible par les troupeaux Assèchement excessif (dynamique fluviale moindre, réchauffement climatique) 	
<u>Depuis l'ancien DOCOB</u> : peu d'informations mais régression vraisemblable			
<u>Tendance pour les années à venir</u> : régression forte vraisemblable			
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Défavorable, mauvais	Responsabilité du site	Importante
A l'échelle du site	Mauvais (très peu de sites, surfaces très réduites)	Niveau de l'enjeu	Prioritaire (surtout pour les sites éloignés de la Loire ou affluents)
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> Etablir pour chaque site connu les menaces précises et définir si besoin les actions à mettre en place : intervention sur espèces exotiques envahissantes, adaptation des pratiques de pâturage... Améliorer les connaissances : inventaires/suivis sur les portions de zones dynamiques et sur les pièces d'eau favorables en fin d'été Maintien de la dynamique fluviale de la Loire et de ses affluents 			

Végétation aquatiques, immergées ou flottantes, des boires et bords de Loire	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		
	Code Natura 2000 : 3150	Code cahier habitat : 3150-1, 3150-2, 3150-3	
Végétations aquatiques des eaux stagnantes composées d'espèces enracinées ou flottantes librement (en surface ou non) formant des herbiers ou des voiles (lentilles d'eau)			
Végétations rencontrées			
Herbier flottant à hydrocharis des grenouilles, Herbier immergé des eaux stagnantes peu profondes à élodées, Herbier pionnier immergé des eaux stagnantes à naïade commune, Herbier immergé des eaux stagnantes peu profondes à cératophylle émergé, Herbier immergé des eaux stagnantes peu profondes à myriophylle à fleurs en épis Voile aquatique flottant à lentille d'eau mineure et spirodèle à racines nombreuses, Voile aquatique flottant à wolffie sans racines, Voile infra-aquatique à Lentille d'eau à trois lobes et ricciacées, Voile aquatique flottant à lentille d'eau gibbeuse			
Valeur écologique			
Il s'agit de groupements floristiques souvent monospécifiques qui sont le lieu de vie de nombreuses espèces animales (reproduction, refuge, alimentation) : insectes, amphibiens, poissons, mammifères, reptiles, oiseaux, mollusques...			
Exigences écologiques			
Eaux stagnantes des annexes hydrauliques (boire, bras mort) et mares		Absence de concurrence d'autres espèces végétales	
Niveaux d'eau suffisants			
Localisation sur le site			
Habitat présent sur l'ensemble du site mais localisé et de faible superficie			
Tronçons concernés	Tous les tronçons	Surface concernée	8,84 ha 0,51 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
Depuis l'ancien DOCOB : peu d'informations mais forte régression vraisemblable		<ul style="list-style-type: none"> Espèces exotiques envahissantes végétales (jussie...) qui portent concurrence ou animales (ragondin...) qui en consomment Surpiétinement possible par les troupeaux principalement autour des boires et mares, Comblement et assèchement des mares et annexes hydrauliques (réchauffement climatique, baisse de la dynamique fluviale) Comblement des mares par dépôts de gravats, déchets... 	
Tendance pour les années à venir : régression forte vraisemblable			
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Moyen	Responsabilité du site	Moyenne
A l'échelle du site	Mauvais (peu de sites, surfaces réduites)	Niveau de l'enjeu	Prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution des superficies de l'habitat Analyser les menaces par site et définir des actions adaptées : reconexion d'annexes hydrauliques, curage de mares et boires, mise en exclos partiel ou total, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes pour les points d'eau peu envahit et veille sur les espèces exotiques émergentes pouvant apparaître 			

Végétations et herbiers aquatiques immergés des rivières riches en nutriments	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion		
	Code Natura 2000 : 3260		Code cahier habitat : 3260-4, 3260-5
Végétations aquatiques enracinées présentes sur le lit mineur de la Loire et affluents			
Végétations rencontrées			
Herbier aquatique enraciné des eaux calmes à renoncule à feuilles capillaires Herbier immergé rhéophile à renoncule en pinceau Herbier immergé rhéophile des eaux fluentes peu profondes à groenlandie dense			
Valeur écologique			
Il s'agit de groupements floristiques monospécifiques lieux de vie pour de nombreuses espèces animales (reproduction, refuge, alimentation) : insectes, amphibiens, poissons, oiseaux, ... Habitat à groenlandie patrimonial			
Exigences écologiques			
Eaux peu profondes à faible courant et riches en nutriments		Qualité de l'eau	
Localisation sur le site			
Habitat présent ponctuellement sur l'ensemble du site mais localisé			
Tronçons concernés	Presque tous les tronçons (1 site connu sur l'Arconce pour la groenlandie)	Surface concernée	40, 37 ha 2,34 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
Depuis l'ancien DOCOB : habitat moyennement représenté, augmentation probable des renoncules (dire des locaux) Tendance pour les années à venir : maintien probable		● Détérioration de la qualité de l'eau	
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Bon	Responsabilité du site	Moyen à bon
A l'échelle du site	Moyen à bon	Niveau de l'enjeu	Non prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la qualité de l'eau ● Maintien de la dynamique fluviale 			

Végétations annuelles des berges vaseuses	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidenton</i> p.p.		
	Code Natura 2000 : 3270	Code cahier habitat : 3270-1, 3270-2	
Végétation pionnière des grèves (<i>chenopodion</i>) ou des berges vaseuses des grèves et annexes hydrauliques (<i>bidenton</i>), généralement clairsemée et à développement tardif : bidents, renouées, chénopodes, agrostides...			
Végétations rencontrées			
<p>Friche alluviale à lampourde orientale Végétation annuelle des berges vaseuses à patience maritime et renoucle scélérate Friche alluviale à souchet comestible Végétation des bancs de sables humides à renouée à feuilles de patience et panic pied-de-coq Végétation annuelle à bident triparti et renouée poivre d'eau Végétation des bas de grève réssuyés à chénopode rouge et amarante blette Végétation annuelle des bancs de sables humides ombragés à leersie faux-riz et bident triparti Végétation des hauts de grève à corrigiole des rives et chénopode botryde</p>			
Valeur écologique			
Habitat typique des bords de Loire, de valeur patrimoniale moyenne mais aux espèces diversifiées, avec la présence d'espèces exotiques envahissantes mais généralement non problématiques			
Exigences écologiques			
Se développe sur alluvions inondés une grande partie de l'année		Etiage	
Localisation sur le site			
Localisé un peu partout le long du site mais présent surtout dans la partie aval où la dynamique fluviale est la plus active			
Tronçons concernés	Presque tous les tronçons	Surface concernée	64,44 ha 3,73 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
Dynamique cyclique typique des habitats pionniers		<ul style="list-style-type: none"> Assèchement excessif (dynamique fluviale moindre, réchauffement climatique) Surpiétinement des berges vaseuses ... 	
<u>Depuis l'ancien DOCOB</u> : non identifié dans le précédent DOCOB			
<u>Tendance pour les années à venir</u> : assez stable			
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Défavorable mauvais	Responsabilité du site	Importante
A l'échelle du site	Moyen à bon	Niveau de l'enjeu	Non prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la dynamique fluviale Mise en exclos de berges vaseuses (bords de mares ou annexes hydrauliques) 			

Pelouses pionnières à piloselle de la Loire et/ou corynéphore		Pelouses calcaires de sables xériques*			
		Code Natura 2000 : 6120		Code cahier habitat : 6120-1*	
Cet habitat pionnier évolue sur des sables et galets régulièrement remaniés par la Loire lors des crues, la végétation y est très clairsemée et adaptée aux conditions de vie difficile de ces milieux (températures élevées, sol mobile et séchant, submersion).					
Végétations rencontrées					
Pelouse vivace à corynéphore blanchâtre et épervière de la Loire Pelouse vivace à corynéphore blanchâtre et plantain des sables					
Valeur écologique					
Habitat prioritaire au titre de la directive habitat. La piloselle de la Loire (ancien nom : épervière de la Loire) est une espèce patrimoniale, caractéristique de cette portion de la Loire et qui ne se retrouve presque plus sur les autres portions de la Loire amont ou aval. Habitat sur dune à Gilly/Saint-Aubin à très haute valeur patrimoniale, non présent ailleurs sur le site.					
Exigences écologiques					
Influence directe de la dynamique fluviale qui crée de nouveaux milieux pionniers (plages de sables et de galets) ou les entretiens et renouvelle. Cet habitat trouve son maximum de développement sur la partie haute des grèves					
Localisation sur le site					
Plutôt dans la partie nord du site au sein de la bande active, excepté pour les « dunes de Gilly »					
Tronçons concernés		Tronçons à dynamique active	Surface concernée		30,65 ha 1,78 % de la ZSC
Tendances évolutives			Menaces potentielles		
Depuis l'ancien DOCOB : peu d'informations mais régression possible			<ul style="list-style-type: none"> ● Baisse de la dynamique fluviale (diminution du nombre de crues et crues de moindre importance) ● Evolution vers des végétations plus évoluées en l'absence de renouvellement par les crues 		
Tendance pour les années à venir : régression possible			<ul style="list-style-type: none"> ● Colonisation par les pins pour les dunes de Gilly 		
Etat de conservation					
A l'échelle nationale (domaine continental)		Défavorable mauvais	Responsabilité du site		Importante
A l'échelle du site		Mauvais	Niveau de l'enjeu		Prioritaire
Perspectives d'actions					
<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien de la dynamique fluviale ● Dresser un état des lieux des populations pour suivre l'évolution de cet habitat hautement patrimonial, évaluer les menaces potentielles pour chaque site et le cas échéant mettre en place des actions ● Dune de Gilly/Saint-Aubin : accord foncier, arrachage de ligneux, bûcheronnage, réintroduction de lapins 					

* Cet habitat, indiqué 6120 dans l'atlas cartographique, relève en fait du 2330-1 "Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis", habitat non prioritaire

Pelouses sèches alluviales à fétuques et armoise	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)		
	Code Natura 2000 : 6210		Code cahier habitat : 6210-38
Pelouses pionnières et post-pionnières sur sables stabilisés des terrasses intermédiaires ou supérieures peu soumises aux inondations : armoise champêtre, fétuque à longues feuilles, armérie des sables, centaurée tachetée...			
Végétations rencontrées			
Pelouse vivace pionnière alluviale à armoise champêtre, centaurée tachée et orpin à six angles Pelouse vivace pionnière alluviale à orpin des rochers et fétuque à longues feuilles Pelouse vivace à thym faux-pouliot, rorippe des Pyrénées et orpin à six angles Pelouse vivace pionnière alluviale à saxifrage granulée et koelérie à grandes fleurs			
Valeur écologique			
Habitat à forte valeur patrimoniale bien qu'abritant peu de plantes à enjeux			
Exigences écologiques			
Terrasse sableuse plutôt acide		Absence de colonisation par d'autres graminées (chiendent) et buissons	
Maintien de ce stade transitoire par fauche ou dent animale			
Localisation sur le site			
La première station recensée se situe au niveau de Saint-Aubin-sur-Loire et occupe ensuite vers l'aval davantage de sites et de surfaces conséquentes dans la partie la plus active de la Loire.			
Tronçons concernés	Tronçons à dynamique très active	Surface concernée	83,98 ha 4,87 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
Depuis l'ancien DOCOB : peu d'informations mais régression vraisemblable		● Ourlification : colonisation par les chiendents et /ou les fruticées (buissons)	
<u>Tendance pour les années à venir</u> : régression vraisemblable			
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Défavorable mauvais	Responsabilité du site	Importante
A l'échelle du site	Mauvais à moyen	Niveau de l'enjeu	Prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien des pratiques de gestion en place (pâturage, fauche/broyage) ● Pâturage, fauche/broyage sur les pelouses ne faisant l'objet d'aucun mode d'entretien ● Suivi des pratiques et de l'état de conservation de ces pelouses 			

Pelouses vivaces à orpins	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		
	Code Natura 2000 : 8230		Code cahier habitat : 8230-4
Pelouse vivace sur substrat sablo-graveleux subissant une submersion occasionnelle avec des plantes grasses adaptées aux conditions séchantes de ce type de sol, les orpins. Ce sont des pelouses à la floraison abondante, même si la strate muscinale peut y être importante.			
Végétations rencontrées			
Pelouse vivace à Orpin blanc et <i>Syntrichia ruralis</i> * Pelouse vivace à Vipérine commune et Orpin à petites fleurs *			
Valeur écologique			
Habitat riche en fleurs et en espèces végétales source de nourriture importante pour les insectes.			
Exigences écologiques			
Influence de la dynamique fluviale qui crée de nouveaux milieux pionniers (plages de sables et de galets) ou les entretiens et renouvelle.			
Localisation sur le site			
Répartit un peu sur l'ensemble du site mais est davantage présente sur la partie amont du site jusqu'à Digoïn La première station recensée se situe au niveau de Saint-Aubin-sur-Loire et occupe ensuite vers l'aval davantage de sites et de surfaces conséquentes dans la partie la plus active de la Loire.			
Tronçons concernés	Principalement tronçons à dynamique active de la partie amont du site	Surface concernée	31,23 ha 1,81 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
<u>Depuis l'ancien DOCOB</u> : peu d'informations mais régression vraisemblable		<ul style="list-style-type: none"> ● Baisse de la dynamique fluviale (diminution du nombre de crues et crues de moindre importance) ● Végétalisation des bords du lit ● Evolution vers des végétations plus évoluées en l'absence de renouvellement par les crues ● Surpâturage/piétinement 	
<u>Tendance pour les années à venir</u> : régression probable			
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Bon	Responsabilité du site	Moyenne
A l'échelle du site	Mauvais	Niveau de l'enjeu	Non prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien de la dynamique fluviale 			

* relèvent en fait du 6210 ou du 2330

Milieux de transition

Milieux humides riches en nutriments avec végétations hautes	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		
	Code Natura 2000 : 6430	Code cahier habitat : 6430-4, 6430-6, 6430-7	
Roselière alluviale le long de la Loire, lisière neutrophile à l'ombre de la forêt alluviale, mégaphorbiaie le long de fossés, petits cours d'eau ou zones humides.... Il s'agit de végétations hautes (1 à 2 m) ou à physiologie luxuriante : reine des prés, baldingère, liseron, eupatoire chanvrine...			
Végétations rencontrées			
Mégaphorbiaie à alpiste roseau et salicaire commune Ourlet nitrophile hygrocline à ortie dioïque et égopode podagraire Mégaphorbiaie eutrophile à épilobe hirsute et calystégie des haies Ourlet nitrophile mésophile à sureau yèble Mégaphorbiaie nitrophile à ortie dioïque et calystégie des haies Ourlet vivace nitrophile semi-héliophile générique à ortie dioïque Ourlet hygrocline à cardère poilue Roselière à iris faux acore et alpiste roseau des substrats fins Ourlet nitrophile à alliaire pétiolée et cerfeuil penché Roselière à ortie dioïque et alpiste roseau des substrats grossiers			
Valeur écologique			
Lieu de transition, de contact entre différents habitats ou corridors humides, ces végétations sont riches et diversifiées et peuvent être importants pour la faune			
Exigences écologiques			
Lumière ou mi-ombre		Humidité	
Dynamique fluviale pour les roselières alluviales			
Localisation sur le site			
Habitat réparti sur l'ensemble du site mais de petites superficies			
Tronçons concernés	tous les tronçons	Surface concernée	43,58 ha 2,53 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
Depuis l'ancien DOCOB : peu d'informations mais régression vraisemblable		<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution de la dynamique fluviale ● Assèchement des zones humides 	
Tendance pour les années à venir : régression probable		<ul style="list-style-type: none"> ● Surpiétinement /consommation par les troupeaux ● Exploitation forestière, broyage 	
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Moyen	Responsabilité du site	Moyenne
A l'échelle du site	Bon	Niveau de l'enjeu	Non prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien de la dynamique fluviale ● Préservation des zones humides : mise en exclos, entretien adapté des fossés et ruisseaux, sensibilisation ● Préservation des forêts alluviales 			

Milieux agricoles

Prairies de fauche		Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	
		Code Natura 2000 : 6510	Code cahier habitat : 6510
Elles sont localisées sur les terrasses hautes, à l'écart du lit mineur le plus souvent sur des terrains plus riches. Considérées comme rare sur le Val de Loire lors du précédent DOCOB, elles peuvent être fleuries avec notamment les centaurees, ou bien dominées par les graminées avec toujours le fromental élevé en espèce phare. Elles peuvent être fauchées puis ensuite pâturées.			
Végétations rencontrées			
Prairie pâturée et fauchée collinéenne eutrophique à Pâturin commun et patience à feuilles obtuses Prairie pâturée et fauchée collinéenne mésotrophique à Fléole tardive et agrostide capillaire Prairie pâturée et fauchée collinéenne mésoeutrophique à gaudinie fragile et brome mou			
Valeur écologique			
Les prairies de fauche, plutôt rare sur le val de Loire bourbonnais, ont une composition végétale différente des prairies alentours et permettent ainsi à la petite faune et aux insectes d'y trouver des lieux de vie supplémentaires.			
Exigences écologiques			
Sol terreux peu fertilisés			
Localisation sur le site			
Habitat réparti sur l'ensemble du site mais beaucoup plus présent dans la partie nord du site			
Tronçons concernés	Tous les tronçons	Surface concernée	559,11 ha 32,40 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
<u>Depuis l'ancien DOCOB</u> : peu d'informations mais régression vraisemblable <u>Tendance pour les années à venir</u> : régression vraisemblable		<ul style="list-style-type: none"> Abandon des pratiques de fauche 	
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Défavorable mauvais	Responsabilité du site	Importante
A l'échelle du site	Moyen à bon	Niveau de l'enjeu	Non prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les prairies de fauche actuelles : sensibilisation, mise en place d'aides adaptées pour les agriculteurs, évaluation d'incidences en cas de demande de retournement de prairie en culture Etude des pratiques de fauche qui sont plus moins favorable à la biodiversité actuelle et en devenir, sensibilisation des agriculteurs par concours prairies fleuries, guide des prairies etc 			

Milieux forestiers

Forêts alluviales à bois tendres		Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	
		Code Natura 2000 : 91E0 *	Code cahier habitat : 91E0 *
<p>Ce sont des forêts au sous-bois très diversifiés et luxuriant avec des plantes aimant les sols frais et humides. En bord de Loire, la saulaie blanche est située au plus près de l'eau tandis que la saulaie-peupleraie est un peu plus éloignée et souvent située à un niveau topographique un peu supérieur. L'aulnaie-frênaie, quant à elle, est localisée le long des petits ruisseaux affluents.</p>			
Végétations rencontrées			
<p>Saulaie arborescente riveraine à saule blanc Aulnaie-frênaie à laïche à épis espacés Saulaie-peupleraie arborée riveraine à saule blanc et peuplier noir</p>			
Valeur écologique			
<p>Habitat prioritaire, de très haute valeur patrimoniale, en libre-évolution le plus souvent, riches en espèces végétales et en faune : insectes, oiseaux etc...Rôle de corridor écologique si continu</p>			
Exigences écologiques			
<p>Influence de la dynamique fluviale et de la présence de l'eau : eaux courantes de la Loire et des ruisseaux, eaux stagnantes des annexes hydrauliques, nappe alluviale, périodes d'inondations</p>			
Localisation sur le site			
<p>Habitat présent sur l'ensemble du site proche du lit vif et des annexes hydrauliques, à 75 % sur le DPF</p>			
Tronçons concernés	Tous les tronçons mais surtout dans la partie nord	Surface concernée	529,03 ha 30,66 % de la ZSC
Tendances évolutives		Menaces potentielles	
<p>Dynamique d'accroissement par végétalisation du lit et dynamique d'évolution vers la forêt alluviale à bois durs</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Espèces exotiques envahissantes : renouée du Japon... 	
<p><u>Depuis l'ancien DOCOB</u> : peu d'informations mais augmentation vraisemblable</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Assèchement des annexes hydrauliques, enfoncement de la nappe alluviale 	
<p><u>Tendance pour les années à venir</u> : maintien voire augmentation</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Pâturage de sous-bois 	
Etat de conservation			
A l'échelle nationale (domaine continental)	Défavorable mauvais	Responsabilité du site	Importante
A l'échelle du site	Moyen	Niveau de l'enjeu	Non prioritaire
Perspectives d'actions			
<ul style="list-style-type: none"> • Libre évolution des forêts alluviales de la Loire mais aussi des ripisylves le long des affluents • Maintien de la dynamique fluviale • Favoriser la continuité de la forêt • Accompagnement des travaux de la DDT sur le DPF 			

ANNEXE 23. FICHES ESPECES SIMPLIFIEES DE QUELQUES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les jussies



Espèces : jussie à grande fleurs, jussie faux-péplis

Caractéristiques : plante amphibie

Présence sur le site : très présente

Identification : rosettes au printemps, en été les feuilles s'allongent, fleurs jaunes à 5 pétales

A ne pas confondre avec : la ludwigie des marais ou d'autres plantes à l'état végétatif

Myriophylle du Brésil



Caractéristiques : plante amphibie

Présence sur le site : peu présente

Identification : feuilles verticillées par 4 ou 6

A ne pas confondre avec : les autres myriophylles ; c'est le seul qui a une grande partie émergée

Lindernie douteuse



Caractéristiques : petite plante des vases exondées

Présence sur le site : assez présente

Identification : pédoncules plus courts que la feuille sous-tendante ou l'égalant à peine, 2 étamines pourvues d'anthères

A ne pas confondre avec : la lindernie des marais, plante protégée au niveau européen et national: pédoncules grêles plus longs que la feuille sous-tendante, 4 étamines pourvues d'anthères

Grand lagarosiphon



© IISBN (Nicolas Pipet)



© IISBN (Nicolas Pipet)

Caractéristiques : plante aquatique submergée

Présence sur le site : pas de données de présence

Identification : feuilles linéaires alternes

A ne pas confondre avec : les élodées aux feuilles verticillées

Elodée dense



© IISBN (Nicolas Pipet)



© IISBN (Nicolas Pipet)

Caractéristiques : plante aquatique submergée

Présence sur le site : pas de données de présence

Identification : feuilles denses, linéaires et verticillées (les supérieures par 4 ou 5)

A ne pas confondre avec : les autres élodées aux feuillage non dense, le grand lagarosiphon aux feuilles alternes, l'élatine fausse-alsine (feuilles supérieures verticillées par 6 à 14 - rare)

Les autres élodées



© CEN Allier (E.Cadé)

Caractéristiques : plantes aquatiques submergées

Présence sur le site : très présentes

Identification : feuilles verticillées généralement par 3, feuillage peu dense

A ne pas confondre avec : l'élodée dense et le grand lagarosiphon

Azolla fausse-fougère



Caractéristiques : lentille d'eau flottante rouge ou verte

Présence sur le site : présente de manière ponctuelle

Identification : voir photos

Lentilles

Caractéristiques : plantes aquatiques flottantes

Présence sur le site : 1 station connue pour *L.minuta* et *L.turonifera*

Identification : une seule nervure peu marquée sur la feuille

A ne pas confondre avec : d'autres lentilles d'eau indigènes

Asters américains



Caractéristiques : fleurissent à la fin de l'été et en automne

Présence sur le site : bien présents

Identification : fleurs en capitules avec différentes couleurs selon les espèces

A ne pas confondre avec : la vergerette annuelle qui ne pousse pas en touffe et qui a des ligules très fines

Vergerettes

© CBNMC(A. Descheemacker)



Caractéristiques : présente sur les zones remaniées

Présence sur le site : bien présente

Identification: voir photos

A ne pas confondre avec : la vergerette annuelle

Sénéçon du Cap



© CEN Allier



© CEN Allier (E.Cadé)

Caractéristiques : fleurit de juillet à janvier

Présence sur le site : assez présent

Identification: fleurs en capitules jaunes, feuilles étroites et linéaires, très ramifié

A ne pas confondre avec : les autres sénécions (indigènes)

Verges d'or ou solidages



© E.Cadé



© CEN Allier (E.Cadé)

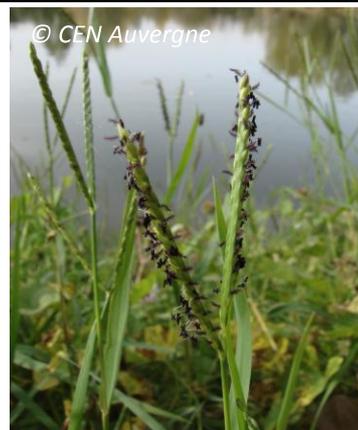
Caractéristiques : plante vivace poussant en touffe

Présence sur le site : peu présent

Identification: feuilles entières ou à dents très fines; fleurs uniformément jaunes (voir photos)

A ne pas confondre avec : la verge d'or indigène présentant une inflorescence très serrée

Paspales



Caractéristiques : graminées

Présence sur le site : pas de données de présence

Identification : inflorescence composée de 2 épis (P.distichum) en V ou de 3 à 10 épis le long de la tige (P.dilatatum)

A ne pas confondre avec : les digitaires et le pied de poule (généralement 3 épis ou plus insérés au même endroit ou presque sur la tige) indigènes

Ambroisie



Caractéristiques : espèce allergène

Présence sur le site : bien présente

Identification : feuilles très découpées vertes et inflorescences terminales allongées verdâtres

A ne pas confondre avec : les armoises

Armoises



Caractéristiques : vit sur des sols pauvres en eau

Présence sur le site : 1 station connue pour A.verlotiorum

Identification : feuilles très divisées et de couleur vert clair; odeur forte lorsqu'on froisse les feuilles entre ces doigts

A ne pas confondre avec : avec les autres armoises (indigènes)

Berce du Caucase



Caractéristiques : espèce pouvant brûler au 2^e degré après exposition au soleil

Présence sur le site : pas de données de présence

Identification : tige ayant plus de 6 cm de diamètre à la base, feuilles découpées à angles aigus

A ne pas confondre avec : la berce commune ou spondyle, indigène et non dangereuse, plus petite, tige ayant moins de 6 cm de diamètre à la base, aux feuilles découpées à angles plus arrondies

Bident feuillu



Caractéristiques : inflorescences en capitules entourés de longues bractées

Présence sur le site : bien présent

Identification : feuilles à 3 folioles avec pétioles

A ne pas confondre avec : les autres bidents (B.radiata et B.tripartita) avec feuilles à folioles sans pétioles

Lampourdes

Caractéristiques : herbacée annuelle; floraison d'août à novembre

Présence sur le site : assez présentes

Identification : fruit oval épineux

A ne pas confondre avec : les autres lampourdes indigènes

Galéga officinal



Caractéristiques : plante herbacée vivace

Présence sur le site : peu présente

Identification : tiges dressées pouvant atteindre 1,2m de haut; fleurs groupées en grappes allongées de couleur bleuâtre à pourprée ou blanche

A ne pas confondre avec : d'autres légumineuses

Collomie à grande fleurs



Caractéristiques : colonise les zones remaniées et les grèves

Présence sur le site : peu présente

Identification : fleurs roses saumon

A ne pas confondre avec : la saponaire (indigène), espèce aux fleurs plus roses

Hélianthes ou topinambours



Caractéristiques : jusqu'à 2 m, tige peu ramifiée terminée par de grands capitules jaunes ou brun, floraison en fin d'été ou automne

Présence sur le site : peu présentes

Identification : voir photos

A ne pas confondre avec : les rudbeckias

Balsamines



© CEN Allier (E.Cadé)



© E.Cadé



© Loire Nature
(J-J. Lallemand/LPO Auvergne)

Caractéristiques : fleurs roses, jaunes, blanches jaunes ou orangées à éperon

Présence sur le site : peu présentes

Identification : voir photos

A ne pas confondre avec : l'impatience ne me touchez pas, espèce indigène aux fleurs jaunes d'or ponctuées de rouge à l'intérieur, peu ou pas présente sur le Val de Loire

Vigne-vierge



© CEN Allier (E.Cadé)

Caractéristiques : liane

Présence sur le site : bien présente en bordure des forêts alluviales

Identification : feuilles composées de 5 folioles partant du même point, rougissant à l'automne

Raisin d'Amérique



© CEN Auvergne

Caractéristiques : arbuste à fruits en grappes

Présence sur le site : peu présent

Identification : voir photos

Buddleia ou arbre à papillons



© E. Cadé

Caractéristiques : zones remaniées et grèves

Présence sur le site : peu présente

Identification : arbuste à grappes de fleurs violettes

Rénouées



© Loire Nature (A-L. Masson/AELB)



© Loire Nature (D. Tarrier)

Caractéristiques : plante pouvant atteindre 4 m, tiges très grosses (cannes)

Présence sur le site : bien présentes

Identification : voir photos

Ailante glanduleux



© CEN Auvergne (S. Esnouf)

Caractéristiques : arbre atteignant de 15m en 25 ans

Présence sur le site : peu présente

Identification : les feuilles dégagent une odeur désagréable au froissement; fruits ailés (samares) teintés de rouge

A ne pas confondre avec : le frêne

Robinier faux-accacia



© CEN Allier



© CEN Auvergne (Julie Robert)

Caractéristiques: arbre atteignant 20 à 30 m de haut

Présence sur le site : très présent

Identification: épines sur la tige; fleurs blanches en grappes pendantes

Erable negundo



© CBNMC



© CEN Auvergne (S. Esnouf)

Caractéristiques: arbre d'environ 10 à 15 m de haut

Présence sur le site : peu présent

Identification: feuillage vert clair mais peut présenter des marbrures roses ou violettes lorsqu'il est jeune; fruits ailés en grappes pendantes apparaissant en début d'été

Perche soleil

Caractéristiques: poisson d'eau douce

Identification: couleur souvent très vive à dominante bleu et vert sur le dos, les flancs étant jaune orangé



© CEN Allier (E.Cadé)

Poisson-chat



© CEN Allier (E.Cadé)

Caractéristiques : poisson vivant dans les eaux calmes des cours d'eau ou dans les étangs

Présence sur le site : bien présent

Identification : présente des moustaches assez longues (barbillons)

A ne pas confondre avec : les autres espèces de poisson-chat et de silures

Ecrevisses américaines



© Fédération de pêche 03



© A.Ratié

Caractéristiques : crustacés d'eau douce

Présence sur le site : bien présente

Identification : l'écrevisse signal présente une tache claire sur les pinces; l'écrevisse d'Amérique

A ne pas confondre avec : les écrevisses indigènes

Grenouille taureau



© Loire Nature (ONCFS)



© A.Ratié

Caractéristiques : taille de plus de 40 cm du museau à l'extrémité des pattes (à l'âge adulte)

Présence sur le site : pas de données de présence

Identification : espèce très grande; chant caractéristique; diamètre du tympan égal au diamètre de

A ne pas confondre avec : les grenouilles et crapauds, qui sont tous plus petits

Tortue de Floride



Caractéristiques : espèce semie-aquatique

Identification: tempes rouges

A ne pas confondre avec : la cistude d'Europe, espèces protégée, potentiellement présente, sans tempes rouges

Xénope lisse



Caractéristiques : amphibien à peau lisse et yeux sur le dessus

Présence sur le site : pas de données de présence

Identification: yeux sur le haut de la tête, chant caractéristique

A ne pas confondre avec : d'autres grenouilles ou crapaux, tous aux yeux latéraux

Ragondin



Caractéristiques : mammifère herbivore introduit en France pour sa fourrure

Présence sur le site : très présent

Identification: queue cylindrique écailleuse; pattes postérieures palmées; creuse des terriers dans

A ne pas confondre avec : le castor qui a la queue plate et la loutre qui a le corps plus allongée

Rat musqué

Caractéristiques: rongeur

Identification: petite taille de 30 à 40 cm de long (environ 1,5kg)

A ne pas confondre avec: le ragondin qui est plus gros

Vison d'Amérique

Caractéristiques: mammifère carnivore des zones humides

Identification: taille de 45 à 60 cm (plus grand que le Vison d'Europe); pointe du museau rose et son

A ne pas confondre avec: la loutre et le vison d'Europe

Coccinelle asiatique



Caractéristiques: coccinelle formant de grands rassemblements à l'automne

Présence sur le site: bien présente

Identification: voir photo; difficile car présente une large gamme de coloris

A ne pas confondre avec: les espèces indigènes plus petites

ANNEXE 24. LISTES DES ESPECES ANIMALES RECENSEES

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Chiroptère	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Dh.2, Dh.4	2018
Chiroptère	Grand murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Dh.2, Dh.4	2018
Chiroptère	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Dh.2, Dh.4	2018
Chiroptère	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Dh.4	2017
Chiroptère	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Dh.2, Dh.4	2017
Chiroptère	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller, 2001	Dh.4	2017
Chiroptère	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Dh.2, Dh.4	2017
Chiroptère	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Dh.4	2018
Chiroptère	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Dh.4	2017
Chiroptère	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Dh.4	2018
Chiroptère	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Dh.4	2018
Chiroptère	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Dh.4	2017
Chiroptère	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.4	2018
Chiroptère	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Dh.2, Dh.4	2018
Chiroptère	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Dh.4	2018
Chiroptère	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Dh.4	2018
Chiroptère	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Dh.4	2018
Chiroptère	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Dh.4	2018
Chiroptère	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Dh.4	2018

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Ecrevisses	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Dh.2, Dh.5	2018
Ecrevisses	Ecrevisse américaine	<i>Faxonius limosus</i> (Rafinesque, 1817)		2018
Ecrevisses	Ecrevisse de Californie	<i>Pacifastacus leniusculus</i> (Dana, 1852)		2018
Ecrevisses	Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)		2014

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Amphibien	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Dh.4	2018
Amphibien	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Dh.4	2017
Amphibien	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Amphibien	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Dh.4	2018
Amphibien	Grenouille agile/rousse complexe	<i>Rana dalmatina/temporaria</i>		2018
Amphibien	Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.5	2012
Amphibien	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Dh.4	2012
Amphibien	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Dh.5	2005
Amphibien	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Dh.5	2018
Amphibien	Grenouilles vertes complexe	Grenouilles vertes complexe		2018
Amphibien	Pélobyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)		2016
Amphibien	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.4	2018
Amphibien	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)		2019
Amphibien	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	2018
Amphibien	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)		2018
Amphibien	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Dh.2, Dh.4	2018
Amphibien	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)		2018
Amphibien	Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)		1985

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Mollusque	Anodonte des canards	<i>Anodonta anatina</i> (Linnaeus, 1758)		2009
Mollusque	Anodonte des cygnes	<i>Anodonta cygnea</i> (Linnaeus, 1758)		2007
Mollusque	Corbicule	<i>Corbicula fluminea</i> (O.F. Müller, 1774)		2017
Mollusque	Mulette des peintres	<i>Unio pictorum</i> (Linnaeus, 1758)		2001
Mollusque	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	Dh.2, Dh.4	2001

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Lépidoptères (hétérocères)	Acidalie ocreuse	<i>Idaea ochrata</i> (Scopoli, 1763)		2009
Lépidoptères (hétérocères)	Alternée (L')	<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Arlequinette jaune (L')	<i>Acontia trabealis</i> (Scopoli, 1763)		2017
Lépidoptères (hétérocères)	Boarmie crépusculaire (La)	<i>Ectropis crepuscularia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		2009
Lépidoptères (hétérocères)	Bombyx à livrée	<i>Malacosoma neustria</i> (Linnaeus, 1758)		2014
Lépidoptères (hétérocères)	Bombyx de la ronce	<i>Macrothylacia rubi</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Bombyx du chêne	<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Bordure ensanglantée	<i>Diacrisia sannio</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Lépidoptères (hétérocères)	Brèche (La)	<i>Shargacucullia verbasci</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Lépidoptères (hétérocères)	Brocatelle d'or (La)	<i>Camptogramma bilineata</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Cheimatobie hiemale	<i>Operophtera brumata</i> (Linnaeus, 1758)		2008
Lépidoptères (hétérocères)	Citronnelle rouillée (La)	<i>Opisthograptis luteolata</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Disparate	<i>Lymantria dispar</i> (Linnaeus, 1758)		2012
Lépidoptères (hétérocères)	Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Lépidoptères (hétérocères)	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Dh.2	2016
Lépidoptères (hétérocères)	Ecaille striée (L')	<i>Spiris striata</i> (Linnaeus, 1758)		2010
Lépidoptères (hétérocères)	Ensanglantée de l'Oseille (L')	<i>Lythria cruentaria</i> (Hufnagel, 1767)		2015
Lépidoptères (hétérocères)	Ensanglantée des Renouées	<i>Lythria purpuraria</i> (Linnaeus, 1758)		2009
Lépidoptères (hétérocères)	Ephyre omicron (L'), Phalène mariée (La)	<i>Cyclophora annularia</i> (Fabricius, 1775)		2008
Lépidoptères (hétérocères)	Eupithécie austère (L')	<i>Eupithecia vulgata</i> (Haworth, 1809)		1998
Lépidoptères (hétérocères)	Eupithécie de la Linaire (L')	<i>Eupithecia linariata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		1998
Lépidoptères (hétérocères)	Eupithécie de la Verge d'Or (L')	<i>Eupithecia virgaureata</i> Doubleday, 1861		1999
Lépidoptères (hétérocères)	Eupithécie naine (L')	<i>Eupithecia nanata</i> (Hübner, 1813)		1998
Lépidoptères (hétérocères)	Feuille-Morte du Chêne (La)	<i>Gastropacha quercifolia</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Lépidoptères (hétérocères)	Gamma (Le)	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (hétérocères)	Géomètre à barreaux	<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Goutte d'Argent	<i>Macdunnoughia confusa</i> (Stephens, 1850)		2010
Lépidoptères (hétérocères)	Goutte de sang	<i>Tyria jacobaeae</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Hémithée du Genêt	<i>Pseudoterpna pruinata</i> (Hufnagel, 1767)		2008
Lépidoptères (hétérocères)	Incertaine (L'), Phalène ondée (La)	<i>Xanthorhoe fluctuata</i> (Linnaeus, 1758)		2005
Lépidoptères (hétérocères)	Laineuse du Cerisier	<i>Eriogaster lanestris</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Moro-sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (hétérocères)	Noctuelle à museau	<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)		2008
Lépidoptères (hétérocères)	Noctuelle radiée (La), Noctuelle rayonnée (La)	<i>Actinotia radiosa</i> (Esper, 1804)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Ortholite plombée	<i>Scotapteryx luridata</i> (Hufnagel, 1767)		2008
Lépidoptères (hétérocères)	Petit paon de nuit	<i>Saturnia pavonia</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (hétérocères)	Phalène bordée	<i>Isturgia limbaria</i> (Fabricius, 1775)		2005
Lépidoptères (hétérocères)	Phalène de l'Aquiline	<i>Petrophora chlorosata</i> (Scopoli, 1763)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (hétérocères)	Sphinx de l'Euphorbe (Le)	<i>Hyles euphorbiae</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (hétérocères)	Sphinx gazé	<i>Hemaris fuciformis</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (hétérocères)	Timandre aimée (La)	<i>Timandra comae</i> Schmidt, 1931		2010

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Lépidoptères (rhopalocères)	Amaryllis (L')	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)		2007
Lépidoptères (rhopalocères)	Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré de la Faucille (L')	<i>Cupido alceas</i> (Hoffmannsegg, 1804)		2012
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré de l'Ajonc (L')	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)		2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré des Anthyllides (L')	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré des Coronilles (L')	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)		2015
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré des Cytises (L')	<i>Glaucopteryx alexis</i> (Poda, 1761)		2012
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré des Nerpruns (L')	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré du Genêt (L')	<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1760)		2005
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré du serpolet	<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.4	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré du Trèfle (L')	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)		2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Azuré porte-queue (L')	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)		2012
Lépidoptères (rhopalocères)	Bel-Argus	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)		2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Carte géographique (La)	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Céphale (Le)	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)		2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Citron (Le)	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)		2019
Lépidoptères (rhopalocères)	Collier-de-corail (Le)	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Complexe Mélitée du Mélampyre/Mélitée de	<i>Melitaea athalia/nevadensis</i> complexe		2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Cuivré commun (Le)	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Cuivré des marais (Le)	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Dh.2, Dh.4	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Cuivré fuligineux (Le)	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)		2012
Lépidoptères (rhopalocères)	Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Dh.2	2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Demi-deuil (Le)	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Faune (Le)	<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)		2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Flambé (Le)	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Gamma (Le), le Robert-le-Diable (Le)	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Gazé (Le)	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Grand Mars changeant (Le)	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Grande Tortue (La)	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)		2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Hespérie de l'Alcée (L')	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)		2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Hespérie de l'Ormière (L')	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)		2011

Lépidoptères (rhopalocères)	Hespérie de la Houque (L')	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Hespérie des Potentilles (L')	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Hespérie du Brome (L')	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	2010
Lépidoptères (rhopalocères)	Hespérie du Chiendent (L')	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	2009
Lépidoptères (rhopalocères)	Hespérie du Dactyle (L')	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Machaon (Le)	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Marbré-de-vert (Le)	<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Mélitée de la Lancéole (La)	<i>Melitaea parthenoides</i> Kefferstein, 1851	2012
Lépidoptères (rhopalocères)	Mélitée des centaurees (La)	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Mélitée du Plantain (La)	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Mélitée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Miroir (Le)	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Morio (Le)	<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	1999
Lépidoptères (rhopalocères)	Moyen nacré	<i>Fabriciana adippe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008
Lépidoptères (rhopalocères)	Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Nacré de la Ronce (Le)	<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Nacré de la Sanguisorbe (Le)	<i>Brenthis iia</i> (Rottemburg, 1775)	2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Némusien (Le), Ariane (L')	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	2015
Lépidoptères (rhopalocères)	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2019
Lépidoptères (rhopalocères)	Petit Collier argenté (Le)	<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Petit Mars changeant (Le)	<i>Apatura iia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Petit Nacré (Le)	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Petit Sylvain (Le)	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Petite Tortue (La)	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	2019
Lépidoptères (rhopalocères)	Petite Violette (La)	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Piéride de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Piéride du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Piéride du Lotier (La)	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Piéride du Navet (La)	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Point-de-Hongrie (Le)	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Satyre (Le), Mégère (La)	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Silène (Le)	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Souci (Le)	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Souffré (Le)	<i>Colias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Sylvaine (La)	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Sylvandre (Le)	<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	
Lépidoptères (rhopalocères)	Tabac d'Espagne (Le)	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Thécla de la Ronce (La)	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Thécla de l'Amarel (La)	<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	2008
Lépidoptères (rhopalocères)	Thécla de l'Orme (La)	<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	2014
Lépidoptères (rhopalocères)	Thécla du Bouleau (La)	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	2009
Lépidoptères (rhopalocères)	Thécla du Chêne (La)	<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Thécla du Prunier (La)	<i>Satyrium pruni</i> (Linnaeus, 1758)	2008
Lépidoptères (rhopalocères)	Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Turquoise de la Sarcille (La)	<i>Adscita staites</i> (Linnaeus, 1758)	2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Vanessa des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2017
Lépidoptères (rhopalocères)	Zygène de l'Hippocrépidé (La)	<i>Zygaena transalpina hippocrepidis</i> (Hübner, 1799)	1982
Lépidoptères (rhopalocères)	Zygène de la Coronille (La)	<i>Zygaena ephialtes</i> (Linnaeus, 1767)	1982
Lépidoptères (rhopalocères)	Zygène de la Filipendule (La)	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Lépidoptères (rhopalocères)	Zygène de la Jarosse (La)	<i>Zygaena viciae</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	1982
Lépidoptères (rhopalocères)	Zygène des Cornettes (La)	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2011
Lépidoptères (rhopalocères)	Zygène des Epines (La)	<i>Aglaope infausta</i> (Linnaeus, 1767)	2007
Lépidoptères (rhopalocères)	Zygène transalpine (La)	<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	2016

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Odonates	Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820		2017
Odonates	Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)		2017
Odonates	Aeschne isocèle	<i>Aeshna isoceles</i> (O.F. Müller, 1767)		1989
Odonates	Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805		2014
Odonates	Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)		2016
Odonates	Aeschne printanière	<i>Brachytron pratense</i> (O.F. Müller, 1764)		2016
Odonates	Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)		2018
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Dh.2	2017
Odonates	Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)		2017
Odonates	Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i> (Villers, 1789)		2017
Odonates	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)		2017
Odonates	Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)		2017
Odonates	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Odonates	Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)		2017
Odonates	Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)		2017
Odonates	Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841		2016
Odonates	Agrion orné	<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys, 1850)	Dh.2	2017
Odonates	Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)		2016
Odonates	Anax empereur	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815		2018
Odonates	Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)		2016
Odonates	Anax porte-selle	<i>Hemianax ephippiger</i> (Burmeister, 1839)		1995
Odonates	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)		2018
Odonates	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Odonates	Caloptéryx vierge méridional	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Selys, 1873		2010
Odonates	Caloptéryx vierge vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i> (Linnaeus, 1758)		2012
Odonates	Cordulégastré annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)		2017
Odonates	Cordulégastré bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843		2017
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Dh.2, Dh.4	2016
Odonates	Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)		2016

Odonates	Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Odonates	Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)		2011
Odonates	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)		2017
Odonates	Epithèque bimaculée	<i>Epithea bimaculata</i> (Charpentier, 1825)		2011
Odonates	Gomphe à forceps septentrional	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Odonates	Gomphe à pattes jaunes	<i>Stylurus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Dh.4	2014
Odonates	Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840		2017
Odonates	Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i> Selys, 1840		2016
Odonates	Gomphe serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Dh.2, Dh.4	2017
Odonates	Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Odonates	Leste brun	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)		2016
Odonates	Leste des bois	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890		2011
Odonates	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)		2013
Odonates	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)		2016
Odonates	Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)		2005
Odonates	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)		2017
Odonates	Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758		2017
Odonates	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758		2018
Odonates	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764		2017
Odonates	Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)		2017
Odonates	Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)		2016
Odonates	Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)		2017
Odonates	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)		2017
Odonates	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)		2017
Odonates	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Odonates	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)		2018
Odonates	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)		2017
Odonates	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)		2017
Odonates	Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i> (Linnaeus, 1758)		2010
Odonates	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)		2017
Odonates	Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)		2017
Odonates	Sympétrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)		2005

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Orthoptères	Ædipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)		2017
Orthoptères	Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Orthoptères	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)		2018
Orthoptères	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Orthoptères	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)		2010
Orthoptères	Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)		2017
Orthoptères	Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i> (Charpentier, 1825)		2017
Orthoptères	Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)		2018
Orthoptères	Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)		2017
Orthoptères	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)		2018
Orthoptères	Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Orthoptères	Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)		2017
Orthoptères	Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)		2018
Orthoptères	Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Orthoptères	Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Orthoptères	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758		2017
Orthoptères	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)		2017
Orthoptères	Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860		2018
Orthoptères	Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)		2017
Orthoptères	Gomphocère tacheté	<i>Myrmeleotettix maculatus</i> (Thunberg, 1815)		2017
Orthoptères	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)		2017
Orthoptères	Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)		2017
Orthoptères	Ædipode souffrée	<i>Oedaleus decorus</i> (Germar, 1825)		2017
Orthoptères	Ædipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Orthoptères	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)		2017
Orthoptères	Phanéoptère porte-faux	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)		2018
Orthoptères	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i> (De Geer, 1773)		2018
Orthoptères	Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)		2018
Orthoptères	Criquet palustre	<i>Pseudochorthippus montanus</i> (Charpentier, 1825)		2017
Orthoptères	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)		2018
Orthoptères	Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer, 1853)		2017
Orthoptères	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)		2015
Orthoptères	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)		2017
Orthoptères	Ædipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleus</i> (Linnaeus, 1767)		2017
Orthoptères	Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)		2018
Orthoptères	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Orthoptères	Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i> (Charpentier, 1825)		2017
Orthoptères	Tétrix caucasien, Tétrix des rizières	<i>Tetrix bolivari</i> Saulcy in Azam, 1901		2017
Orthoptères	Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i> (Bolivar, 1887)		2010
Orthoptères	Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)		2014
Orthoptères	Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1891)		2017
Orthoptères	Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)		2017
Orthoptères	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)		2017

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Mammifère	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766		2009
Mammifère	Blaireau européen	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)		2019
Mammifère	Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i> (Linnaeus, 1761)		2018
Mammifère	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908		2003
Mammifère	Campagnol de Gerbe	<i>Microtus pyrenaicus gerbei</i> (Gerbe, 1879)		2013
Mammifère	Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)		2017
Mammifère	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)		2017
Mammifère	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Dh.2, Dh.4	2018
Mammifère	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758		2018
Mammifère	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Dh.4	2017
Mammifère	Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Mammifère	Crocodile leucode	<i>Crocodyrus leucodon</i> (Hermann, 1780)		2000
Mammifère	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)		2001
Mammifère	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758		2017
Mammifère	Fouine	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)		2018
Mammifère	Furet, Putois domestique	<i>Mustela furo</i> Linnaeus, 1758		2015
Mammifère	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758		2018
Mammifère	Hermine	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758		2013
Mammifère	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Mammifère	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)		2011
Mammifère	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778		2018
Mammifère	Loir gris	<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)		1999
Mammifère	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	2018
Mammifère	Martre des pins	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.5	2017
Mammifère	Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)		2017
Mammifère	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Mammifère	Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828		2017
Mammifère	Musaraigne musette, Crocodile musette	<i>Crocodyrus russula</i> (Hermann, 1780)		2017
Mammifère	Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766		2000
Mammifère	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.4	2000
Mammifère	Phoque veau-marin	<i>Phoca vitulina</i> Linnaeus, 1758		2012
Mammifère	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Dh.5	2018
Mammifère	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)		2018
Mammifère	Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)		2017
Mammifère	Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)		2018
Mammifère	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)		2019
Mammifère	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Mammifère	Sanglier	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758		2018
Mammifère	Souris domestique	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758		2000
Mammifère	Taupo d'Europe	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758		2018

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	2016
Reptiles	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Dh.4	2010
Reptiles	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	Dh.4	2013
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Dh.4	2018
Reptiles	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Dh.4	2017
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Dh.4	2018
Reptiles	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)		2018
Reptiles	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)		2014
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)		2018
Reptiles	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758		2015
Reptiles	Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i> (Wied, 1839)		2018
Reptiles	Trachémyde écrite	<i>Trachemys scripta</i> (Schoepff, 1792)		2015
Reptiles	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)		2018

Catégorie	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Poissons	Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i> (Heckel, 1843)		2010
Poissons	Ablette	<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)		2013
Poissons	Achigan à grande bouche	<i>Micropterus salmoides</i> (Lacepède, 1802)		2012
Poissons	Alose vraie	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.5	2014
Poissons	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)		2014
Poissons	Aspe	<i>Leuciscus aspius</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.5	2014
Poissons	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	Dh.5	2013
Poissons	Black bass à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i> Lacepède, 1802		2016
Poissons	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Dh.2	2013
Poissons	Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)		2013
Poissons	Brème commune	<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Poissons	Brochet	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758		2016
Poissons	Carassin argente	<i>Carassius gibelio</i> (Bloch, 1782)		2018
Poissons	Carassin commun	<i>Carassius carassius</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Poissons	Carpe argentée	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i> (Valenciennes, 1844)		1997
Poissons	Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758		2016
Poissons	Chabot	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Dh.2	2014
Poissons	Chevaïne	<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)		2017
Poissons	Crapet de roche	<i>Ambloplites rupestris</i> (Rafinesque, 1817)		2013
Poissons	Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i> Linnaeus, 1758		2013
Poissons	Gardon	<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Poissons	Goujon	<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Poissons	Grande Alose	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Poissons	Grémille	<i>Gymnocephalus cernuus</i> (Linnaeus, 1758)		2012
Poissons	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)		2013
Poissons	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Dh.2	2011
Poissons	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i> Linnaeus, 1758	Dh.2	2013
Poissons	Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i> (Linnaeus, 1758)		2018
Poissons	Lote	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)		2013
Poissons	Mulet porc	<i>Liza ramada</i> (Risso, 1827)		2013
Poissons	Perche	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758		2016
Poissons	Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Poissons	Poisson rouge	<i>Carassius auratus</i> (Linnaeus, 1758)		2012
Poissons	Poisson-chat	<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)		2016
Poissons	Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)		2013
Poissons	Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)		2013
Poissons	Sandre	<i>Sander lucioperca</i> (Linnaeus, 1758)		2013
Poissons	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Dh.2, Dh.5	2014
Poissons	Silure glane	<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758		2014
Poissons	Spirin	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)		2016
Poissons	Tanche	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)		2016
Poissons	Truite commune	<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758		2014
Poissons	Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)		2013
Poissons	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)		2013

#NOM?	NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Dernière Ob
Coléoptères	Cétoine dorée	Cetonia aurata (Linnaeus, 1761)	(vide)	2017
Coléoptères	Chlénie des vasières	Chlaenius tristis (Schaller, 1783)	(vide)	2003
Coléoptères	Coccinelle à 7 points, Coccinelle	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758	(vide)	2018
Coléoptères	Coccinelle asiatique (La)	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	(vide)	2011
Coléoptères	Doryphore (Le)	Leptinotarsa decemlineata (Say, 1824)	(vide)	2009
Coléoptères	drap mortuaire (le)	Oxythyrea funesta (Poda, 1761)	(vide)	2017
Coléoptères	Grand Capricorne	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	Dh.2, Dh.4	2004
Coléoptères	Hanneton des jardins, Hanneton horticole	Phyllopertha horticola (Linnaeus, 1758)	(vide)	2016
Coléoptères	Hoplie bleue (L')	Hoplia coerulea (Drury, 1773)	(vide)	2017
Coléoptères	Hydrophile brun (L')	Hydrophilus piceus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2018
Coléoptères	Lucane Cerf-volant	Lucanus cervus cervus (Linnaeus, 1758)	Dh.2, Dh.4	2004
Coléoptères	Méloé violacé	Meloe violaceus Marsham, 1802	(vide)	2010
Coléoptères	Poecile tricolore	Poecilus kugelanni (Panzer, 1797)	(vide)	2003
Coléoptères	Téléphore fauve	Rhagonycha fulva (Scopoli, 1763)	(vide)	2009
Coléoptères	Ver luisant, lampyre	Lampyrus noctiluca (Linnaeus, 1758)	(vide)	2018
Coléoptères	(vide)	Acalles parvulus Boheman, 1837	(vide)	2006
Coléoptères		Acupalpus maculatus (Schaum, 1860)	(vide)	2006
Coléoptères		Adalia bipunctata (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères		Adrastus rachifer (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	(vide)	2009
Coléoptères		Agapanthia villosoviridescens (De Geer, 1775)	(vide)	2011
Coléoptères		Agonum marginatum (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères		Agonum muelleri (Herbst, 1784)	(vide)	2003
Coléoptères		Agonum viridicupreum (Goeze, 1777)	(vide)	2006
Coléoptères		Agriotes pallidulus (Illiger, 1807)	(vide)	2006
Coléoptères		Aleochara curtula (Goeze, 1777)	(vide)	2009
Coléoptères		Aleochara haematoptera Kraatz, 1858	(vide)	2009
Coléoptères		Aleochara lata Gravenhorst, 1802	(vide)	2009
Coléoptères		Altica oleracea (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères		Amara aenea (De Geer, 1774)	(vide)	2009
Coléoptères		Amara bifrons (Gyllenhal, 1810)	(vide)	2011
Coléoptères		Amara concinna Zimmermann, 1832	(vide)	2009
Coléoptères		Amara familiaris (Duftschmid, 1812)	(vide)	2009
Coléoptères		Amara fulva (O.F. Müller, 1776)	(vide)	2003
Coléoptères		Amara lucida (Duftschmid, 1812)	(vide)	2003
Coléoptères		Amara ovata (Fabricius, 1792)	(vide)	2003
Coléoptères		Amara plebeja (Gyllenhal, 1810)	(vide)	2003
Coléoptères		Amara similata (Gyllenhal, 1810)	(vide)	2003
Coléoptères		Anaspis maculata Geoffroy in Fourcroy, 1785	(vide)	2011
Coléoptères		Anaspis rufilabris (Gyllenhal, 1827)	(vide)	2011
Coléoptères		Anaspis varians Mulsant, 1856	(vide)	2006
Coléoptères		Anchomenus dorsalis (Pontoppidan, 1763)	(vide)	2003
Coléoptères		Anisodactylus binotatus (Fabricius, 1787)	(vide)	2006
Coléoptères		Anisodactylus signatus Panzer, 1797	(vide)	2006
Coléoptères		Anisoplia villosa (Goeze, 1777)	(vide)	2006
Coléoptères		Anotylus sculpturatus (Gravenhorst, 1806)	(vide)	2009
Coléoptères		Anotylus tetracaratus (Block, 1799)	(vide)	2009
Coléoptères		Anthicus flavipes (Panzer, 1797)	(vide)	2006
Coléoptères		Anthocomus rufus (Herbst, 1784)	(vide)	2009
Coléoptères		Apion (Eutrichapion) voisini Ehret, 1997	(vide)	2009
Coléoptères		Apion frumentarium (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009

Coléoptères	Apion haematodes W. Kirby, 1808	(vide)	2006
Coléoptères	Aploderus caelatus (Gravenhorst, 1802)	(vide)	2009
Coléoptères	Aspidapion aeneum (Fabricius, 1775)	(vide)	2006
Coléoptères	Aspidiphorus orbiculatus (Gyllenhal, 1808)	(vide)	2009
Coléoptères	Atheta crassicornis (Fabricius, 1792)	(vide)	2009
Coléoptères	Atheta gagatina (Baudi di Selve, 1848)	(vide)	2009
Coléoptères	Atheta laticollis (Stephens, 1832)	(vide)	2009
Coléoptères	Atheta longicornis (Gravenhorst, 1802)	(vide)	2009
Coléoptères	Atheta oblita (Erichson, 1839)	(vide)	2009
Coléoptères	Athous bicolor (Goeze, 1777)	(vide)	2009
Coléoptères	Athous campyloides Newman, 1833	(vide)	2006
Coléoptères	Athous haemorrhoidalis (Fabricius, 1801)	(vide)	2006
Coléoptères	Athous subfuscus (O.F. Müller, 1764)	(vide)	2006
Coléoptères	Athous vittatus (Fabricius, 1792)	(vide)	2006
Coléoptères	Autalia rivularis (Gravenhorst, 1802)	(vide)	2009
Coléoptères	Axiotarsus marginalis (Laporte de Castelnau, 1840)	(vide)	2009
Coléoptères	Badister bullatus (Schrank, 1798)	(vide)	2003
Coléoptères	Batophila aerata (Marsham, 1802)	(vide)	2011
Coléoptères	Bembidion articulatum (Panzer, 1796)	(vide)	2006
Coléoptères	Bembidion biguttatum (Fabricius, 1779)	(vide)	2011
Coléoptères	Bembidion dentellum (Thunberg, 1787)	(vide)	2006
Coléoptères	Bembidion guttula (Fabricius, 1792)	(vide)	2011
Coléoptères	Bembidion lampros (Herbst, 1784)	(vide)	2003
Coléoptères	Bembidion punctulatum Drapiez, 1820	(vide)	2003
Coléoptères	Bembidion quadripustulatum Audinet-Serville, 1821	(vide)	2003
Coléoptères	Bembidion varium (Olivier, 1795)	(vide)	2006
Coléoptères	Berginus tamarisci Wollaston, 1854	(vide)	2006
Coléoptères	Brachinus crepitans (Linnaeus, 1758)	(vide)	2011
Coléoptères	Brachinus explodens Duftschmid, 1812	(vide)	2011
Coléoptères	Brachypterus urticae (Fabricius, 1792)	(vide)	2011
Coléoptères	Brassicogethes aeneus (Fabricius, 1775)	(vide)	2009
Coléoptères	Brassicogethes viridescens (Fabricius, 1787)	(vide)	2009
Coléoptères	Byturus ochraceus (Scriba, 1790)	(vide)	2009
Coléoptères	Calamobius filum (Rossi, 1790)	(vide)	2006
Coléoptères	Calathus fuscipes (Goeze, 1777)	(vide)	2011
Coléoptères	Cantharis rustica Fallén, 1807	(vide)	2011
Coléoptères	Carabus granulatus Linnaeus, 1758	(vide)	2003
Coléoptères	Carabus monilis Fabricius, 1792	(vide)	2003
Coléoptères	Carabus violaceus purpurascens Fabricius, 1787	(vide)	2006
Coléoptères	Carpelimus obesus (Kiesenwetter, 1844)	(vide)	2006
Coléoptères	Cartodere nodifer (Westwood, 1839)	(vide)	2009
Coléoptères	Cercyon lateralis (Marsham, 1802)	(vide)	2009
Coléoptères	Cercyon marinus Thomson, 1853	(vide)	2006
Coléoptères	Cercyon melanocephalus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Cercyon obsoletus (Gyllenhal, 1808)	(vide)	2009
Coléoptères	Cercyon unipunctatus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Chaetocnema concinna (Marsham, 1802)	(vide)	2006
Coléoptères	Chaetocnema tibialis (Illiger, 1807)	(vide)	2006
Coléoptères	Chlaenius nigricornis (Fabricius, 1787)	(vide)	2003
Coléoptères	Chlaenius nitidulus (Schrank, 1781)	(vide)	2003
Coléoptères	Chlaenius olivieri Crotch, 1871	(vide)	2006
Coléoptères	Chlaenius velutinus (Duftschmid, 1812)	(vide)	2003
Coléoptères	Chrysanthia viridissima (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Chrysolina varians (Schaller, 1783)	(vide)	2009
Coléoptères	Clytra laeviuscula Ratzeburg, 1837	(vide)	2009
Coléoptères	Coccinula quatuordecimpustulata (Linnaeus, 1758)	(vide)	2017
Coléoptères	Colobopterus erraticus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Corticara gibbosa (Herbst, 1793)	(vide)	2009
Coléoptères	Crepidodera aurata (Marsham, 1802)	(vide)	2009
Coléoptères	Cryptocephalus bipunctatus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Cryptocephalus punctiger Paykull, 1799	(vide)	2006
Coléoptères	Cryptocephalus sericeus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Cryptocephalus vittatus Fabricius, 1775	(vide)	2006
Coléoptères	Cryptophonon melancholicus (Dejean, 1829)	(vide)	2011
Coléoptères	Cryptopleurum crenatum (Kugelann, 1794)	(vide)	2011
Coléoptères	Dalopius marginatus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Dasytes plumbeus (O.F. Müller, 1776)	(vide)	2006
Coléoptères	Dermestes lanarius Illiger, 1801	(vide)	2011
Coléoptères	Dermestes lardarius Linnaeus, 1758	(vide)	2011
Coléoptères	Dermestes undulatus Brahm, 1790	(vide)	2011
Coléoptères	Diachromus germanus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2017

Coléoptères	Dicronychus cinereus (Herbst, 1784)	(vide)	2006
Coléoptères	Dorytomus taeniatus (Fabricius, 1781)	(vide)	2006
Coléoptères	Dromius agilis (Fabricius, 1787)	(vide)	2006
Coléoptères	Drypta dentata (P. Rossi, 1790)	(vide)	2009
Coléoptères	Dyschirius aeneus (Dejean, 1825)	(vide)	2006
Coléoptères	Dytiscus semisulcatus O.F. Müller, 1776	(vide)	2003
Coléoptères	Dytiscus sp.	(vide)	2018
Coléoptères	Elaphrus aureus P. Müller, 1821	(vide)	2003
Coléoptères	Elaphrus cupreus Duftschmid, 1812	(vide)	2003
Coléoptères	Elaphrus riparius (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Enicmus transversus (Olivier, 1790)	(vide)	2009
Coléoptères	Epuraea aestiva (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Euoniticellus fulvus (Goeze, 1777)	(vide)	2009
Coléoptères	Exochomus quadripustulatus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Falagrioma thoracica (Stephens, 1832)	(vide)	2009
Coléoptères	Galeruca tanacetii (Linnaeus, 1758)	(vide)	2011
Coléoptères	Gastrophysa viridula (De Geer, 1775)	(vide)	2009
Coléoptères	Gauropterus fulgidus (Fabricius, 1787)	(vide)	2009
Coléoptères	Haliphus flavicollis Sturm, 1834	(vide)	2006
Coléoptères	Harpalus affinis (Schrank, 1781)	(vide)	2009
Coléoptères	Harpalus anxius (Duftschmid, 1812)	(vide)	2011
Coléoptères	Harpalus cupreus Dejean, 1829	(vide)	2006
Coléoptères	Harpalus dimidiatus (P. Rossi, 1790)	(vide)	2011
Coléoptères	Harpalus distinguendus (Duftschmid, 1812)	(vide)	2003
Coléoptères	Harpalus rubripes (Duftschmid, 1812)	(vide)	2011
Coléoptères	Harpalus serripes (Quensel in Schönherr, 1806)	(vide)	2011
Coléoptères	Harpalus smaragdinus (Duftschmid, 1812)	(vide)	2003
Coléoptères	Harpalus tardus (Panzer, 1797)	(vide)	2011
Coléoptères	Helochares lividus (Forster, 1771)	(vide)	2018
Coléoptères	Helophorus brevipalpis Bedel, 1881	(vide)	2006
Coléoptères	Helophorus flavipes Fabricius, 1792	(vide)	2006
Coléoptères	Helophorus grandis Illiger, 1798	(vide)	2006
Coléoptères	Helophorus granularis (Linnaeus, 1760)	(vide)	2006
Coléoptères	Helophorus griseus Herbst, 1793	(vide)	2006
Coléoptères	Helophorus minutus Fabricius, 1775	(vide)	2006
Coléoptères	Helophorus obscurus Mulsant, 1844	(vide)	2006
Coléoptères	Hemicoelus fulvicornis (Sturm, 1837)	(vide)	2009
Coléoptères	Hemicrepidius hirtus (Herbst, 1784)	(vide)	2006
Coléoptères	Hippodamia variegata (Goeze, 1777)	(vide)	2017
Coléoptères	Hispa atra Linnaeus, 1767	(vide)	2018
Coléoptères	Hister unicolor Linnaeus, 1758	(vide)	2009
Coléoptères	Hydaticus seminiger (De Geer, 1774)	(vide)	2013
Coléoptères	Hydrochara caraboides (Linnaeus, 1758)	(vide)	2013
Coléoptères	Hydroporus nigrita (Fabricius, 1792)	(vide)	2006
Coléoptères	Hymenalia rufipes (Fabricius, 1792)	(vide)	2006
Coléoptères	Hypera arator (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Hypera nigrirostris (Fabricius, 1775)	(vide)	2006
Coléoptères	Hypoganus inunctus (Lacordaire, 1835)	(vide)	2006
Coléoptères	Ilybius chalconatus (Panzer, 1797)	(vide)	2011
Coléoptères	Isomira icteropa (Küster, 1852)	(vide)	2006
Coléoptères	Kateretes pusillus (Thunberg, 1794)	(vide)	2009
Coléoptères	Laccobius bipunctatus (Fabricius, 1775)	(vide)	2006
Coléoptères	Laccophilus minutus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Leiopus femoratus Fairmaire, 1859	(vide)	2006
Coléoptères	Leiopus nebulosus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Leptacinus intermedius Donisthorpe, 1936	(vide)	2009
Coléoptères	Limnoxenus niger (Gmelin, 1790)	(vide)	2018
Coléoptères	Lionychus quadrillum (Duftschmid, 1812)	(vide)	2003
Coléoptères	Longitarsus brisouti Heikertinger, 1912	(vide)	2009
Coléoptères	Longitarsus pellucidus (Foudras, 1860)	(vide)	2011
Coléoptères	Loricera pilicornis (Fabricius, 1775)	(vide)	2003
Coléoptères	Malachius bipustulatus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2017
Coléoptères	Margarinotus brunneus (Fabricius, 1775)	(vide)	2009
Coléoptères	Margarinotus carbonarius (Hoffmann, 1803)	(vide)	2009
Coléoptères	Margarinotus ventralis (Marseul, 1854)	(vide)	2009

Coléoptères	Melanophthalma suturalis (Mannerheim, 1844)	(vide)	2009
Coléoptères	Mesosa nebulosa (Fabricius, 1781)	(vide)	2006
Coléoptères	Mogulones geographicus (Goeze, 1777)	(vide)	2006
Coléoptères	Nanophyes marmoratus (Goeze, 1777)	(vide)	2009
Coléoptères	Nebria brevicollis (Fabricius, 1792)	(vide)	2011
Coléoptères	Nebria salina Fairmaire & Laboulbène, 1854	(vide)	2003
Coléoptères	Nedyus quadrimaculatus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Nialis varians (Duftschmid, 1805)	(vide)	2006
Coléoptères	Nicrophorus humator (Gleditsch, 1767)	(vide)	2009
Coléoptères	Nicrophorus vespilloides Herbst, 1783	(vide)	2009
Coléoptères	Notiophilus rufipes Curtis, 1829	(vide)	2003
Coléoptères	Ocys harpaloides (Audinet-Serville, 1821)	(vide)	2003
Coléoptères	Oenopia conglobata (Linnaeus, 1758)	(vide)	2018
Coléoptères	Oiceoptoma thoracicum (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Olibrus corticalis (Panzer, 1797)	(vide)	2009
Coléoptères	Omophron limbatum (Fabricius, 1777)	(vide)	2003
Coléoptères	Ontholestes murinus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Ontholestes tessellatus (Geoffroy, 1785)	(vide)	2009
Coléoptères	Onthophagus coenobita (Herbst, 1783)	(vide)	2009
Coléoptères	Onthophagus ovatus (Linnaeus, 1767)	(vide)	2011
Coléoptères	Onthophagus taurus (Schreber, 1759)	(vide)	2009
Coléoptères	Ophonus azureus (Fabricius, 1775)	(vide)	2011
Coléoptères	Otophorus haemorrhoidalis (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Oulema gallaeciana (L.F.J.D. Heyden, 1870)	(vide)	2009
Coléoptères	Oxypselaphus obscurus (Herbst, 1784)	(vide)	2003
Coléoptères	Oxytelus piceus (Linnaeus, 1767)	(vide)	2009
Coléoptères	Paradromius linearis (Olivier, 1795)	(vide)	2006
Coléoptères	Parophonon maculicornis (Duftschmid, 1812)	(vide)	2011
Coléoptères	Perapion violaceum (W. Kirby, 1808)	(vide)	2009
Coléoptères	Peritelus sphaeroides Germar, 1824	(vide)	2006
Coléoptères	Phaedon armoraciae (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères	Philonthus atratus (Gravenhorst, 1802)	(vide)	2006
Coléoptères	Philonthus corruscus (Gravenhorst, 1802)	(vide)	2009
Coléoptères	Philonthus intermedius (Lacordaire, 1835)	(vide)	2009
Coléoptères	Philonthus punctus (Gravenhorst, 1802)	(vide)	2006
Coléoptères	Philonthus quisquiliarius (Gyllenhal, 1810)	(vide)	2006
Coléoptères	Philonthus spinipes Sharp, 1874	(vide)	2009
Coléoptères	Philonthus succicola Thomson, 1860	(vide)	2009
Coléoptères	Philonthus varians (Paykull, 1789)	(vide)	2009
Coléoptères	Phyllobius betulae (Fabricius, 1801)	(vide)	2009
Coléoptères	Phyllobius betulinus (Bechstein & Scharfenberg, 1805)	(vide)	2006
Coléoptères	Phyllobius pomaceus Gyllenhal, 1834	(vide)	2009
Coléoptères	Phyllotreta diademata Foudras, 1860	(vide)	2006
Coléoptères	Phyllotreta ochripes (Curtis, 1837)	(vide)	2011
Coléoptères	Phyllotreta undulata Kutschera, 1860	(vide)	2011
Coléoptères	Phyllotreta vittula (L. Redtenbacher, 1849)	(vide)	2006
Coléoptères	Platyderus depressus (Audinet-Serville, 1821)	(vide)	2009
Coléoptères	Platylabus stercorarius (Olivier, 1795)	(vide)	2009
Coléoptères	Platynus assimilis Paykull, 1790	(vide)	2009
Coléoptères	Podagrica fuscipes (Fabricius, 1775)	(vide)	2011
Coléoptères	Poecilus cupreus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2003
Coléoptères	Poecilus versicolor (Sturm, 1824)	(vide)	2011
Coléoptères	Propylea quatuordecimpunctata (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Protapion fulvipes (Geoffroy, 1785)	(vide)	2009
Coléoptères	Protapion trifolii (Linnaeus, 1768)	(vide)	2009
Coléoptères	Pseudomeira rustica (Boheman, 1842)	(vide)	2009
Coléoptères	Pseudoophonus griseus (Panzer, 1797)	(vide)	2009
Coléoptères	Pseudoophonus rufipes (De Geer, 1774)	(vide)	2009
Coléoptères	Pseudostenapion simum (Germar, 1817)	(vide)	2009
Coléoptères	Psylliodes napi (Fabricius, 1792)	(vide)	2009
Coléoptères	Pterostichus anthracinus (Illiger, 1798)	(vide)	2003
Coléoptères	Pterostichus gracilis (Dejean, 1828)	(vide)	2003
Coléoptères	Pterostichus madidus (Fabricius, 1775)	(vide)	2009
Coléoptères	Pterostichus melanarius (Illiger, 1798)	(vide)	2003
Coléoptères	Pterostichus oblongopunctatus (Fabricius, 1787)	(vide)	2003
Coléoptères	Pterostichus vernalis (Panzer, 1796)	(vide)	2003
Coléoptères	Ptinus rufipes Olivier, 1790	(vide)	2006
Coléoptères	Pyrrhidium sanguineum (Linnaeus, 1758)	(vide)	2018
Coléoptères	Rhynchites auratus (Scopoli, 1763)	(vide)	2006
Coléoptères	Saprinus semistriatus (Scriba, 1790)	(vide)	2011
Coléoptères	Saprinus subnitescens Bickhardt, 1909	(vide)	2009
Coléoptères	Sitona cinnamomeus Allard, 1863	(vide)	2006
Coléoptères	Sitona lineatus (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Sphaeridium scarabaeoides (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères	Sphaeridium substriatum Faldermann, 1838	(vide)	2009
Coléoptères	Sphaeroderma testaceum (Fabricius, 1775)	(vide)	2006

Coléoptères		<i>Sphinginus lobatus</i> (Olivier, 1790)	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Squamapion vicinum</i> (Kirby, 1808)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Stenolophus teutonius</i> (Schränk, 1781)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Stenomax aeneus</i> (Scopoli, 1763)	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Stenopterapion intermedium</i> (Eppelsheim, 1875)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Stenopterapion meliloti</i> (Kirby, 1808)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	(vide)	2011
Coléoptères		<i>Synaptus filiformis</i> (Fabricius, 1781)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Syntomus foveatus</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	(vide)	2011
Coléoptères		<i>Tachinus rufipes</i> Linnaeus, 1758	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Tachyporus obtusus</i> (Linnaeus, 1767)	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Tachyura parvula</i> (Dejean, 1831)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Tetrops praeustus</i> (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Teuchestes fossor</i> (Linnaeus, 1758)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Thanatophilus sinuatus</i> (Fabricius, 1775)	(vide)	2011
Coléoptères		<i>Trachys minutus</i> (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Trechus quadristriatus</i> (Schränk, 1781)	(vide)	2003
Coléoptères		<i>Triplax russica</i> (Linnaeus, 1758)	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Troglops albicans</i> (Linnaeus, 1767)	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Trox scaber</i> (Linnaeus, 1767)	(vide)	2009
Coléoptères		<i>Tychius tibialis</i> Boheman, 1843	(vide)	2006
Coléoptères		<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i> (Linnaeus, 1761)	(vide)	2018
Coléoptères		<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)	(vide)	2017
Coléoptères		<i>Zacladus exiguus</i> (Olivier, 1807)	(vide)	2009

NOM_VERNACULAIRE	NOM_SCIENTIFIQUE	DIR_HAB	Code Natu	Dernière Ob
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2017
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Do.1	A092	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Do.1	A026	
Alouette des champs	<i>Alda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Do.2		
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A246	2017
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2017
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Do.1	A132	2013
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A094	
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2005
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Do.2, Do.3		2013
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i> (Leisler, 1812)			2012
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i> (Leisler, 1812)			
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)			2003
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)			
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2017
Bécassine sourde	<i>Lymnacroptes minimus</i> (Brünnich, 1764)	Do.2, Do.3		
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758			1997
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771			2017
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i> Linnaeus, 1758			2017
Bergeronnette printanière d'Italie (ou à tête blanche)	<i>Motacilla flava cinereocapilla</i> Savi, 1831			2002
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava flava</i> Linnaeus, 1758			2013
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)			1997
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein, 1803)	Do.1		
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A023	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A072	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)			1981
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i> (Linnaeus, 1758)			
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758			
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758			2017
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A084	2013
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A081	
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i> (S. G. Gmelin, 1771)			2012
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Do.1	A082	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A021	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2017
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i> (Linnaeus, 1758)			2003
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2017
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Do.2, Do.3		2018
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2016
Canard pilet	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758			2013
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2013
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2013
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Do.2		2013
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i> (Pallas, 1764)	Do.2		2016
Chevalier combattant, Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1, Do.2	A151	2013
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758			2018
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2013
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i> Linnaeus, 1758	Do.1		2018
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)			2016
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2016
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)			
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758			2018
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A031	2017
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A030	2016
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Do.1	A080	2010
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)			
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2017
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2017
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758			2018
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2017
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)			2013
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	Do.1	A024	2017
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A038	2002
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i> (Yarrel, 1830)	Do.1		2000
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i> (Latham, 1790)			2016
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1803)	Do.2		2017

Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A131	2017
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)			2017
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Do.1		2000
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2017
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Do.2, Do.3		2018
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758			2017
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Do.1	A098	2007
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758			2017
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i> Linnaeus, 1766			1998
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Do.1	A103	2017
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)			2017
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787			2018
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Do.1		1979
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Do.2, Do.3		2017
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2013
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2013
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i> (Güldenstädt, 1770)	Do.1	A060	1997
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2016
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2013
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2017
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)			2014
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)			2014
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Do.2		2008
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2010
Goéland cendré	<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2010
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Do.2		2017
Goéland leucophée/argenté	<i>Larus michahellis/argentatus</i>			2004
Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Do.2		
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		1996
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758			2013
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2010
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Do.1	A027	2017
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i> Linnaeus, 1758			1998
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831			2012
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)			2016
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i> Linnaeus, 1758			2016
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820			2017
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2017
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2017
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Do.2		2013
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Do.2		2017
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Grue cendrée	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A127	2017
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758			2017
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i> (Temminck, 1815)			2016
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i> (Pallas, 1811)	Do.1		2013
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2017
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i> (Linnaeus, 1758)			1997
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2010
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i> Linnaeus, 1758	Do.2		
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i> (Linnaeus, 1758)			2012
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758			2018
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Do.1	A029	2014
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Do.1		2012
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758			2018
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2004
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758			2017
Hypolaïs polyglotte	<i>Hypolaïs polyglotta</i> (Vieillot, 1817)			2017
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i> (Linnaeus, 1766)			2012
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i> (Latham, 1790)			2000
Labbe paratise	<i>Stercorarius parasiticus</i> (Linnaeus, 1758)			2008
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)			2011
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)			2018

Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i> (Linnaeus, 1758)			2009
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymartitis melba</i> (Linnaeus, 1758)			
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)			2016
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2018
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2018
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Baldenstein, 1827)			2012
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758			2017
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)			2014
Mésange noire	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)			2012
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Do.1	A073	2019
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A074	2017
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaelus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	Do.1		2013
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i> (Pallas, 1776)			2010
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Do.2		2017
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i> (Linnaeus, 1758)			2009
Nette rousse	<i>Netta rufina</i> (Pallas, 1773)	Do.2		2013
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2018
Oie cendrée	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2017
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)			1993
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i> (Scopoli, 1769)	Do.2, Do.3		1997
Ouette d'Égypte, Oie d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i> (Linnaeus, 1766)			2017
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2015
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2, Do.3		2017
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786			2018
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)			2004
Pic cendré	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Do.1		1994
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)			2016
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2014
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2017
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758			2018
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2017
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758			2015
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Do.1		2017
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758			2013
Pigeon biset	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Do.2		2012
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2012
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Do.2, Do.3		2018
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758			2018
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758			2013
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i> (Pallas, 1811)			1994
Pipit de Richard	<i>Anthus richardi</i> Vieillot, 1818			2012
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)			2017
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2013
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)			2013
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1	A001	2003
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i> (Pontoppidan, 1763)	Do.1	A002	1997
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2007
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758)	o.1, Do.2, Do.3		2013
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)			2017
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)			2018
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Do.2		2016
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)			2013
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)			2012
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758			2013

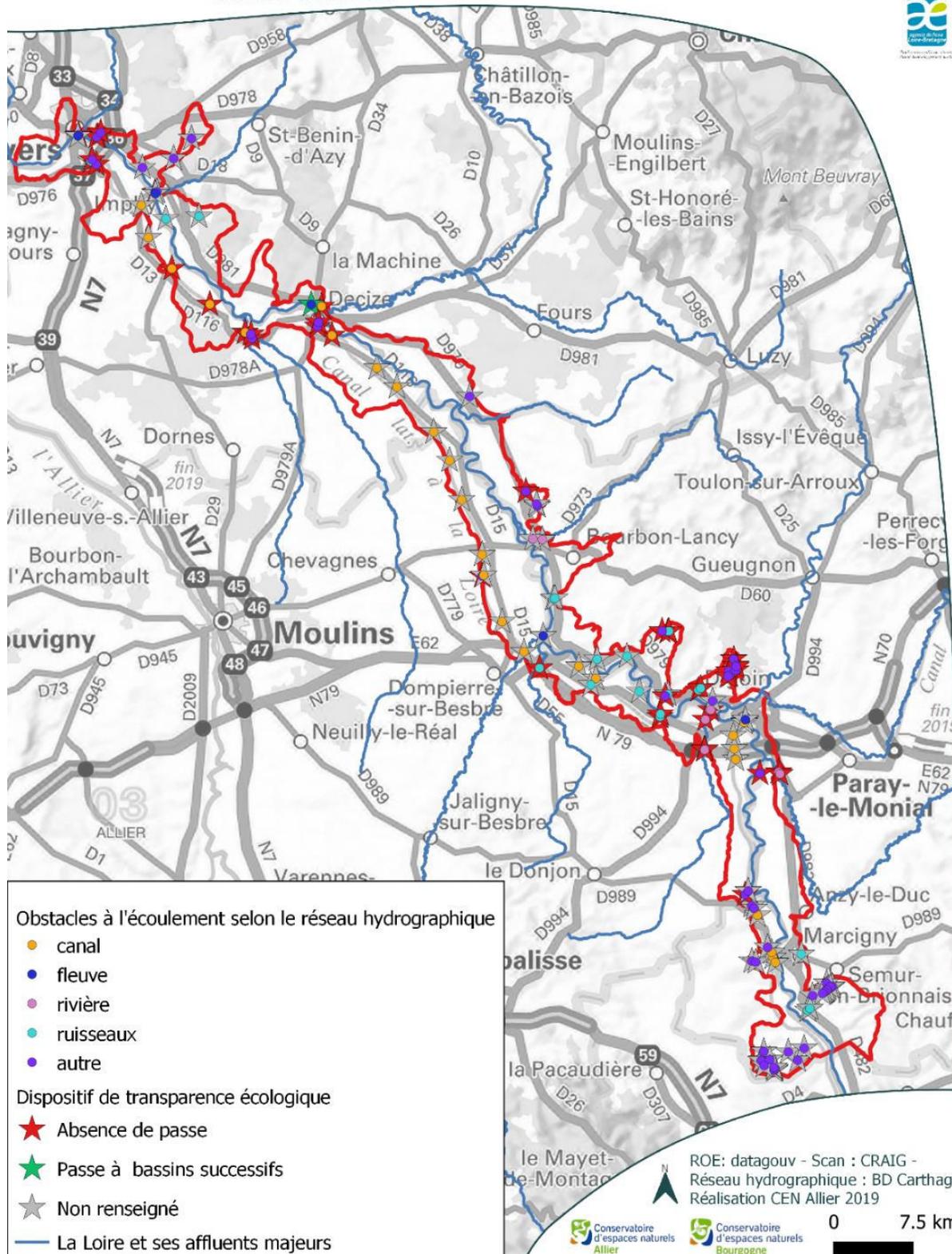
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831			2018
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)			2013
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)			2016
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)			2013
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)			2012
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2013
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Do.2, Do.3		2017
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)			2015
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758			2017
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	Do.1	A034	2011
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i> (Gmelin, 1789)	Do.1		2004
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i> (Pallas, 1764)	Do.1		2017
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Do.1		2018
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764)			2013
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Do.1		2013
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)			2013
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)			2017
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)			2016
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i> (Linnaeus, 1758)			
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758			2017
Tournepierrre à collier	<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)			2012
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2018
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Do.2		2017
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)			2013
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)			2018
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Do.2		2018
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i> (Hablizl, 1783)			2010
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)			2017

ANNEXE 25. SOURCE DES DONNEES FAUNE

Nature des données	Source	Format	Emprise	Date de récolte des données
Avifaune	Brigitte grand - LPO	Tableau Excel	ZPS côté 71	août 2019
	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
	CEN Allier	Inventaire RNR - Sicen	ZPS	août 2019
	Atlas des oiseaux nicheurs (Auvergne, Nièvre et Bourgogne Fauna)	sites internet	Mailles communales ZPS	août 2019
Poissons	AFB Bourgogne Franche-Comté	Tableau Excel	Decize et La-Motte-St-Jean	août 2019
	AFB Allier	Tableau Excel	Bourbon-Lancy	août 2019
Amphibiens	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
	CEN Allier	Inventaire RNR - Sicen	ZPS	août 2019
Chiroptères	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
Mammifères hors Chiroptères	CEN Allier	Inventaire RNR - Sicen	ZPS	août 2019
	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
Mollusques	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
Odonates	CEN Allier	Inventaire RNR - Sicen	ZPS	août 2019
	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
Orthoptères	CEN Allier	Inventaire RNR - Sicen	ZPS	août 2019
	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
Lépidoptères	CEN Allier	Inventaire RNR - Sicen	ZPS	août 2019
Reptiles	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
Ecrevisses	SHNA	Extraction de données de la Bourgogne Base Fauna	CT Loire	août 2019
Coléoptères	CEN Allier ONF	Inventaire RNR - Sicen	RNR	août 2019

ANNEXE 26. CARTE DES OBSTACLES A L'ÉCOULEMENT REFERENCES A L'ECHELLE DU CONTRAT TERRITORIAL

Préfiguration du Contrat Territorial Plaine Alluviale de la Loire
 Obstacles à l'écoulement et dispositifs piscicoles présents sur
 la Masse d'Eau Loire

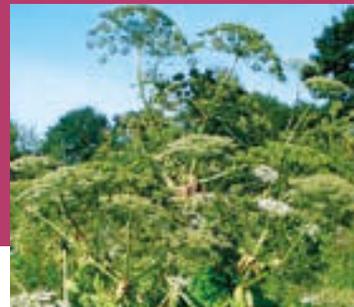


**ANNEXE 27. EXTRAIT DE LA BROCHURE « ESPECES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES, LES NOUVELLES OBLIGATIONS DES PARTICULIERS,
ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES »**



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les nouvelles obligations
des particuliers, associations,
collectivités...



2018

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



**Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage**

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En lien avec ses engagements internationaux et européens, la France a mis en place, au niveau national, une réglementation et une stratégie relatives aux espèces exotiques envahissantes (EEE).

Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) assure leur mise en œuvre sur la base du règlement européen sur les EEE.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont pour mission, chacun dans leurs domaines de compétences, la réalisation d'actions de gestion sur le terrain, de contrôles (notamment auprès d'établissements détenteurs de spécimens d'EEE), de prévention, de surveillance, d'évaluation, de connaissance et de communication.

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Certains animaux ou végétaux originaires d'autres continents et introduits, volontairement ou involontairement, par l'Homme en France métropolitaine et dans les Outre-mer peuvent présenter une réelle menace pour notre biodiversité : prédation, compétition, transmission de maladies, hybridation (croisement) avec les espèces locales, modification des milieux naturels, altération des services rendus par la nature, etc. Ils peuvent également occasionner des impacts négatifs sur les activités économiques (agriculture notamment) voire sur la santé humaine.

Ces espèces sont qualifiées d'**espèces exotiques envahissantes (EEE)**. Ce sont des oiseaux, des mammifères, des poissons, des amphibiens, des insectes, des crustacés, des plantes, etc. Tous les milieux (terrestres, aquatiques et marins) et tous les territoires (notamment les îles des Outre-mer) sont impactés par ces espèces exotiques envahissantes.

Une nouvelle réglementation, traduction en droit français de la réglementation européenne¹, est entrée en vigueur en France en 2018 pour limiter les effets négatifs de ces espèces.

Elle définit une première **liste de 49 espèces** dont 26 espèces animales (voir page 6) et 23 espèces végétales (voir page 15) à découvrir en images dans ce document d'information.

Cette liste des espèces concernées est évolutive au gré des menaces identifiées pour l'Europe et notamment la France. Pour vous tenir informé de l'ajout de nouvelles espèces, consultez régulièrement la page dédiée du site du ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes>.

¹: règlement (UE) n° 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ; règlement d'exécution (UE) 2016/1141 du 13 juillet 2016 et règlement d'exécution (UE) 2017/1263 du 12 juillet 2017.

Ce que dit la loi...

Pour toutes les espèces identifiées par la réglementation, il est interdit de :

- les introduire en France
- les utiliser
- les transporter vivantes
- les détenir
- les échanger
- les commercialiser

Vous êtes un particulier, une association, une collectivité...²

et **vous détenez déjà une ou plusieurs de ces espèces**

(acquise(s) avant la date d'entrée en vigueur de la réglementation) :

vous devez prendre connaissance des textes législatifs et réglementaires en cours³.

2: cette réglementation s'applique à toute personne physique ou morale. Les établissements de recherche, de conservation (zoo, jardin botanique, etc.) ou à vocation commerciale (producteur et vendeur de végétaux, éleveur d'animaux à des fins ornementales et de loisir, etc.) utilisant des espèces exotiques envahissantes dans le cadre de leurs activités professionnelles sont assujettis à d'autres dispositions spécifiques.

3: articles L.411-5 à L.411-10 du code de l'environnement & articles R.411-37 à R.411-47 du code de l'environnement & arrêtés relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes : métropole (14 février 2018), Guadeloupe (8 février 2018), Martinique (8 février 2018), La Réunion (9 février 2018).

Vous détenez une espèce animale de compagnie inscrite sur la liste

(hors crustacés et insectes marqués par un point rouge) :

- vous pouvez la conserver pour un usage récréatif et non lucratif jusqu'à sa mort naturelle ;
- vous devez la déclarer auprès de la préfecture du département du lieu de détention avant le 1^{er} juillet 2019 ;
- vous devez la faire marquer ;
- vous devez vous assurer qu'elle ne pourra pas se reproduire ni s'échapper ;
- vous ne pouvez ni l'échanger ni la commercialiser ni acquérir de nouveaux individus ;
- si vous ne souhaitez plus la détenir, vous êtes invité à la faire euthanasier en prenant soin d'éviter toute douleur, détresse ou souffrance.

Vous détenez des crustacés ou insectes inscrits sur la liste et marqués par un point rouge :

vous êtes invités à les faire éliminer, en prenant soin d'éviter toute douleur, détresse ou souffrance.

Vous détenez une espèce végétale inscrite sur la liste :

vous êtes invité à la détruire en prenant soin d'éviter sa propagation.



Vous observez dans la nature une espèce inscrite sur la liste :

vous pouvez signaler vos observations sur l'application mobile INPN Espèces (<https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes>).

Tout non-respect des dispositions portant sur les animaux ou végétaux figurant sur ces listes, et notamment leur libération dans la nature, peut donner lieu à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 2 ans et une amende allant jusqu'à 150 000 euros⁴.

.....

Pour des éléments complémentaires et connaître la démarche à suivre, rapprochez-vous de votre Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ; <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/services-deconcentres-du-ministere>) ou de votre Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP ; <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDCSPP>).

⁴ : article L.415-3 du code de l'environnement.

LES
26
ESPÈCES
ANIMALES
RÈGLEMENTÉES
EN MÉTROPOLE

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 AOÛT 2016



© Françoise Serre-Collet, INPN



AMPHIBIEN

← Grenouille-taureau
(*Lithobates catesbeianus*)



CRUSTACÉ DÉCAPODE

Crabe chinois →
(*Eriocheir sinensis*)



© Marc Collas, AFB



© Christophe Quintin



CRUSTACÉ DÉCAPODE

← Écrevisse américaine
(*Orconectes limosus*)



LES ESPÈCES MARQUÉES PAR UN POINT ROUGE NE SONT PAS QUALIFIÉES
D'ANIMAUX DE COMPAGNIE.



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR

●
**CRUSTACÉ
DÉCAPODE**

↓ Écrevisse à pinces bleues
(*Orconectes virilis*)



CC - C. Chucholl, WIKIMEDIA

●
CRUSTACÉ DÉCAPODE

↑ Écrevisse marbrée
(*Procambarus fallax*)



CC - D. Gordon E. Robertson, WIKIMEDIA

●

**CRUSTACÉ
DÉCAPODE**

Écrevisse de Californie →
(*Pacifastacus leniusculus*)



© Françoise Serre-Collet, INPN

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 AOÛT 2016



© Philippe Gourdain, INPN



CRUSTACÉ DÉCAPODE

← Écrevisse de Louisiane
(*Procambarus clarkii*)



INSECTE

Frelon asiatique →
(*Vespa velutina nigrithorax*)



© Julien Touroult, INPN



LES ESPÈCES MARQUÉES PAR UN POINT ROUGE NE SONT PAS QUALIFIÉES
D'ANIMAUX DE COMPAGNIE.



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR



MAMMIFÈRE

↓ Coati roux
(*Nasua nasua*)



© Franck Merlier



© François Moutou, SFEPM



MAMMIFÈRE

↑ Écureuil à ventre rouge
(*Callosciurus erythraeus*)

MAMMIFÈRE

↓ Écureuil fauve
(*Sciurus niger*)



CC - J. Gallagher, WIKIMEDIA



© Paul Hurel, ONCFS



MAMMIFÈRE

↑ Écureuil gris
(*Sciurus carolinensis*)

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 AOÛT 2016



CC - J.M. Garg, WIKIMEDIA

MAMMIFÈRE

← Mangouste de Java
(*Herpestes javanicus*)



MAMMIFÈRE

Muntjac de Reeves →
(*Muntiacus reevesi*)



© Marylou Terlin, ONCFS



© Philippe Gourdain



MAMMIFÈRE

← Ragondin
(*Myocastor coypus*)



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR



© Franck Merlier



MAMMIFÈRE

↑ Raton laveur
(Procyon lotor)



MAMMIFÈRE

↓ Tamia de Sibérie
(Tamias sibiricus)



© M. Ghislain



© Jean-Philippe Siblet



OISEAU

↑ Corbeau familial
(Corvus splendens)



OISEAU

↓ Erismature rousse
(Oxyura jamaicensis)



© Maurice Benmergui, ONCFS

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 AOÛT 2016



OISEAU

↓ Ibis sacré
(*Threskiornis aethiopicus*)



© Cyril Cottaz, ONCFS



POISSON

↓ Pseudorasbora
(*Pseudorasbora parva*)



CC - T. Seo, WIKIMEDIA



REPTILE

↓ Tortue de Floride
(*Trachemys scripta*)



© Jean-Christophe de Massary

POISSON

↓ Goujon de l'Amour
(*Perccottus glenii*)



© Droits réservés



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 AOÛT 2017



CC - P. Kuczynski, WIKIMEDIA



MAMMIFÈRE

↓ Rat musqué
(*Ondatra zibethicus*)



© Alan D. Wilson, www.naturespicsonline.com



MAMMIFÈRE

↑ Chien viverrin
(*Nyctereutes procyonoides*)



© Paul Hurel, ONCFS



OISEAU

← Oulette d'Égypte
(*Alopochen aegyptiaca*)



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR

LES
23
ESPÈCES
VÉGÉTALES
RÈGLEMENTÉES
EN MÉTROPOLE

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 AOÛT 2016



© Bruno Durand, CBNPMP



PLANTE AQUATIQUE D'EAU DOUCE

← Éventail de Caroline
(*Cabomba caroliniana*)



PLANTE AQUATIQUE D'EAU DOUCE

Grand lagarosiphon →
(*Lagarosiphon major*)



© Laurent Chabrol, CBNMC



PLANTE AQUATIQUE D'EAU DOUCE

← Hydrocotyle fausse-renoncule
(*Hydrocotyle ranunculoides*)



© Aymeric Watterlot, CBNBL



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR



PLANTE AQUATIQUE D'EAU DOUCE

↓ Jacinthe d'eau
(*Eichhornia crassipes*)



© Yohan Petit, CBNC



© Rémi Dupré, CBNBP/MNHN



PLANTE AQUATIQUE D'EAU DOUCE

↑ Jussie rampante
(*Ludwigia peploides*)



PLANTE AQUATIQUE D'EAU DOUCE

↓ Jussie à grandes fleurs
(*Ludwigia grandiflora*)



© Gilles Corriol, CBNPMP



© Jérôme Dao, CBNPMP



PLANTE AQUATIQUE D'EAU DOUCE

↑ Myriophylle du Brésil
(*Myriophyllum aquaticum*)



© Krister Brandser, Tromsopalme-total



PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

↓ Kudzu
(Pueraria montana var. lobata)

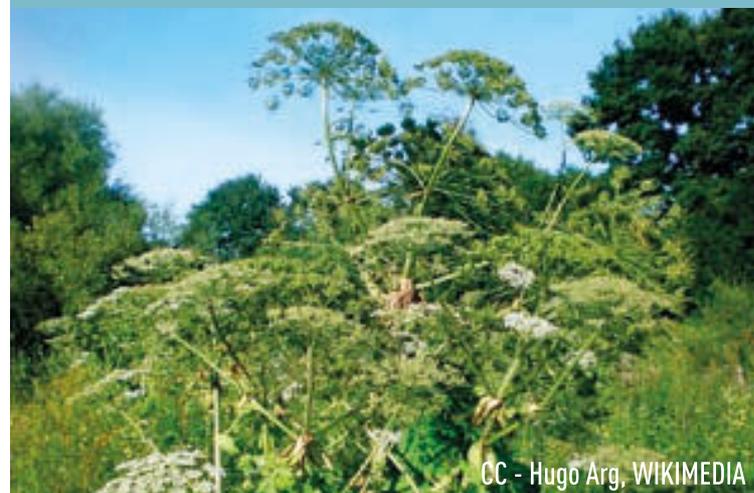


CC - Forest & Kim Starr, WIKIMEDIA



PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

↑ Berce de Perse
(Heracleum persicum)



CC - Hugo Arg, WIKIMEDIA



PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

↓ Lysichite américain
(Lysichiton americanus)



CC - Fritz Geller-Grimm, WIKIMEDIA

PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

↑ Berce de Sosnowsky
(Heracleum sosnowskyi)

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 AOÛT 2016



PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

← Parthénium matricaire
(*Parthenium hysterophorus*)

CC - Yercaud Elango, WIKIMEDIA

PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

Renouée à feuilles perfoliées →
(*Persicaria perfoliata*)

CC - Leslie J. Mehrhoff, WIKIMEDIA



PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

← Sénéçon en arbre
(*Baccharis halimifolia*)

© Aurélien Caillon, CBNSA



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR

**RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR
LE 2 AOÛT 2017**



© Olivier Nawrot, CBNMC



**PLANTE AQUATIQUE
D'EAU DOUCE**

← Élodée de Nuttall
(Elodea nuttallii)



**PLANTE AQUATIQUE
D'EAU DOUCE**

Myriophylle à feuilles →
hétérogènes
(Myriophyllum heterophyllum)



© Olivier Nawrot, CBNMC



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR



**PLANTE TERRESTRE
ET DE MILIEUX HUMIDES**

↓ Balsamine de l'Himalaya
(*Impatiens glandulifera*)



© Henri Michaud, CBNMED



**PLANTE TERRESTRE
ET DE MILIEUX HUMIDES**

↑ Berce du Caucase
(*Heracleum mantegazzianum*)



© James Molina, CBNMED



**PLANTE TERRESTRE
ET DE MILIEUX HUMIDES**

Gunnéra du Chili →
(*Gunnera tinctoria*)



© Arnaud Albert, AFB

RÈGLEMENTATION ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 AOÛT 2017



PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

← Herbe à alligator
(*Alternanthera philoxeroides*)



© Guillaume Fried, ANSES

PLANTE TERRESTRE ET DE MILIEUX HUMIDES

Herbe à échasses japonaise →
(*Microstegium vimineum*)



CC - Leslie J. Mehrhoff, WIKIMEDIA



CONSULTEZ LA FICHE ESPÈCE SUR LE SITE INPN.MNHN.FR



**PLANTE TERRESTRE
ET DE MILIEUX HUMIDES**

Herbe à la ouate →
(Asclepias syriaca)



PD - Karel Jakubec, WIKIMEDIA

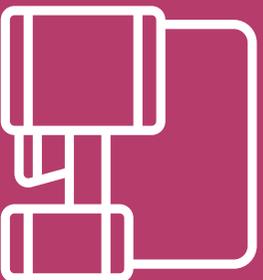


**PLANTE TERRESTRE
ET DE MILIEUX HUMIDES**

← Herbe aux écouvillons
(Pennisetum setaceum)



CC - Harry Rose, WIKIMEDIA



POUR EN SAVOIR PLUS MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/
especes-exotiques-envahissantes](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes)



Logo FSC

2018 - Coordination : Direction de la communication et de la mobilisation citoyenne de l'AFB.
Conception & réalisation : www.kazoar.fr - Impression : Estimprim à Autechaux.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT




Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage